

CRIC n° 58 (2023-2024)

6^e session de la 11^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 28 novembre 2023

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexes 3 à 3quinquies) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexes 3 à 3quinquies) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim) ;</i>	
<i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme des centres de recherche agréés et la création d'un centre wallon dans les matériaux » ;</i>	
<i>Question orale de M. Schonbrodt à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le pilotage de la reconstruction de la vallée de la Vesdre » ;</i>	
<i>Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reconnaissance des frelons asiatiques comme espèce installée » ;</i>	
<i>Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la prolongation de la période de chasse en battue » ;</i>	
<i>Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la promotion de la chasse à l'affût ».....</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
<i>Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle.....</i>	2
<i>Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences</i>	
<i>Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....</i>	2

Intervenants : Mme la Présidente, M. Laboureur, Premier Auditeur à la Cour des comptes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Laruelle, MM. Bierin, Schonbrodt, Mme Schyns.....21

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bangisa, Fontaine, Mmes Laruelle, Cassart-Mailleux, M. Dodrimont, Mme Schyns.....28

Ordre des travaux.....32

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

Ordre des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....35

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, Mme Cremasco, M. Florent, Mme Laruelle.....35

Reprise de la séance.....39

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et Ibis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexes 3 à 3quinquies) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexes 3 à 3quinquies) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim) ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme des centres de recherche agréés et la création d'un centre wallon dans les matériaux » ;

Question orale de M. Schonbrodt à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le pilotage de la reconstruction de la vallée de la Vesdre » ;

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « La reconnaissance des frelons asiatiques comme espèce installée » ;

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la prolongation de la période de chasse en battue » ;

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la promotion de la chasse à l'affût ».....40

Ordre des travaux (Suite).....40

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Florent, Schonbrodt.....40

Ordre des travaux (Suite).....43

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Schonbrodt, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Schyns, MM. Bierin, Florent, Mme Cremasco, M. Bangisa.....44

Vote.....63

Confiance au président et au rapporteur.....63

Reprise de la séance.....63

Projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1ter) ;

Proposition de décret modifiant les articles D.I.13 et D.IV.31 du Code du développement territorial afin d'organiser la digitalisation des permis d'urbanisme et le recours à la visioconférence, déposée par MM. Antoine, Bastin, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 225 (2019-2020) N° 1 et 1bis) ;

Proposition de décret modifiant les articles D.IV.15 et D.IV.110 du Code du développement territorial afin d'allonger le délai permettant au collège communal de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué, déposée par Mmes Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes, Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 549 (2020-2021) N° 1) ;

Proposition de décret visant à modifier le Code du développement territorial afin de revoir la constructibilité en zones inondables, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Desquesnes, Bastin, Dispa et Matagne (Doc. 848 (2021-2022) N° 1 à 3) ;

Proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns (Doc. 927 (2021-2022) N° 1 et 2).....63

Ordre des travaux

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns.....	64
<i>Projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1ter).....</i>	64
<i>Examen et vote des articles (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Dodrimont, Mme Schyns, M. Fontaine, Mme Laruelle, M le Président, Mme Cremasco....	64
<i>Vote sur l'ensemble</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns.....	72
<i>Proposition de décret modifiant les articles D.I.13 et D.IV.31 du Code du développement territorial afin d'organiser la digitalisation des permis d'urbanisme et le recours à la visioconférence, déposée par MM. Antoine, Bastin, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 225 (2019-2020) N° 1 et 1bis).....</i>	73
<i>Proposition de décret modifiant les articles D.IV.15 et D.IV.110 du Code du développement territorial afin d'allonger le délai permettant au collège communal de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué, déposée par Mmes Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes, Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 549 (2020-2021) N° 1).....</i>	73
<i>Proposition de décret visant à modifier le Code du développement territorial afin de revoir la constructibilité en zones inondables, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Desquesnes, Bastin, Dispa et Matagne (Doc. 848 (2021-2022) N° 1 à 3).....</i>	73
<i>Proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns (Doc. 927 (2021-2022) N° 1 et 2).....</i>	73
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	73
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	74
<i>Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la suppression des connaissances en gestion de base pour les candidats entrepreneurs »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	74
<i>Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation potentielle en Wallonie d'une implantation du parc récréatif du Puy du Fou »</i>	

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	75
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Switch Tihange »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	77
<i>Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le respect par l'entreprise Cainiao du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activité économique »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	80
<i>Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le lancement d'un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'Union européenne »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	81
<i>Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures d'aide pour les producteurs de pommes de terre »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	82
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nuisances et risques sanitaires causés par les lâchers de faisans et de canards d'élevage à Clavier »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	83
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	85
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	85
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	85
<i>Liste des intervenants.....</i>	87

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES

(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 3 À 3QUINQUIES) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 3 À 3QUINQUIES)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉFORME DES CENTRES DE RECHERCHE AGRÉÉS ET LA CRÉATION D'UN CENTRE WALLON DANS LES MATÉRIAUX »

QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PILOTAGE DE LA RECONSTRUCTION DE LA VALLÉE DE LA VESDRE »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RECONNAISSANCE DES FRELONS ASIATIQUES COMME ESPÈCE INSTALLÉE »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE CHASSE EN BATTUE »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PROMOTION DE LA CHASSE À L'AFFÛT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis) ;
- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexes 3 à 3quinquies) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexes 3 à 3quinquies) ;
- l'examen du budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;
- la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme des centres de recherche agréés et la création d'un centre wallon dans les matériaux » ;
- la question orale de M. Schonbrodt à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le pilotage de la reconstruction de la vallée de la Vesdre » ;
- la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reconnaissance des frelons asiatiques comme espèce installée » ;
- la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la prolongation de la période de chasse en battue » ;
- la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la promotion de la chasse à l'affût ».

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je propose M. Dodrimont comme rapporteur.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, M. Dodrimont est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le représentant de la Cour des comptes, il y a un an, nous présentions le budget initial 2023 dans un contexte de crise de l'énergie, après avoir traversé une crise sanitaire sans précédent, ainsi qu'une situation dramatique où des inondations meurtrières et destructrices avaient confronté nos concitoyens et la Wallonie à des situations d'urgence absolue. Nos concitoyens d'abord, mais aussi notre économie, nos acteurs indépendants ou PME ont subi de plein fouet les conséquences économiques de ces différents événements largement commentés et aux dimensions dramatiques.

Depuis lors, les perspectives économiques régionales 2023-2028, publiées notamment par l'IWEPS en juillet dernier, font état de plusieurs éléments. En Wallonie, en 2022, le PIB dépasserait de 1,4 % son niveau d'avant la crise sanitaire. La crise énergétique pèse cependant sur la croissance économique cette année ; une croissance estimée à +0,9 %. De 2024 à 2028, l'économie régionale retrouverait un rythme de croissance de l'ordre de 1,3 %.

L'année 2022 représentait une année record en termes d'exportations, avec pour la première fois de son histoire, un montant exporté de 60 milliards d'euros pour la Wallonie. Il s'agit d'une hausse de 12,6 % par rapport à l'année antérieure, suite à deux années de très forte croissance en 2021 +11,2 % et 2022 +14,1 %. Les exportations wallonnes ont marqué le pas au premier semestre 2023 dans le sillage et en conséquence de la détérioration des perspectives économiques mondiales.

En effet, le commerce mondial a brusquement ralenti au premier semestre 2023, sous l'effet d'une inflation persistante et d'une politique monétaire plus stricte aux États-Unis ainsi que dans l'Union européenne. Tandis que les difficultés du marché

immobilier en Chine ou du marché économique ont empêché une reprise plus forte post-covid.

Avec les conséquences de la guerre en Ukraine, ces problématiques ont assombri l'environnement conjoncturel mondial. Selon l'OMC, le commerce international a chuté de 4,6 % au premier semestre de cette année 2023, ce qui est inédit depuis 2020. La baisse des exportations wallonnes au premier semestre 2023 s'inscrit par ailleurs dans une tendance négative observée en Flandre comme en Belgique dans son ensemble.

Au niveau de la création d'entreprise, une véritable attirance pour la création d'entreprise est observée en Wallonie. Nous avons connu en 2022 une hausse nette de créations d'entreprises de 8,3 % par rapport à 2021. C'est une hausse plus forte qu'au nord du pays, où l'augmentation se situe autour de 7 %. Le nombre de créations nettes, c'est-à-dire le nombre d'entreprises créées moins le nombre d'entreprises qui ont cessé leur activité, donne un chiffre net en Wallonie de 10 547 entreprises créées en 2022.

Notons d'autre part que le taux d'emploi privé est globalement, en Wallonie, trop faible par rapport à ce que l'on observe dans un certain nombre de régions ou de pays qui nous entourent. Notons que ce taux d'emploi privé de 63 % en Wallonie, contre par exemple 73 % en Flandre pour une moyenne de l'Union européenne qui se situe à proximité d'aux alentours de 76 %.

Afin d'amplifier le mouvement de développement économique de création d'activité, j'ai annoncé à la rentrée dernière une augmentation des moyens octroyés au programme « Générations entreprenantes » visant à sensibiliser les jeunes de 12 à 26 ans à l'entrepreneuriat. J'ai fixé l'objectif ambitieux de sensibiliser au moins 100 000 jeunes par an d'ici 2025. Sur l'année scolaire 2022-2023, ce chiffre était de 68 000 jeunes informés, sensibilisés ou accompagnés, pour 35 000 en 2019. On s'inscrit dans une croissance assez spectaculaire du nombre de jeunes touchés. Pour soutenir cette dynamique, le budget alloué à ce programme passera de 2 millions à 3 millions d'euros en 2024.

Parmi ces actions, la sensibilisation à l'attention spécifique des jeunes filles est essentielle. C'est dans ce cadre que nous avons organisé un tour d'un certain nombre d'écoles, d'institutions scolaires entamé en septembre dernier avec Wallonie Entreprendre et un certain nombre d'entrepreneures. Ces dernières ont valeur d'exemple, de rôle-modèle et expliquent leur parcours entrepreneurial.

Ces actions vont se poursuivre jusqu'au mois de janvier prochain afin que soit mis en avant un maximum de *success stories* d'entrepreneurs et singulièrement de femmes entrepreneures. L'entrepreneuriat féminin est en

effet un levier de croissance important, réel pour notre Région, via le soutien de divers réseaux et structures ; et via des actions de sensibilisation et d'accompagnement. Mon soutien à l'entrepreneuriat féminin ne se démentira pas en 2024.

J'évoquais tout à l'heure les demandeurs d'emploi avec la porte d'entrée « taux d'emploi ». Examinons maintenant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Celui-ci a connu à un an d'écart une hausse de 6,3 %. Cela représente une augmentation de 13 501 personnes à un an d'intervalle. Cette hausse est toutefois due au maintien automatique dans la catégorie de personnes librement inscrites, et ce depuis un mécanisme en place et mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2022. Ainsi, l'analyse détaillée de la demande d'emploi entre octobre 2022 et octobre 2023 montre que les autres catégories sont, elles, en recul comparé à l'année antérieure. Citons et décortiquons, si vous le voulez bien, ces chiffres.

Premièrement, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés – donc demandeurs d'allocations – diminue de 2,9 % par rapport à l'an dernier. C'est une diminution de 3 468 personnes demanderesse d'allocations comparé à la période qui échoit à la fin octobre 2022.

Deuxièmement, le nombre de jeunes en stage d'insertion diminue de 15,2 %, soit de 6 741 personnes.

Enfin, notons également que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement reste quasi stable avec une très légère diminution de – 0,1 %, toujours à un an d'écart. Il faudrait aussi signaler, indépendamment de ces évolutions du marché de l'emploi, que 2024 sera une année importante pour notre pays – et donc aussi pour notre Région – puisque, comme vous le savez, l'année prochaine marquera pour la Belgique le début de son tour de rôle pour assurer et assumer la présidence au sein du Conseil de l'Union européenne. À ce titre, en ce qui me concerne, j'occuperai pour notre pays le siège de la présidence en recherche d'une part, et d'autre part en aménagement du territoire.

Je souhaiterais par ailleurs rappeler que le Gouvernement wallon a adopté en octobre 2022 et mars 2023 une liste d'événements, une liste d'objectifs. Les événements seront organisés par la Wallonie durant sa présidence belge du Conseil de l'Union européenne de 2024. Ils incluent des mesures qui sont autant d'objectifs pour notre Région et notre pays. Pour vous donner quelques indications à cet égard, nous sommes impliqués, en tant que leader ou coleader, dans l'organisation d'une trentaine d'événements et de manifestations pendant ces six mois de présidence belge. Pour toutes les filières qui concernent mes domaines de compétence, nous avons également finalisé le programme et les objectifs qui sont les nôtres pour cette présidence belge de l'Union européenne.

Mme Laruelle a connu antérieurement ces périodes de présidence qui sont extrêmement intenses en termes d'engagement de notre pays, et des différents responsables agissant au niveau fédéral ou dans les différentes entités fédérées de notre pays.

En ce qui concerne en particulier la présidence de la filière recherche du conseil Compétitivité, nous avons élaboré un programme et un agenda ambitieux qui regroupent une série d'initiatives politiques ainsi que des programmes de réunions ministérielles ou au niveau d'experts concourant à la rencontre et à l'atteinte de ces objectifs. L'élaboration de ces objectifs s'inscrit dans une démarche intrabelge, avec la participation des acteurs wallons qui composent notre écosystème. Enfin, nous avons donné l'opportunité aux acteurs wallons de la recherche d'organiser un certain nombre d'événements qui bénéficieront du label « Présidence belge ». Un soutien financier est également prévu dans ce contexte.

Venons-en aux thématiques spécifiques qui relèvent de mes départements en dehors de la présidence belge, quoiqu'il puisse y avoir certains liens.

Débutons par le commerce. En 2023, après deux années de baisse significatives, nos centres-villes connaissent malheureusement un regain et une nouvelle hausse du taux moyen de cellules vides telles qu'on les constate dans nos centralités. Le taux revient quasiment à la situation précovid pour les cibles qui ont fait l'objet d'une étude, c'est-à-dire à un chiffre de près de 20 % de cellules vides. Cependant, les villes et communes qui ont misé sur le développement du commerce de proximité ne sont pas ou très peu impactées par cette remontée. Concrètement, la déclinaison territoriale de ce pourcentage est assez variable et il y a une corrélation partielle entre l'investissement local, la dynamique de soutien aux commerces et le fait d'avoir un taux de cellules vides qui se situe en dessous de ces pourcentages, en dessous de cette moyenne de cellules vides comparées aux cellules commerciales.

Enfin, une récente étude confirme que la nouvelle génération de commerçants de proximité apparue au cours de la période covid se développe. En moyenne, le commerce de proximité croît de 3,2 % depuis le début de la législature. Ces nouveaux commerçants, dans certains cas, ces nouveaux « petits commerçants », très résilients et plus spécialisés, s'adaptent à l'évolution de leur environnement et aux nouveaux besoins des consommateurs, en adoptant à la fois de bonnes pratiques de vente physique et en adossant souvent cette activité commerciale physique à l'utilisation du digital. À l'inverse, on constate que les commerces qui visent des marchés de masse sont plutôt en perte de vitesse, tant en centres-villes que dans les secteurs, à l'exception de quelques enseignes low cost.

L'orientation prise en début de législature, qui est de soutenir le développement du commerce de proximité

dans les centralités, tant en zone urbaine qu'en zone rurale ou semi-urbaine, en créant de nouvelles dynamiques innovantes et créatives, commence à porter ses fruits. Ce soutien se concrétise au travers du plan Horizon-Proximité qui regroupe toute une série de mesures au sein de cinq axes : l'économie, le digital, la formation, l'aménagement du territoire et le tourisme.

Dans ce contexte, j'ai pu soutenir récemment le déploiement d'un nouvel outil d'autodiagnostic et d'accompagnement digital. Ce projet consiste en l'analyse des forces et faiblesses de l'activité commerciale suivie d'une proposition de solution et de formation. Il est disponible gratuitement pour tous les commerçants de Wallonie. À cela s'ajoute un coaching personnalisé dans la mise en place de solutions innovantes pour les commerçants des 15 centralités considérées comme les plus performantes en termes de vitalisation commerciale, et ce, au long et étalé sur les trois prochaines années grâce aux moyens du Plan de relance.

Afin de répondre aux besoins d'un public confronté en priorité à la question de la transmission du commerce grâce aux moyens du Plan de relance, j'ai pu amplifier le soutien régional à la transmission d'entreprises en visant les commerçants comme cibles prioritaires et en adaptant les outils et solutions quant à leurs besoins. Parmi les compétences nécessaires pour le développement de l'activité commerciale, le numérique est à l'évidence un enjeu primordial. Malheureusement, nous constatons qu'encore trop peu d'entreprises continuent à se lancer en ligne sans être correctement informées, formées, préparées ou accompagnées, en optant quelquefois pour des stratégies inadaptées et en commettant au départ un certain nombre d'erreurs qui les amènent assez rapidement à jeter l'éponge.

Pour faire face à la concurrence des géants de l'e-commerce et répondre à l'augmentation notamment des achats en ligne et à l'évolution des habitudes commerciales, la stratégie poursuivie en Wallonie est de soutenir les petites entreprises afin qu'elles se familiarisent avec les meilleures pratiques de la présence en ligne de l'e-commerce et qu'elles franchissent les différents obstacles sous peine d'être ou de risquer d'être marginalisées, de voir leur part de marché diminuer, ce qui pourrait impacter la diversité et le tissu socioéconomique de notre Région.

C'est en poursuivant cet objectif dans le cadre du plan Horizon-Proximité du Plan de relance que j'ai amplifié l'action Digital Commerce qui connaît un beau succès. Cette action sera amplifiée également en 2024 en offrant aux commerçants, mais également aux acteurs de l'HORECA, du tourisme et aux professions libérales, une série d'outils – depuis les webinaires jusqu'aux formations les plus diverses –, sur toute une série de sujets considérés comme prioritaires pour leur activité et en matière digitale, et aussi des leviers qui sont ciblés pour leur permettre de s'attaquer d'abord et

de conquérir de nouveaux marchés. La proposition de produits plus performants ou encore la montée en compétences en matière de cybersécurité sont autant d'objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme Digital Commerce. Une enveloppe annuelle de 1,66 million d'euros jusqu'en 2024 est ainsi répartie au bénéfice et à travers les outils que sont le SNI, l'IFAPME, HORECA Wallonie et VisitWallonia.

Afin d'accélérer le développement de l'e-commerce, outre Digital Commerce que je viens de mentionner, tout au long de l'année 2023, la thématique Relance par le numérique dans le dispositif chèque-entreprise s'est amplifiée. En septembre 2023, ce ne sont pas moins de 1 515 indépendants, TPE ou PME, qui ont bénéficié de ce chèque, chiffre arrêté à ce moment. Mis sur pied, ce dispositif, avec l'aide de fonds européens, prenait en charge jusqu'à 90 % des dépenses liées au développement numérique des activités des plus petites entreprises. Un bilan complet de ce dispositif pourra à l'évidence être tiré durant le premier semestre de l'année 2024, après que la mesure fût arrivée à son terme. Je précise également qu'un projet visant la montée en compétence numérique et l'accès des producteurs locaux aux parcours logistiques et de distribution est en cours de finalisation et sera présenté au Gouvernement wallon avant la fin de cette année 2023.

De récentes études ont mis en évidence un affaiblissement structurel de la fonction commerciale dans un certain nombre de centres-villes wallons au cours de ces dernières années. C'est précisément pour lutter contre ce phénomène que votre Parlement a adopté ce nouveau décret relatif à l'agrément et au financement des associations de développement centre-ville dès le 1^{er} janvier 2024. Les 18 plus grandes villes de Wallonie pourront prétendre à un financement renforcé, objectif et pérennisé sur la base de critères clairs, à hauteur de 3 millions d'euros par an, afin de mettre en place, au travers de partenariats entre les acteurs privés et publics, des projets structurants et de réponse aux besoins concrets des centres-villes ainsi que de leurs commerçants. Je m'entretenais encore hier soir à Liège avec les responsables de l'association – j'utilise le vocable actuel – de gestion centre-ville de leurs projets ainsi que de leur mobilisation pour soutenir leur territoire, en l'espèce liégeois en ce qui concerne ces équipes.

J'ajoute également, pour lutter contre la perte du commerce et de la présence commerciale en centre-ville et mieux appréhender les enjeux du développement commercial, que je souhaite modifier les seuils et critères en matière de permis d'implantation commerciale. Ce sujet ne vous est pas inconnu en cette commission, pour en avoir débattu un certain nombre d'heures précédemment.

Je reviendrai plus brièvement sur ce sujet dans le contexte du volet aménagement du territoire de mon

exposé. Je voudrais aussi mentionner la thématique des chèques-entreprises. En effet, ceux-ci sont, comme vous le savez, destinés à soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises wallonnes. Ce dispositif permet de financer des prestations de tiers liées au besoin soit d'un créateur d'entreprise, soit de l'entreprise lorsqu'elle existe déjà à un stade ou l'autre de son développement ou de sa vie, et ce, de manière à pouvoir accroître la maturité, la robustesse du projet entrepreneurial ou de l'entreprise elle-même.

Le coût de la prestation est donc partagé entre le bénéficiaire et la Wallonie. Ce dispositif aura bénéficié à plus de 4 500 entreprises en 2022. Comme je l'avais signalé lors de ce même exercice, antérieurement de votre devant votre commission, un encadrement plus précis du dispositif chèque-entreprise me semblait nécessaire, à la fois pour éviter les effets d'aubaine et aussi le dérapage budgétaire. Le budget alloué en 2024 passera donc à 15 millions d'euros – en application de ces deux éléments que je viens de rappeler –, contrairement aux 18 millions d'euros octroyés en 2022.

Les taux de prise en charge de plusieurs chèques ont été adaptés et harmonisés. Cette harmonisation des taux permettra aussi de diminuer cet emballement budgétaire que je mentionnais il y a quelques instants, mais aussi d'éviter qu'il y ait des effets d'aubaine, voire le risque d'une utilisation excessive de ce dispositif des chèques-entreprises.

Je voudrais maintenant évoquer avec vous le Plan de relance et sa mise en œuvre, puisque l'année 2024 verra la concrétisation du projet Fast Track visant à faciliter, à accélérer et à simplifier les démarches administratives des entreprises en coordonnant et en accélérant les procédures pour les dossiers d'entreprises souhaitant soit s'implanter, soit se développer, se réorienter ou ayant un quelconque projet de croissance en Wallonie. Le projet qui vise à aider les entreprises à traverser plus aisément les silos de l'administration et des différentes UAP, est conjointement mené par mon cabinet, par Deloitte qui nous amène son concours et son expertise, ainsi que par le Secrétariat général, le SPW Économie, Emploi et Recherche, le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie, par Wallonie Entreprendre et par l'AWEx. L'objectif est que, dès le premier trimestre 2024, des mesures puissent être rapidement implémentées afin d'amplifier l'intérêt des entreprises et de faciliter leur parcours d'installation ou de développement en Wallonie.

Concernant la politique industrielle, je souhaite doter la Wallonie d'une véritable politique industrielle intégrée dans la foulée des nombreuses initiatives actuellement en cours et menées depuis le début de la législature. À cet effet, la politique industrielle sera encore davantage centrée vers les chaînes de valeur stratégiques, vers la relocalisation industrielle et

manufacturière. Le volet international sera évidemment intégré dans le renforcement de ce maillage.

La stratégie régionale de spécialisation intelligente, la fameuse S3 – souvent évoquée en notre commission – vise précisément à favoriser et à soutenir ces fertilisations croisées. Avec les évolutions de l'économie mondiale, les chaînes de valeur sont en mutation et elles induisent des maillons à combler, mais aussi de nouveaux enjeux de compétitivité pour nos entreprises – je pourrais dire pour notre continent à l'évidence, mais pour notre Région, c'est très clair. Pour y répondre et sur ma proposition, le Gouvernement a décidé de lancer différentes initiatives, parmi lesquelles un appel à projets unique dans le domaine de la production, du reconditionnement et/ou du recyclage des batteries destinées au stockage d'énergie pour des applications stationnaires et/ou mobiles. Au niveau européen, les usines de fabrication de cellules ou d'assemblage de modules et de packs sont aujourd'hui insuffisantes pour couvrir la demande croissante et qui restera soutenue pendant de nombreuses années encore.

Pour les industriels, la production et le recyclage de batteries restent toutefois des activités à risque, car celles-ci exigent une grande part d'innovation et s'exercent dans un contexte qui reste incertain, mais aussi où la compétitivité est un élément majeur. C'est la raison pour laquelle et précisément pourquoi nous avons, lors de ces appels à projets, veillé à créer un cadre et des conditions optimales de déploiement pour ce type d'activité, à la fois de production, mais aussi de réutilisation, de recyclage de batteries de stockage, fixes ou mobiles, en ce compris pour les sous-produits que sont les composants, par exemple, les métaux rares et d'autres encore.

L'inclusion de la réutilisation et du recyclage doit notamment permettre aux industriels producteurs de rencontrer les obligations en matière de reprise, soit en investissant directement dans des outils *ad hoc*, soit en nouant des partenariats industriels et quelquefois des partenariats de proximité. L'objectif est ici de mettre en œuvre des installations industrielles en Wallonie en participant au financement d'actifs corporels qui contribueront à renforcer la création de valeur ajoutée et évidemment la création d'emplois.

Les projets qui concerneraient une partie de la chaîne de valeur liée à la production et au recyclage des batteries sont aussi éligibles, à condition toutefois qu'ils s'insèrent comme l'un des maillons au sein d'un écosystème qui soit plus complet.

De même, les initiatives industrielles qui viseraient le traitement des déchets dangereux issus de batteries lithium-ion – un secteur actuellement très peu développé – seront aussi examinées, dans le strict respect des conditions environnementales et de respect le plus scrupuleux de la santé publique.

Concernant la décarbonation, en 2021, Wallonie Entreprendre s'est vu confier une mission déléguée visant à l'accompagnement tant financier que technique des grandes entreprises. Le fonds wallon Kyoto, alimenté par les entreprises ETS, sera également pour partie mobilisé en vue du financement de la transition énergétique, notamment via les outils financiers, et ce, de concert avec l'action de mon collègue Philippe Henry.

Une étude bas-carbone, telle qu'elle a été menée en Flandre, sera également initiée en vue d'analyser les potentialités de décarbonation de l'économie wallonne ou d'un certain nombre de secteurs prioritaires parmi cette économie.

Le 13 juillet dernier, le Gouvernement wallon a validé la note d'orientation de la réforme des aides à l'investissement, autre sujet important et attendu. Cette réforme – plusieurs d'entre vous m'ont questionné à ce propos – a pour objectif à la fois plus de lisibilité, plus d'effet levier des moyens ainsi que des dispositifs des aides à l'investissement. Depuis cette décision, les avant-projets de décret ont été adoptés par le Gouvernement wallon en première lecture – c'était le 12 octobre dernier – et les AGW seront présentés eux aussi en première lecture d'ici la fin de cette année.

En voici, résumées bien sûr, les principales nouveautés, parce que la réforme des aides à l'investissement est un dossier important. Notons parmi ces principales nouveautés, tout d'abord le fait que, en termes de ciblage, on sait qu'aujourd'hui les aides sont actuellement octroyées sur la base uniquement d'un filtre sectoriel. La réforme va impliquer à l'avenir pour les entreprises d'obtenir une cotation minimale en amont, sur plusieurs critères. Il s'agit de s'assurer dès l'entame, en amont de toute décision, à la fois de la qualité, mais aussi de la pertinence des projets soutenus pour en amplifier précisément l'effet levier.

Les critères qualitatifs d'accès aux aides sont répartis suivant la triple dimension bien connue de transition : économie, emploi et environnement.

La pondération des critères se fera davantage en faveur des critères économiques, étant donné l'objectif de la réforme qui est de renforcer le maillage économique de notre Région et l'effet levier de l'aide publique sur l'économie régionale. Les entreprises seront également très naturellement incitées à maintenir et à renforcer l'emploi ainsi qu'à réduire leur empreinte environnementale et singulièrement leur empreinte carbone ; à intégrer, par exemple, les principes de l'économie circulaire. Ceci se traduira par l'octroi de points supplémentaires qui permettent d'accéder à des niveaux d'aides supérieurs en fonction de la rencontre des différents objectifs que je viens d'énoncer ; une forme, donc, de critères bonus est prévue pour ce faire.

Le système proposé renforce aussi la lisibilité et la clarté, la compréhension de l'ensemble de l'organisation de nos aides, que ce soit pour les indépendants ou pour les entreprises et quelle qu'en soit la taille. La grille des taux va aussi être simplifiée de manière à ce que le dispositif puisse, par exemple, pour les projets d'investissement de maximum 100 000 euros, prévoir un parcours aussi de type *fast track* qui est mis en place avec une prise en charge forfaitaire de 10 %, le tout étant mené à bien de façon accélérée et avec le but de faciliter l'accès pour les indépendants et le tissu des TPE. La plupart des taux d'aide nets pour les filières renouvelables et la cogénération vont être renforcés. Le matériel reconditionné sera également éligible à l'aide à l'investissement, tant dans le dispositif Fast Track que dans le dispositif PME. On comprend dès lors que l'on veut soutenir aussi des achats qui font partie de l'approche d'économie circulaire, de la réutilisation d'un certain nombre d'équipements et pour les entreprises concernées, de l'accès à de l'équipement de qualité, mais qui n'est pas nécessairement de l'équipement neuf.

Enfin, les ASBL à vocation économique auront désormais, moyennant le respect de certaines conditions, accès aux aides. Par ailleurs, toujours mobilisé par la volonté de renforcer l'efficacité et la lisibilité de nos programmes d'aide sur la base d'une évaluation présentée au Parlement dès 2021, différents constats et difficultés avaient été soulevés sur le terrain dans le but d'améliorer la lisibilité, de valoriser la politique de *clustering* et la rencontre d'un certain nombre de ces objectifs. Cela a amené le Gouvernement à valider ma proposition en ce qui concerne l'avant-projet de décret qui modifie le décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters, ainsi que son arrêté d'exécution qui, lui aussi, sera modifié. L'objectif de cette réforme est de renforcer l'impact des clusters wallons sur le développement économique, sur la création d'entreprises et de rendre ces dernières structures mieux outillées pour améliorer leur compétitivité au travers d'une meilleure articulation des clusters avec les acteurs de l'animation et de l'innovation économique, objectifs également d'une simplification des fonctionnements, d'une responsabilisation ainsi que d'une évaluation avec des KPI et un certain nombre de *milestones* à atteindre dans le cadre du fonctionnement des clusters. Cette réforme vous sera présentée prochainement au début de l'année qui nous attend afin qu'elle puisse entrer en vigueur suivant la proposition que je vous soumettrai au 1^{er} juillet de l'année 2024.

En matière d'économie circulaire, nous poursuivons le déploiement de la stratégie Circular Wallonia et soutiendrons l'optimisation des ressources, la conception circulaire, les nouveaux *business models* circulaires, le réemploi, la revalorisation des matériaux et d'autres actions encore qui procèdent et participent au même objectif. Nous poursuivons le

développement d'un programme d'actions spécifique pour utiliser aussi le levier du numérique pour déployer l'économie circulaire à travers un programme dédié qui s'appelle Digital 4 Circular Wallonia, dont le deuxième appel à projets se finalise durant ce trimestre.

Dans le cadre de l'ambition de réduction nette de CO₂ et dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie – porté aussi à l'initiative de mon collègue Philippe Henry – qui prévoit une réduction des gaz à effet de serre de moins de 42 % à l'horizon 2030, j'ai relancé les primes à l'investissement dans les équipements poids lourds visant à réduire la consommation d'énergie de ces véhicules. Ce programme est relancé jusqu'à fin 2025. Toutefois, j'ai souhaité réorienter ces différents incitants de manière à pouvoir cibler ceux-ci sur les technologies les plus pertinentes, les plus performantes et sur la base des statistiques d'utilisation. Par ailleurs, j'ai renforcé l'intervention régionale en augmentant le taux maximum d'intervention par équipement de 30 % à 40 %, mais également en adaptant à la hausse le montant maximum par véhicule qui passe de 5000 euros à 10 000 euros et en permettant un financement par entreprise jusqu'à 100 000 euros sur la période concernée au lieu de 15 000 euros par an.

En 2024 débutera aussi le nouveau système d'incitants financiers à l'internationalisation de l'AWEx suite à la réforme approuvée en 2023. Cette dernière a eu pour ambition de conserver les éléments positifs constatés depuis leur mise en place en 2015 déjà, mais en y apportant les conséquences des enseignements tirés ainsi qu'en incluant de bonnes pratiques développées et observées lors des phases de crises successives que nous avons traversées.

En termes d'internationalisation, il est également important de signaler le travail de qualité fourni par l'Agence pour le commerce extérieur, notamment dans l'organisation des missions principales auxquelles je participe. Nous avons logiquement décidé d'indexer la dotation à l'Agence pour le commerce extérieur pour l'année 2024, compte tenu de la qualité du travail mené.

Pour terminer le volet de mon exposé concernant cette compétence dédiée à l'économie wallonne, je voudrais aussi vous indiquer que je me propose en 2024 de lancer un projet pilote permettant l'octroi d'un soutien financier aux entreprises qui investissent dans le secteur de la petite enfance et de l'accueil de celle-ci. Ce secteur est en difficulté, avec des conséquences pour les familles, mais aussi sur la disponibilité des membres de la famille pour le marché du travail ; d'où le lien avec mes compétences en ce qui concerne ce dossier, que ce soit sous l'angle de la création de nouvelles places, de l'état des infrastructures ou de maintien des places en raison de l'augmentation des charges, il nous semble important d'y apporter notre concours. On assiste à une évolution du marché du travail, à une montée en puissance de la volonté d'équilibre entre vie privée, vie familiale et vie professionnelle, avec un

certain nombre d'adaptations nécessaires qui impactent les entreprises et les employeurs.

Mon objectif, à travers ce projet, et dans le cadre de mes seules compétences, est d'initier une dynamique partenariale entre les milieux d'accueil de la petite enfance et les entreprises afin de soutenir le maintien de places existantes – ou la création – et d'en freiner la pénurie croissante, et de soutenir la disponibilité à l'égard des familles et des parents. Par ailleurs, je souhaite aussi permettre aux entreprises d'accroître leur attractivité sur le marché du travail, de poursuivre leurs projets et, je l'espère, leur croissance à travers l'octroi de places prioritaires en crèche pour les enfants de leur personnel.

Concernant la recherche, l'année 2024 visera principalement à consolider les projets mis en place durant cette première partie de la législature et à finaliser les chantiers de réforme lancés ou mis en place en 2023. Au début de cette législature, nous avons travaillé à une rationalisation des aides à la recherche pour simplifier les procédures et éliminer d'éventuels recouvrements entre les mécanismes d'aide à la recherche. Cette réforme est maintenant réalisée et totalement opérationnelle. De plus, dans le cadre du Plan de relance, nous avons mené de nouveaux et nombreux chantiers, dont voici quelques-uns d'entre eux.

Concernant la recherche stratégique, nous avons tout d'abord doublé le soutien à Welbio afin de renforcer l'innovation dans les sciences de la vie. Nous avons également mis en place un nouvel axe WEL-T, qui vise à soutenir les sciences de l'ingénieur et plus spécialement la recherche stratégique dans les technologies disruptives en soutien à la transition durable. Le premier appel a été lancé et les premiers projets sélectionnés. L'agence a été restructurée pour incorporer ce nouvel axe et se nomme maintenant le WEL Research Institute, ou encore le Walloon Excellence Research Institute. En 2024, nous poursuivrons le financement avec ce nouvel apport de près de 25 millions d'euros pour permettre le lancement de prochains appels à projets. Je suis assez fier de ce dossier mené avec le FNRS qui permet de faire monter en puissance, de faire monter en TRL un certain nombre de projets dans les deux secteurs, WelBio pour l'un, WEL-T pour l'autre, au sens large. Derrière cette recherche stratégique, de plus en plus appliquée, de plus en plus traduite en projets, il y a la création d'entreprises, de l'activité, de spin-off et donc d'emplois.

J'en viens au deuxième élément concernant la recherche. Le lancement d'appels à projets annuels s'est poursuivi dans le cadre des programmes Win4Collective. On parle ici de projets de recherche collaborative qui implique des centres de recherche agréés en réponse à des besoins qui sont identifiés par l'industrie. À côté de Win4Collective, il y a

Win4Excellence. Il s'agit ici de projets de recherche collaborative qui sont portés par les universités en réponse à des priorités régionales définies dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente – que je mentionnais un peu plus tôt dans mon exposé – et qui consistent au financement de thèses de doctorat. À travers ceux-ci, il s'agit d'asseoir la base scientifique nécessaire, la base de recherche indispensable au développement de projets valorisables à court ou à moyen terme pour et par l'industrie.

J'arrive au troisième volet de la recherche. Nous avons doté des universités d'infrastructures de pointe. Outre le soutien aux infrastructures prévues dans le cadre des fonds européens – dans le FEDER, donc –, le Plan de relance s'est focalisé sur le financement de deux plateformes d'excellence pour un total de 50 millions d'euros. Il s'agit d'une plateforme spatiale d'une part, et d'autre part d'une autre plateforme biomatériaux. En 2024, les universités vont poursuivre la mise en œuvre et le déploiement de ces plateformes.

Quatrième élément, le Plan de relance a également permis à la Wallonie d'investir dans des équipements de calcul intensif nécessaires au maintien et au renforcement de l'excellence de nos chercheurs par l'octroi de financements conséquents : près de 10 millions d'euros pour l'acquisition d'un supercalculateur de type Tier-1, bien nommé Lucia et hébergé sur le site d'A6K – je lui ai rendu visite – et géré par le centre de recherche agréé Cenaero. Des fonds ont également été dégagés pour le renouvellement des supercalculateurs de type Tier-2 des cinq universités francophones. Le dernier renouvellement aura lieu en 2024. Ces équipements de pointe sont un atout indispensable et déterminant pour les personnes qui en ont la charge de l'utilisation et de l'exploitation.

Un autre point que je souhaite mettre en exergue ici concerne la réforme des centres de recherche agréés wallons qui est sur les rails. Vous m'avez souvent questionné à cet égard, quelquefois challengé. Cette réforme comprend deux axes. Le premier porte sur la révision des critères d'agrément des centres de recherche, avec la proposition d'ajouter – c'est la première fois qu'il en sera fait ainsi – des indicateurs de performance. L'appel à manifestation d'intérêts à ce propos a été lancé le 10 novembre dernier et se clôturera le 15 janvier prochain en vue d'une sélection en février 2024. L'avant-projet d'arrêté modificatif prévoyant la révision des critères d'agrément des centres a fait l'objet d'une première lecture au Gouvernement wallon le 9 novembre écoulé. Sa procédure d'approbation est toujours en cours. Son entrée en vigueur sera fixée au 1^{er} janvier 2024.

Notons que le Plan de relance de la Wallonie a également permis aux entreprises du secteur spatial et du secteur de la défense de bénéficier de financements pour mener des projets de recherche en lien direct avec

les stratégies de l'ESA et du Fonds européen de la défense.

L'année 2023 a également vu l'aboutissement des négociations entre l'OTAN et ses États alliés membres pour mettre sur pied l'initiative DIANA. Il s'agit d'un accélérateur de start-up amené à faire émerger des initiatives disruptives susceptibles de répondre aux besoins en innovation de l'OTAN dans sa stratégie tellement indispensable de sécurité et de défense, ainsi que le premier fonds d'innovation dédié à la sécurité défense – le NATO Innovation Fund. Le Gouvernement wallon a ainsi validé la participation de la Wallonie à ces deux initiatives. WSL a été reconnu dans ce cadre comme un des 19 accélérateurs de l'écosystème OTAN. Les initiatives CyberWal et « Intelligence artificielle » rejoindront aussi le programme.

Le secteur des biotechs est un autre secteur majeur pour l'économie wallonne. En cette fin d'année, nous proposons au Gouvernement de lancer aussi un partenariat d'innovation sur les ATMP, les thérapies de demain qui incluent thérapie cellulaire et thérapie génique. Ce financement se poursuivra en 2024 pour atteindre près de 50 millions d'euros dédiés à ces thérapies et renforcés par un important investissement privé en vue de maintenir et de renforcer la position de leadership qu'a la Wallonie dans ce domaine.

En 2022, nous avons lancé la deuxième phase du projet INAH. Ce projet vise la mise en place d'une plateforme de collecte de données de santé appelée l'Institute of Analytics for Health, destinée à anonymiser, à sécuriser les données de santé, mais surtout à permettre leur utilisation à des fins de recherche. Cette deuxième phase vise à finaliser les développements techniques réalisés lors de la première partie de ce programme, ainsi que de définir le modèle de gouvernance, le plan financier et la structure juridique de la société. Les avancées du projet sont prometteuses malgré quelques difficultés initiales et la société qui pérenniserait le projet devrait voir le jour au début de cette année 2024.

Enfin, nous avons, au cours de cette législature, renouvelé la stratégie de spécialisation intelligente. Je l'ai mentionné il y a quelques instants. Celle-ci vise à concentrer les forces wallonnes pour relever un certain nombre de défis, singulièrement des défis sociétaux auxquels fait face la Wallonie et de façon plus large notre société.

En 2023, nous avons lancé en application de cette stratégie, un appel à projets et 17 projets ont été sélectionnés dans ce cadre par un jury ad hoc pour un total d'aides et d'interventions de plus de 25 millions d'euros. Une partie des projets sélectionnés pourront être soutenus dès 2023 et le soutien se poursuivra en 2024.

Citons enfin quelques chantiers hors Plan de relance de la Wallonie, mais des chantiers qui sont conséquents et importants. Par exemple, le programme WINGS, qui vise à soutenir l'industrie aéronautique à la suite de la crise covid. Ce programme a pour ambition de préparer l'industrie wallonne, qu'elle soit représentée par des PME ou par de plus grandes entreprises, à relever le défi de la transition et de la décarbonation du secteur.

Fin novembre, c'est-à-dire cette semaine, aura lieu l'évaluation de la seconde phase de ce vaste programme WINGS, avec mon souhait de poursuivre le soutien au secteur pour une autre phase axée sur les valorisations des résultats des recherches aujourd'hui menées. Pour le moment, au bénéfice du secteur aéronautique, suivant la projection que nous en avons faite, ce ne sont pas moins de 80 millions d'euros qui ont été investis pour ce secteur crucial en termes d'emplois, d'activité et de transition, notamment à l'échelle de la Wallonie.

Plusieurs d'entre vous ont suivi ce dossier où étaient présents, je voudrais aussi mentionner la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin pour le projet de télescope Einstein, qui est également en préparation. Cette candidature, qui doit être finalisée à horizon de 2026, a été officialisée, notamment lors de la signature d'une déclaration d'intention le 26 septembre 2023.

La Wallonie, en tant que partenaire de cette candidature, a mis en place plusieurs mesures pour soutenir l'avancement de cet avant-projet et de cette candidature, en lien bien sûr avec le niveau fédéral, avec la Flandre, avec les interlocuteurs aux Pays-Bas et en Allemagne, ainsi que les différents partenaires universitaires et de toute nature. Nous avons notamment désigné un coordinateur wallon qui participe activement au suivi de l'élaboration de ce dossier de candidature où, à ce stade de ce pré-dossier de candidature. Des démarches sont également en cours pour évaluer l'impact des activités industrielles sur le télescope et inversement, ainsi que la participation wallonne nécessaire à son développement, comme les impacts pour l'économie wallonne, pour l'écosystème de la recherche de ce projet majeur.

Un autre chantier vise à améliorer le soutien à l'accompagnement et particulièrement au soutien des entreprises, dans le cadre des programmes européens de recherche et d'innovation ou au développement de capacités pour participer aux programmes européens que sont Horizon Europe, Digital Program, le Fonds européen de la Défense, l'Innovation Fund, le programme LIFE, et cetera.

Cela passe par un renforcement des collaborations et de la pertinence de l'expertise des différents acteurs wallons chargés de cet accompagnement et par une structuration des rôles et des missions de chacun, entre le SPW Économie-Emploi-Recherche, le NCP, le National Contact Point en Wallonie, WBI, des structures ALS, Wallonia Meets EU, le pôle de compétitivité ou

les pôles de compétitivité suivant les secteurs, les centres de recherche, le réseau lieu, SynHERA, et cetera. Dans le cadre de cette approche de spécialisation intelligente de la Wallonie, on espère pouvoir voir aboutir ce chantier et finaliser celui-ci au tout début de 2024.

Pour ce qui concerne le digital que j'esquissais, pour rappel, Digital Wallonia est la stratégie numérique globale transversale de la Wallonie. Elle a été largement communiquée, médiatisée. Elle est comprise et intégrée par les opérateurs et par les acteurs. Cette stratégie fixe le cadre dans lequel s'inscrivent toutes les actions du Gouvernement wallon en matière de transformation numérique de la Wallonie.

On le sait, la crise sanitaire a montré de manière spectaculaire combien la maîtrise des technologies numériques et de leurs usages, est un enjeu absolument stratégique pour la résilience, pour le devenir de nos sociétés.

On ne peut pas non plus ignorer l'essor extrêmement important des nouvelles technologies, ainsi que les opportunités socioéconomiques qu'elles représentent pour la Wallonie. L'Europe partage évidemment le même constat puisque le numérique s'impose désormais comme une priorité majeure des politiques européennes. Nous le voyons notamment en matière de connectivité, de couverture du territoire en matière de connectivité.

Les moyens alloués à la politique numérique du Gouvernement ne se limitent pas au Plan de relance et à Digital Wallonia ; d'autres moyens permettent d'opérer une variété de missions et d'activer autant de leviers en soutien à la transformation numérique de la Wallonie. Je me permets de citer à cet égard, en plus du Plan de relance, en parallèle à Digital Wallonia, ou à intégrer dans celui-ci, les programmes thématiques « école numérique », les projets de recherche, par exemple en intelligence artificielle ou en cybersécurité, les initiatives d'innovation stratégique, les IIS, et bien d'autres exemples encore.

Le deuxième volet concerne les moyens dédiés alors à des opérateurs spécifiques comme le font WING ou encore les filiales start-up des *invests*, l'Agence du numérique, et cetera. Enfin, autre exemple, les budgets européens auxquels la Wallonie est associée dans le cadre des fonds FEDER ou encore du FSE, dédiés, pour partie d'entre eux, au numérique.

Plusieurs actions tout aussi concrètes ont été menées en faveur du développement, de la connectivité du territoire, et d'autres sont encore à venir. J'en faisais encore le bilan détaillé lors d'une réunion de travail ce matin avant de vous rejoindre. Le bilan positif que je dressais lors de mon précédent exposé dans le domaine de la connectivité se renforce davantage encore – je me permets de l'affirmer de façon très nette – grâce au succès rencontré par les appels à projets Last Mile.

D'abord, le premier appel se traduit par un résultat qui est tout à fait positif puisque 28 000 foyers bénéficient ou bénéficieront à l'avenir d'une amélioration considérable de leur connectivité. Ce faisant, ce succès est amplifié par le succès de la deuxième édition de ce projet Last Mile, qui ciblait plus spécifiquement les zones rurales en déficit de connectivité, réputées plus difficiles à couvrir et non prioritaires parce que moins denses, parce que nécessitant plus d'investissements considérés comme non prioritaires dans les plans stratégiques des opérateurs. Ce second appel, qui a pris fin le 14 septembre dernier, a suscité ici aussi un enthousiasme réel, avec un nombre impressionnant de candidatures. Ces candidatures englobent près de 12 000 foyers additionnels, situés exclusivement dans des zones où le seuil minimum de 100 mégabits par seconde que nous nous sommes fixé et qui correspond à une connexion haut débit de qualité n'était pas ou n'est toujours pas atteint aujourd'hui. Nous aurons donc l'occasion, avec ce deuxième volet, d'ajouter alors cette couverture de qualité au bénéfice de ces 12 000 foyers supplémentaires.

Un autre appel est d'ores et déjà prévu pour le début de l'année 2024. En tout, c'est 51 millions d'euros qui auront été débloqués au bénéfice de la connectivité fixe du territoire, complémentairement au déploiement mené par les opérateurs privés. La connectivité sans fil, peut-être la mitigation des technologies, occupe également une place centrale dans mon engagement, englobant à la fois le réseau 5G et le réseau 4G, ce dernier étant indispensable pour assurer une connectivité robuste, en particulier dans certaines zones spécifiques ou bien encore dans des zones géographiquement complexes. Grâce à nos efforts, l'initiation des travaux relatifs au réseau 5G domestique par les opérateurs est devenue une réalité. En effet, la modification du décret tant attendue régissant les normes d'ondes non ionisantes a considérablement élargi les possibilités d'action et un grand nombre de chantiers sont désormais en cours. Agoria estime qu'environ 3 000 demandes de permis auront été déposées depuis le début de l'année 2022 jusqu'à la fin de cette année 2023, rien que pour la Wallonie à cet égard.

Parallèlement, la Région wallonne joue un rôle actif dans la transition industrielle en lançant l'appel à projets PoC 5G – ce sont des tests au niveau de la 5G –, qui aboutit à la réalisation de plusieurs projets dans le domaine de la 5G, en complément des projets de recherche que je signalais précédemment. D'autres projets seront bientôt mis en œuvre grâce au deuxième appel à projets, toujours dans le domaine de la 5G. En tout, ce sont 15 millions d'euros qui auront été réservés pour le déploiement de la 5G dans les domaines industriels ou de la recherche entre 2022 et 2026, venant compléter les efforts des opérateurs dans le déploiement du réseau domestique.

En ce qui concerne les investissements dans le réseau 4G, leur importance demeure cruciale, en particulier pour couvrir les zones géographiques les plus complexes à atteindre. Cet objectif est au cœur de l'accord TOP, dont les éditions antérieures ont déjà généré 70 millions d'euros d'investissements privés. Le prochain accord, en phase de finalisation, je l'espère, vise à intensifier davantage les résultats de cette initiative vertueuse.

Je voudrais ensuite aborder le programme Digital Wallonia 4 Education, pour lequel nous avons dégagé un budget aussi inédit qu'important de 120 millions d'euros pour la période 2022 à 2026. L'importance des moyens dédiés à Digital Wallonia 4 Education témoigne de l'ambition de la Wallonie d'accélérer et de réussir sa transformation digitale qui passe nécessairement par le développement des connaissances et des aptitudes numériques des Wallonnes et des Wallons, notamment des plus jeunes d'entre elles et d'entre eux, pour permettre à toutes et tous de disposer des compétences indispensables, que ce soit dans sa vie professionnelle ou que ce soit pour les usages privés de toute nature. Ce processus d'apprentissage doit être continu tout au long de la vie, mais très naturellement commencé dès le plus jeune âge, notamment à l'école ou dans les institutions d'enseignement.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de renforcer ce programme Digital Wallonia 4 Education. Le premier volet « Équipement » permet et permettra aux écoles, dans le prolongement des programmes historiquement mieux connus sous le nom École numérique, de recevoir du matériel favorisant l'apprentissage du et par le numérique. Le second volet « Wifi » propose aux écoles wallonnes qui le souhaitent d'équiper l'ensemble de leurs bâtiments de connectivité interne. Ce programme rencontre un vrai et franc succès, puisque plus de 3 200 implantations scolaires wallonnes, soit plus de 90 % des implantations recensées, ont marqué leur intérêt pour au moins un de ces volets. Ce résultat témoigne non seulement d'une réelle demande du monde de l'enseignement pour la digitalisation de l'école, mais aussi d'une vraie confiance pour l'action portée par la Wallonie au travers de Digital Wallonia 4 Education et auparavant via les programmes « Écoles numériques ».

Enfin, concernant les espaces publics numériques, nous travaillons dans le cadre du plan d'inclusion numérique de tous les Wallons mis en œuvre avec la collaboration de ma collègue Christie Morreale sur plusieurs axes distincts :

- le lancement d'une campagne de communication « Osons le numérique » ;
- l'élaboration d'une cartographie de l'ensemble des lieux d'accompagnement au numérique qui sont accessibles depuis le 10 novembre dernier, mais la cartographie l'est tout autant.

Par ailleurs, vous avez vu que nous avons soutenu la création de 60 nouveaux espaces publics numériques grâce à un incitant financier nominal par EPN de 30 000 euros. Cela va permettre de renforcer le maillage territorial du réseau des EPN dans près de 36 nouvelles entités communales qui étaient dépourvues d'un tel outil jusqu'à ce jour. Il s'agit de la création la plus importante de nouveaux EPN depuis la mise en place du réseau voici 20 ans maintenant.

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée est un facteur important pour les entreprises, en raison de son impact sur le développement, sur l'activité et sur la productivité, sur le potentiel d'innovation, sur la croissance des entreprises. Les citoyens, jeunes ou moins jeunes, sont de plus en plus conscients – nous le sommes bien sûr en cette commission – que la formation, l'acquisition des compétences est un enjeu absolument majeur pour l'évolution personnelle tout d'abord, des hommes et des femmes concernés, mais aussi pour l'insertion professionnelle et/ou l'évolution professionnelle.

Enfin, les jeunes qui sont dans leur parcours scolaire ou d'enseignement supérieur n'utilisent pas ou ne bénéficient pas, ou les deux, des orientations vers les métiers techniques, les métiers porteurs de nombreuses possibilités dans une série d'emplois liés aux nouvelles technologies, aux techniques, aux technologies, à l'industrie, aux métiers manuels ou d'autres encore relevant de l'ensemble de ce groupe de professions.

Par rapport à ce dernier constat, nous avons voulu agir, avec ma collègue en charge de l'Emploi, via notamment une grande campagne axée sur la sensibilisation aux sciences et aux métiers techniques. J'ai aussi lancé un appel à projets, toujours ma collègue la ministre de l'Emploi, Mme Morreale, visant à soutenir les actions relevant de la popularisation, de la sensibilisation aux métiers des sciences, des techniques, de l'ingénieur, des arts, des mathématiques, du numérique ainsi qu'à la promotion des filières compétences ou métiers porteurs d'emplois dans ces départements.

Pour la première fois, deux départements s'associaient pour créer une plus grande cohérence et une plus grande coordination dans les projets. Plus d'une vingtaine de projets sont soutenus. Ils sont sélectionnés en associant les collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces projets créent des ponts entre les acteurs de la formation, de même que ceux de l'enseignement. Ils sont sélectionnés par les deux institutions de façon conjointe. Ils viennent en soutien aux apprentissages durant la scolarité et la formation ainsi qu'à l'orientation positive des jeunes. Avec ma collègue, nous soutenons le dispositif Wallonie Compétences d'avenir, qui permet d'assurer la mise en place :

- d'une réponse rapide aux besoins en compétences des entreprises ;
- de nouveaux moyens de formation à des parcours formatifs, innovants et partenariaux entre des établissements de l'enseignement et les opérateurs publics, de la formation professionnelle ;
- d'autres initiatives encore de même nature.

Cette démarche a permis la réalisation d'activités de formation dans des secteurs clés pour la Wallonie tels que les biotechnologies, le numérique ou la construction, pour ne citer que ces exemples.

D'autre part, en tant que ministre ayant en charge l'Économie et la tutelle sur les opérateurs publics de formation que sont les centres de compétences et l'IFAPME, j'ai souhaité accorder une grande attention aux pénuries de compétences et de qualifications sur le marché du travail ainsi qu'à la réponse à ces pénuries.

Avec l'IFAPME, de nombreuses actions se sont concrétisées. Dans le cadre de la reconstruction de la Wallonie, des mesures innovantes destinées aux formations dans les métiers en pénurie du secteur de la construction ont été prises. On parle ici de construction au sens large, c'est-à-dire la construction, le bois et l'électricité. Ces mesures sont mises en œuvre depuis 2022 et vont se poursuivre en 2024 parce que dans le domaine qui est le mien – l'IFAPME –, elles sont évaluées positivement. Je plaide donc pour leur pérennisation éventuelle à l'avenir, ainsi que pour leur extension dans des métiers où leur application pourrait avoir un effet bénéfique significatif.

Je voudrais signaler que le fait de pouvoir accompagner – on appelle cela l'accrochage – positivement en formation est un des points stratégiques du nouveau contrat de gestion 2023-2028 de l'IFAPME. Je souhaite le soutenir pour éviter les abandons trop nombreux en cours de formation.

Dans le cadre de la relance et en soutien à l'application de nos entreprises wallonnes, en particulier les indépendants et les PME – qui représentent plus de 96,3 % des entreprises partenaires de l'IFAPME –, j'ai souhaité que les incitants wallons à la formation en alternance associés aux contrats d'alternance soient étendus à la formation en alternance des adultes sous convention de stage. Cet élément a été intégré dans le nouvel arrêté du Gouvernement wallon relatif à la convention de stage et aux stages en entreprise organisés par l'IFAPME. Si la filière de l'apprentissage est très importante, la filière de la formation des adultes l'est tout autant et la réorientation d'un certain nombre vers de nouvelles formations – potentiellement vers de nouveaux métiers – est un point qui doit être soutenu.

Ainsi, un incitant financier à l'entreprise de 750 euros est octroyé à l'entreprise qui répond aux conditions cumulatives suivantes :

- être agréée par l'IFAPME ;
- avoir conclu une convention de stage IFAPME pour l'année de formation en cours ;
- avoir assuré aux stagiaires une formation d'au minimum 270 jours sous convention de stage durant la première année de formation ;
- avoir son unité d'établissement où se forme l'apprenant située en région de langue française.

Il y a en complément un second incitant financier à la première convention de stage. Ici également, il est de 750 euros. Il est octroyé à l'indépendant, c'est-à-dire à l'entreprise qui n'a pas encore de salarié et qui n'a pas, dans les cinq ans qui précèdent la demande d'incitants financiers, conclu de convention de stage. La convention de stage doit être active depuis au moins 30 jours de calendrier au moment de la décision d'octroi. Concrètement, cela veut donc dire que notre but est d'amener celles et ceux qui n'y sont pas encore familiarisés ou qui n'ont pas encore franchi le pas à le faire avec cet incitant pour répondre à un certain nombre de coûts qui seraient à charge de l'indépendant concerné, ainsi compensés.

Sur la base de ces critères, Mesdames et Messieurs, plus de 3 240 primes aux entreprises seront potentiellement octroyées en 2024 par l'IFAPME. Au regard des tendances très positives de la rentrée 2023 à l'IFAPME, on estime que le nombre de primes octroyées en 2024 devrait encore progresser par rapport à l'année de formation précédente – cette année –, les premières tendances de la rentrée affichaient au 30 septembre un nombre global de 4 557 conventions de stage actives, soit une augmentation de plus de 8,6 % par rapport à l'année précédente. Avec l'IFAPME, mon objectif est de renforcer l'attractivité et la qualité de la formation en alternance, en activant de nombreux leviers concrets qui donnent du sens à l'emploi. On a également investi dans la digitalisation, dans l'accompagnement et dans l'équipement ; j'étais encore hier à Arlon pour lancer les chantiers de création d'un nouveau bâtiment, d'un nouvel espace, après beaucoup d'autres et avant d'autres encore sur le territoire de la Wallonie.

Les projets du Plan de relance soutiennent également l'ADN du réseau : la formation qualifiante, la formation des futurs chefs d'entreprise.

Parmi les objectifs en 2024, on retrouvera :

- la dynamisation du réseau des entreprises formatrices au travers du renforcement et de la formation de ces équipes de référents qui accompagnent les apprenants et les tuteurs en entreprise ;
- le déploiement d'une pédagogie qui inclut le numérique et qui a pour but aussi de permettre le transfert, l'acquisition des compétences de base indispensables en matière numérique par les apprenants, mais aussi de former vers les métiers

du numérique qui sont actuellement en pénurie aujourd'hui ;

- l'offre de formation vers les métiers en pénurie et les métiers d'avenir, les métiers STEAM, notamment en partenariat avec les centres de compétences.

Ensuite, nous avons aussi inclus un redéploiement de la dimension entrepreneuriale des formations du réseau de l'IFAPME par la constitution d'une nouvelle équipe de conseillers à la formation, à la création et l'organisation d'une nouvelle offre de formation pour les futurs chefs d'entreprise et les créateurs d'entreprise. Cette offre de formation se déploie en collaboration avec Wallonie Entreprendre, avec qui une convention de partenariat a été récemment signée à cet égard, de manière à accompagner les gens qui sont formés à travers le réseau de l'IFAPME, de les former spécifiquement et complémentirement en partenariat avec Wallonie Entreprendre à la création d'entreprises. De manière structurelle, l'arrêté sur la convention de stage a été revu pour tenir compte des évolutions enregistrées depuis 1998, date des arrêtés modifiés et fusionnés dans un seul texte.

Cet arrêté tient également compte des tendances actuelles par rapport à l'orientation, à la reconversion, à des exigences dans certains métiers et à l'entrée en stage tout au long de l'année, sans devoir attendre nécessairement une date charnière au moment de la rentrée. Toujours dans le but de combattre les pénuries de qualifications et par extension, de formateurs, le Gouvernement a prévu en 2024 une revalorisation de la rémunération des formateurs professionnels qui sont des professionnels en activité qui dispensent des cours dans les matières liées aux métiers en pénurie ainsi qu'aux métiers technologiques. La rémunération de base sera multipliée par un coefficient de 1.2 pour l'ensemble des formateurs et comme l'année dernière, les frais de déplacements domicile-lieu de travail des formateurs vacataires seront remboursés intégralement selon le tarif des chemins de fer. Auparavant et sauf dérogation, le montant subsidiaire ne pouvait pas dépasser le montant des frais inhérents à un trajet de 70 kilomètres aller et retour.

Par ailleurs, et en soutien à ces différentes évolutions, je soulignerai également l'investissement dans le management de l'IFAPME avec l'adoption d'un nouveau cadre organique et le déploiement d'une gestion par projet pour l'ensemble du réseau. Ces différentes actions et le nouveau contrat de gestion de l'IFAPME adopté au mois de janvier de cette année 2023 sont de nature à renforcer la notoriété de l'alternance auprès des citoyens, des jeunes, des moins jeunes et des entreprises, mais aussi à moderniser le réseau IFAPME afin d'aider et d'inclure un maximum de jeunes et de travailleurs, de manière à ce que ceux-ci puissent développer leurs compétences et leurs talents, en particulier dans les métiers en pénurie, ainsi que les

compétences dont nos entreprises sont à la recherche, dans certains cas, de façon extrêmement critique.

Enfin, l'année 2024 sera une année importante pour l'alternance et la formation professionnelle qui sont amenées à encore évoluer sur le long terme pour s'adapter aux défis de notre société. Les réflexions sur le futur de l'alternance et de la formation professionnelle vont se poursuivre.

J'ai soutenu le renouvellement de la convention de collaboration avec l'ASBL « Agir pour l'enseignement », dont je salue la grande qualité du travail. Cette ASBL a été chargée par le Gouvernement – en collaboration avec nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles – de définir des scénarii de réformes concernant l'alternance, la formation professionnelle en Wallonie et en articulation les coopérations intrafrancophones, en incluant d'ailleurs le qualifiant dans l'ensemble de ces réflexions.

Concernant les centres de compétences, que je mentionnais il y a quelques instants en réponse à la crise sanitaire et aux besoins grandissants des entreprises en matière de talents, j'ai fait le choix de les soutenir pour favoriser leur digitalisation ainsi que la modularisation de leur catalogue de formations. Par ailleurs, j'ai prôné une reprise de leurs activités en présentiel ou en tout cas largement en présentiel.

Dès 2024, les centres de compétences vont bénéficier des moyens alloués par la programmation 21.27 du Fonds social européen. Pour leur permettre d'y avoir accès, leur mécanisme de financement a été revu afin de répondre à l'application de la méthode des coûts simplifiés dans le cadre de cette programmation.

Concernant la mise à disposition d'une offre de formation et de sensibilisation pour les publics de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement supérieur non universitaire et de l'enseignement de promotion sociale, l'accord de coopération du 14 mars 2014 a été reconduit en 2023. J'ai eu l'occasion de renforcer cette politique croisée avec le soutien du Plan de relance wallon, notamment en favorisant le soutien aux activités en lien avec les STEAM.

Ainsi, au premier semestre 2023, ce sont près de 23 400 élèves étudiants et 3 870 professeurs qui sont venus se former dans nos centres de compétences et sur les équipements de pointe ou à haute valeur ajoutée et ce, en application de cet accord de 2014. Par ailleurs, ce sont près de 10 500 demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation en centre de compétences, soit une progression de 11 % par rapport au premier semestre 2022. Tout cela représente 1,8 million d'heures de formation, soit une croissance de 16 % par rapport à la période correspondante antérieure.

Pour garantir la qualité des formations, suivre les évolutions de ces métiers, répondre aux besoins

importants en talents, j'ai continué à investir dans les infrastructures et les équipements des centres de compétences, notamment avec les moyens du Plan de relance.

Par exemple, en 2023, nous avons eu l'occasion de soutenir l'extension d'Aptaskil à Seneffè ainsi que la création de son antenne à Liège, juste en face du MontLégia. Ces investissements, financés sur mes crédits, ont représenté respectivement près de 3 millions d'euros pour l'extension de Seneffè et plus de 2,5 millions d'euros pour l'antenne de Liège.

Pour l'avenir, l'étude de positionnement des centres de compétences dans le paysage global de la formation réalisée par BDO a permis de disposer d'informations qui sont riches sur le modèle de gouvernance et de financement, ainsi que leur importance quant à la montée en compétences de leurs travailleurs, au bénéfice des travailleurs et des demandeurs d'emploi.

Le FOREm a d'ores et déjà été chargé d'établir de nouveaux indicateurs de suivi et d'évaluation, d'examiner les possibilités techniques de rapprochement en matière d'outils comptables et administratifs en vue d'uniformiser plus largement les pratiques des différents centres de compétence.

La seconde phase de l'étude de l'ASBL « Agir pour l'enseignement » complétera les constats posés par l'étude spécifique relative aux centres de compétence. Dès qu'elle sera disponible, j'appuierai la mise en place d'une réforme globale de la formation professionnelle, notamment en ce qui concerne ses modèles de gouvernance, de financement des CDC ainsi que leurs relations, notamment juridiques, avec le FOREm et les autres acteurs.

Enfin, pour répondre à des remarques récurrentes de l'agence FSE, le financement des centres de compétence en ASBL sera scindé en deux parties. Ainsi, il pourra consolider le cofinancement des projets de formation via la Région wallonne et via le Fonds social européen. Pour 2025, la méthodologie de financement des projets FSE+ sur base des coûts unitaires devra être mise en œuvre. Pour ce faire, un marché public pour implémenter cette méthode sera bientôt lancé par le FOREm.

Venons en maintenant à l'aménagement du territoire. Les enjeux majeurs des réformes du CoDT et du SDT vous sont connus. Je ne dois pas rappeler le nouveau concept d'optimisation spatiale. Je ne dois pas non plus vous indiquer à quel point les dossiers suivants ont suscité l'attention de cette commission depuis le début de cette législature, et ce, de façon plus condensée depuis les dernières réunions de notre commission ayant totalisé pas moins de 45 heures d'attention sur ce programme :

- l'équilibre entre les différentes fonctionnalités du territoire ;

- la lutte contre l'étalement urbain ;
- les possibilités de création d'activité ;
- la reconversion des zones d'activité économique industrielles désaffectées ;
- l'inclusion dans le CoDT ou dans le SDT de la politique d'implantation commerciale et de permis liée aux implantations commerciales.

Inutile dès lors de vous dire qu'en 2024 l'adoption par votre Parlement des parties D et R du CoDT consacrant son adaptation aux enjeux d'optimisation spatiale, à la lutte contre les inondations, aux risques liés aux accidents et aux événements naturels majeurs fait partie de mes priorités. Il en va de même pour les efforts en matière de réhabilitation des friches, l'adoption du SDT ainsi que la finalisation de l'étude d'appui urbanistique et le suivi des acquisitions et démolitions entreprises dans les neuf communes de catégorie I, à savoir celles les plus touchées par les inondations. Le projet de décret est soumis tout à l'heure à la poursuite de l'examen par votre commission. Autorisez-moi à ne pas synthétiser les dernières 45 heures de vos travaux, fussent-ils particulièrement intéressants et riches, puisque vous y avez participé.

Je voudrais signaler que, relevé par ces travaux, je serai très attentif à la formation des autorités, des administrations locales et des différents acteurs : architectes, CATU et intervenants divers. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de majorer la subvention à l'Union des villes et communes de Wallonie pour qu'elle contienne un volet spécifique pour prendre en charge la formation des communes au CoDT. Par ailleurs, le renouvellement du marché public pour la base de données logique va comprendre un volet de formation des communes au nouveau régime d'organisation des autorisations des implantations commerciales.

Au-delà de cet effort de formation, la Wallonie doit soutenir toutes les communes wallonnes qui souhaiteraient se lancer dans un schéma communal d'optimisation.

Sur le budget 2023, j'avais déjà décidé de mobiliser 6 millions d'euros pour faire réaliser par les intercommunales d'aménagement du territoire une vaste étude d'aménagement du territoire qui offrira à chaque ville ou commune une base standardisée et actualisée pour l'analyse contextuelle des SDC.

Quant au financement de ceux-ci, l'enveloppe budgétaire disponible pour les engagements a été multipliée quasiment par six au projet de budget qui vous est soumis, avec les 3,656 millions d'euros prévus et compte tenu de la majoration du plafond subventionnable, c'est déjà une trentaine de dossiers qui pourraient, à court terme, être engagés dès l'année prochaine.

Le Plan de relance de la Wallonie prévoit aussi de diminuer le nombre de friches industrielles. À cette fin, l'objectif est de disposer d'une réserve foncière assainie et prééquipée afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire et pouvoir ainsi les affecter à un certain nombre de missions économiques et d'affectations entrepreneuriales, dans le but de permettre des relocalisations industrielles et bien évidemment de les promouvoir.

Le projet va, lui aussi, s'inscrire dans cette volonté de réhabilitation et d'assainissement des terrains industriels en friche ainsi que des SAR, les sites à réaménager, qu'ils soient localisés dans des zones urbaines, mais aussi dans des zones semi-urbaines dans d'autres situations. L'ensemble de cette double action contribue et concourt à réduire la consommation de terres non artificialisées en droite ligne et en parfaite coordination avec la stratégie wallonne de maîtrise de l'artificialisation des sols.

Ceci permettra également de faire face à la saturation progressive de nos parcs d'activité économique. Ils sont, aujourd'hui, mis en place en Wallonie et contribuent significativement à la dynamique des territoires à l'image de la Wallonie.

Le Schéma de développement du territoire prévoit notamment de réhabiliter 30 % des 3 908 hectares identifiés dans la base de l'administration comme « site à réaménager », et ce, à l'horizon de 2030. C'est-à-dire après-demain. L'entièreté des sites de cet inventaire, à l'horizon 205, c'est-à-dire à moyen terme.

Pour mettre en œuvre ce projet, il faut pouvoir disposer du volet financement. Pour ce faire, une mission déléguée a été confiée par le Gouvernement à Wallonie Entreprendre dès le 30 avril 2020 concernant spécifiquement les terrains désaffectés d'ArcelorMittal Belgium à Liège ainsi qu'une mission déléguée d'y réaliser leur reconversion à travers un véhicule juridique qui s'appelle Espace Financement.

Pour rappel, les sites d'ArcelorMittal à Liège concernent une superficie de l'ordre de 292 hectares. Il s'agit de Chertal, HFB, HF6 et du site de la cokerie, bien connu.

Des négociations pour leur acquisition par la Wallonie sont en cours. Les permis de déconstruction de Chertal et du HFB ont été délivrés en recours en juillet, comme vous le savez.

Enfin, un *masterplan* traçant des perspectives tant urbanistiques qu'économiques a été élaboré par l'Agence ter et ses partenaires. Il a été rendu public en septembre. Dès que les négociations pour le rachat des sites seront abouties, tous les éléments vont alors à nouveau être alignés ou réalignés pour permettre de prendre des décisions concernant le redéploiement économique et territorial de ces sites stratégiques et

concernant aussi les propositions qui avaient été élaborées par le schéma directeur reprenant ces différents espaces, propositions de toute nature, développement d'une filière bois et d'autres qui seront challengées à l'aune de leur praticabilité et de l'évolution des secteurs économiques concernés au niveau de l'ensemble des espaces, Chertal et les autres sites que je viens de mentionner.

Par ailleurs, je rappelle que la mission déléguée confiée par le Gouvernement à Wallonie Entreprendre vise aussi la finalisation de l'acquisition du site de Carsid à Charleroi pour une superficie de 108 hectares.

Un *masterplan* a été élaboré pour ce site de la porte Ouest de Charleroi. Les négociations avec Duferco, portant sur la cession du site, sont également dans leur dernière ligne droite.

Enfin, la mission déléguée a permis de mettre en place un schéma directeur sur le site Duferco à La Louvière, site d'une centaine d'hectares, en collaboration avec l'intercommunale IDEA.

De plus, dans le cadre de la reconversion du site Durobor, à Soignies, 9 hectares, Wallonie Entreprendre, en collaboration avec IDEA et la Ville de Soignies, a abouti à la réalisation, ici aussi, d'un *masterplan*, que j'ai examiné minutieusement et qui me paraît bien fait et équilibré, en vue du redéploiement du site.

Parallèlement à la mission déléguée et confiée à Wallonie Entreprendre et à la SPAQuE concernant les sites de Carsid à Charleroi et d'ArcelorMittal à Liège qui nécessitent une approche spécifique, il importe de veiller à ce que la Wallonie puisse disposer d'une réserve de terrains à destination de l'activité économique globalement. À ce titre, une mission déléguée a été confiée à la SPAQuE en la chargeant d'une double mission : d'une part, la constitution d'une réserve foncière stratégique de terrains à assainir, et ce, soutenue par l'octroi d'un budget spécifique en vue de l'acquisition de site, mais aussi de leur étude en vue de leur réhabilitation. Il s'agit donc d'octroyer à la SPAQuE, de concert ici avec ma collègue Céline Tellier, un budget de 2,5 millions d'euros pour mettre en œuvre cette réserve foncière de site à assainir par le biais d'acquisitions de sites permettant un redéploiement économique ultérieur.

Quatrièmement, la réalisation d'un programme de réhabilitation de sites qui présentent une dimension davantage endogène, sur la base d'un appel à projets doté de 37,5 millions d'euros. Le 25 mai de l'année dernière, le Gouvernement a approuvé les conditions et modalités de cet appel à manifestation d'intérêt relatif à la réhabilitation économique de friches industrielles ; il m'a chargé de diligenter cet appel à projets.

Le 1^{er} décembre de l'année écoulée, le Gouvernement a approuvé une liste de sites, ainsi que des sites en réserve, en vue d'être activée pour le cas de

figure où un blocage sur un projet sélectionné – en fonction de l'évolution du solde de l'enveloppe – permettrait de faire remonter un dossier réserviste.

Le 20 juillet de cette année, le Gouvernement a pris acte de l'état d'avancement des projets et, compte tenu du montant du solde de l'enveloppe située à l'époque à 1,35 million d'euros, et des informations reconnues auprès des différents bénéficiaires concernant les travaux d'assainissement, il a été proposé d'ajouter un site, en l'espèce le site de la marbrerie Dejaiffé Frères à Gembloux, tout en restant dans cette enveloppe globale de 37,5 millions d'euros.

Au total, 16 sites ont été retenus, couvrant une superficie totale de 45,1 hectares. Rappelons enfin l'engagement du Gouvernement à soutenir le modèle innovant de partenariat public-privé qui est déployé sur le site de BASF à Feluy-Seneffe. Sur ce site, ce sont quelque 60 hectares qui seront réaffectés à l'activité économique grâce à l'expertise combinée de l'intercommunale IDEA et de partenaires privés que sont Ecoterre et l'entreprise Wanty. L'arrêté de subvention permettant d'opérationnaliser cet engagement sera soumis incessamment au Gouvernement pour appréciation et, je l'espère, décision.

Complémentairement, dans le cadre de la politique intégrée de la ville, les grandes villes wallonnes poursuivent la réhabilitation des sites à réaménager positionnés au cœur de villes. Cette année, plus de 7 millions d'euros seront engagés pour l'acquisition et le réaménagement de SAR, qui sont alors situés dans les grandes villes wallonnes. Enfin, l'optimisation de la liste SAR du Plan wallon d'investissement a permis d'engager pas moins de 20 millions d'euros pour les opérateurs publics. À ce stade, au regard du monitoring, les montants pour 2024 seront similaires.

Dernièrement, enfin, j'ai réactivé le Comité d'accompagnement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale, les SRPE. Un solde est en effet disponible par intercommunale dans le cadre des missions de maîtrise d'ouvrage déléguées. Le solde total à disposition est de 8 160 245 euros. Mon administration, à ma demande, est mobilisée pour aboutir à une décision dès le début de l'année prochaine concernant l'affectation de ces sommes.

Dans la même perspective, un groupe d'experts désigné par le Gouvernement a été mis en place en début de législature aux fins de déterminer la superficie artificialisable, et ce, afin d'atteindre les objectifs à horizon 2025 et 2050 et d'élaborer une méthodologie de mesure de l'étalement urbain, une trajectoire de réduction de l'étalement urbain par bassin et une trajectoire de superficies artificialisables jusqu'à 2050.

Je n'évoque pas nos travaux du SDT. Le rôle de la CPDT, vous le connaissez. Notons cependant que j'ai

mobilisé, dans le cadre d'un travail à mener sur les incidences environnementales, le Bureau Stratec et le CREAT de l'Université de Louvain, de manière à nous aider dans la rédaction d'un certain nombre de documents pour ce faire. Le 30 mars 2023, le projet de SDT a été approuvé par le Gouvernement à la suite des consultations des très nombreuses contributions reçues, notamment des villes et des communes. Un travail d'actualisation est en cours concernant le projet de SDT, de manière à arriver à une version alors finalisée qui sera soumise à examen et, je l'espère, à décision du Gouvernement.

Indépendamment de ces travaux, un grand nombre de révisions de plans de secteur sont en cours d'instruction. Il n'y a pas moins de 30 dossiers de révision de plans de secteur aujourd'hui en instruction au sein de mes services, soit dans le but d'inscrire des extensions de nouvelles zones d'activité économique ou mixtes ou industrielles, ou bien encore de reconfigurer alors certaines zones d'activité économique déjà existantes.

Nous avons aussi 19 dossiers de révision du plan de secteur qui sont traités par mes services, à différents stades d'instruction. Ceux-ci sont initiés en vue de l'inscription de zones d'extraction ou de zones de dépendances d'extraction pour que ces décisions soient prises le cas échéant, mais qu'elles soient prises, si elles le sont, en toute connaissance de cause et en même temps que soit rempli l'objectif de faire connaître les opportunités de développement du territoire et de développement d'activités sur notre territoire wallon. J'ai fait, à la suite d'un rapport établi par la Cour des comptes, du décret wallon qui le prévoyait et de questions au Parlement, rétablir la base de données des terrains à vocation économique, qui est aujourd'hui accessible et qui a été mise en ligne après une utilisation à vocation interne de quelques jours. Elle a été mise en ligne publiquement depuis ce vendredi 24 novembre, comme je m'y étais engagé.

La proactivité, l'initiative, la volonté et le volontarisme des villes et des communes en matière d'aménagement du territoire sont évidemment des éléments prioritaires. Cette proactivité et cette vitalité seront soutenues notamment dans le cadre des établissements de SDC ou bien encore de schémas d'orientation locaux. À titre d'exemple, et à ce jour, il n'y a pas moins de 37 SDC et environ une soixantaine de SOL qui sont en cours d'élaboration ou de révision. Pour rappel, les SDC et les SOL sont établis à l'initiative du conseil communal. Le premier vise à définir la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal et de définir des objectifs communaux, alors que le second vise, lui, une partie du territoire. Il vise à déterminer des objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme à une échelle qui est plus fine, plus spécifique. La révision de la partie réglementaire du CoDT proposera d'augmenter les taux de subvention pour les SDC, ainsi que les

plafonds maximaux, et ce, afin de soutenir les communes qui souhaiteront réaliser ou réviser leur SDC pendant la prochaine mandature communale.

Enfin, du point de vue de la réponse de l'aménagement du territoire aux inondations et événements tragiques de juillet 2021, je voudrais, de façon résumée, parce qu'on les a abordés à plusieurs reprises ici, mentionner ou rappeler les éléments suivants.

Premièrement, quatre marchés publics sont prévus et soutenus par le programme 318 du Plan de relance de la Wallonie, qui sont exécutés : le Programme de redéveloppement durable de quartier, du schéma stratégique multidisciplinaire du bassin-versant de la Vesdre, des référentiels construction et aménagement en zone inondable, ainsi que du référentiel gestion durable des eaux pluviales. À l'exception du marché appui urbanistique aux communes de catégorie 1 et 2 dont la seconde vague se termine au plus tard en mai 2024. Tout cela a été mené à bien, de même que la mise en place d'un droit de tirage à hauteur dans un premier temps de 25 millions d'euros au bénéfice des communes de catégorie 1, à l'exception de la Ville d'Eupen, dans le but de financer l'acquisition, la démolition par ces communes de certains biens problématiques du point de vue des inondations ou de la prévention de celles-ci. Enfin, l'octroi d'une subvention supplémentaire de 86 millions d'euros aux mêmes villes ou communes et qui vise à poursuivre la mise en œuvre de ce programme d'adaptation du bâti du territoire par rapport aux risques d'inondation.

Je ne suis pas plus long sur l'aménagement du territoire, même s'il y a encore beaucoup de choses à dire, car je souhaite brièvement pouvoir passer en revue les quelques autres départements dont j'ai la responsabilité, en commençant par l'agriculture.

Cette législature a été marquée par l'élaboration, la mise en œuvre et puis les modifications du Plan stratégique de la Politique agricole commune. La nouvelle mouture de la PAC comprend les mesures du premier et du second pilier qui se veulent avant tout motrices de la protection du revenu pour nos producteurs et nos agriculteurs, mais aussi un levier pour une transition progressive de notre agriculture. L'exercice ne fut pas simple à mettre en œuvre et a nécessité de très longues discussions, négociations, des efforts de conviction, de dialogue, d'écoute, de partage et d'information.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2023, cette PAC est entrée en vigueur et notre plan stratégique également, avec ce que je considère comme étant des avancées notables, que je voudrais souligner, notamment concernant l'installation de jeunes, avec un budget considérable pour le premier pilier, avec la possibilité de s'installer d'abord comme indépendant complémentaire via un parcours d'installation et de

bénéficier ainsi d'une aide à l'installation de 70 000 euros ; avec la suppression de l'obligation de développement de l'exploitation de l'ancienne PAC, source d'endettement ou source de croissance quelquefois artificielle de l'activité.

D'autre part, je voudrais mentionner que la première campagne de déclarations, depuis le printemps 2023 jusqu'à ce jour, s'est globalement bien passée en ce qui concerne la mise en œuvre et tous les développements informatiques.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que cette année a été marquée par les premiers ajustements à apporter à notre Plan stratégique. Le 20 juillet dernier, après quelques échanges et négociations, le Gouvernement s'est accordé sur l'ensemble des modifications de notre plan stratégique qui devaient être proposées à la Commission européenne. Nous avons eu un retour de leur part début octobre et s'en sont suivis à nouveau de nombreux contacts, réunions de négociation et d'explication. À ce jour, nous attendons l'approbation formelle de ces modifications, qui devraient, je l'espère, intervenir très prochainement.

Pour rappel, l'enveloppe 2023-2027 consacrée à cette PAC est de 1,328 milliard d'euros du FEAGA pour le premier pilier et de 198 millions d'euros du FEADER pour le deuxième pilier. Le budget dédié au premier pilier pour l'année 2023 est de 265,6 millions d'euros. Pour rappel, la grande nouveauté de ce premier pilier est l'instauration des ECO-régimes, soit des mesures obligatoires à mettre en œuvre pour l'État membre, mais volontaires pour l'agriculteur, bien qu'on l'encourage à les activer.

Je peux également vous mentionner que, concernant le premier pilier, le paiement de l'avance, à hauteur de 70 %, a eu lieu le 2 novembre dernier pour les régimes d'aide de paiement de base, de paiement « jeunes » et de paiement redistributif.

Comme je l'avais déjà mentionné, la quasi-totalité des mesures cofinancées du second pilier relatives au développement rural est reconduite dans la PAC nouvelle. Le Gouvernement va valider, dans les prochains jours, la liste des 21 groupes d'action locale sélectionnés dans le cadre de la mesure LEADER, ici aussi à l'initiative de ma collègue en charge de cette partie et de concert avec moi. Les premiers paiements concernant les aides à l'installation et aux investissements de la nouvelle PAC sont effectifs depuis le 16 octobre dernier.

Outre ce dossier majeur, d'autres sujets prégnants sont également au cœur de nos préoccupations et seront au cœur de mon action en 2024. Je voudrais rappeler que l'Observatoire du foncier agricole et le rapport très détaillé dont nous disposons, notamment au départ des travaux de l'Observatoire du foncier agricole, ont montré à quel point le coût et le prix de la terre avaient

continué à grimper sur plusieurs années, en tout cas à l'échelle de la Wallonie. Actuellement, le prix moyen à l'hectare de parcelles cadastrales non bâti est de 36 368 euros l'hectare. Les Assises de la terre ont mené pas mal de réflexions et de travaux par rapport à cette problématique d'accès à la terre. On a évoqué ici à plusieurs reprises les conséquences, je n'y reviens donc pas.

Toutefois, je voudrais mentionner les points de soutien, grâce au Plan de relance, à une série de projets qui me semblent importants pour l'agriculture, dont notamment : l'accompagnement des nouveaux agriculteurs dans leur projet d'installation et de reprise ; l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de transmission de leur exploitation ; mais également l'observatoire des jeunes en agriculture, qui a pour objectif de centraliser les différentes données qui les concernent, d'analyser celles-ci pour permettre à la fois une photographie annuelle et l'analyse de l'évolution que révèle cette photographie de la situation des jeunes en agriculture, ainsi que sur, cette base, d'étudier les paramètres de cette évolution, les réponses, les aides et les leviers que nous pouvons activer au niveau politique.

La mise en œuvre par la SOCOPRO des plans de développement des filières ovines, de porc piétrain, d'horticulture, de même que l'Observatoire de la consommation de l'APAQ-W – outil intéressant également –, seront soutenus en 2024. Un soutien sera aussi apporté au baromètre de l'alimentation durable ou bien encore à la mise en place d'une interface entre producteurs et secteur de la distribution, notamment des franchisés. Ce samedi, j'inaugurais une action visant à accroître la présence des producteurs et des commerçants valorisant les produits locaux dans les franchisés, qui sont une partie du circuit de vente, le plus souvent en moyennes surfaces, à travers ce mode d'organisation juridique.

Tout au long de cette législature, avec l'APAQ-W, nous avons ardemment travaillé à la valorisation des produits locaux sous toute une série de formes, avec de nombreux projets qui ont été développés et qui vont se poursuivre durant l'année 2024. Je voudrais citer parmi ceux-ci les « Tables de terroir », avec aujourd'hui plus de 800 producteurs locaux qui sont référencés et dont les produits sont présents dans ces établissements. Nous en sommes aujourd'hui – chiffres actualisés au moment des vacances – à 71 tables de terroir labellisées comme telles.

Il y a également pas mal de campagnes de communication qui ont été diffusées, que ce soit concernant le lait, les fromages, la viande, les pommes de terre, voire les frites. Citons également la campagne de communication et de promotion pour expliquer les valeurs de la consommation locale, de la consommation bio, du circuit court et la mise en avant de la gastronomie wallonne.

C'était d'ailleurs l'annonce des classifications Gault et Millau hier, mon propos trouve donc à s'appliquer dans un moment d'actualité spécifique. Nous souhaitons mettre en avant notre gastronomie wallonne dans toutes ses dimensions, mais également sublimer les produits locaux à travers elle. Une campagne à 360 degrés est d'ailleurs prévue dans les toutes prochaines semaines pour promouvoir nos produits locaux en y associant nos chefs wallons et un certain nombre de noms connus et reconnus.

L'action de l'APAQ-W vise aussi la présence dans les grandes et moyennes surfaces, avec traduction de cette volonté par une présence physique de présentoirs avec des produits locaux, et d'autres éléments encore de *display* qui ont pour but de mettre en valeur ces produits, comme d'ailleurs la charte « Je cuisine local, durable et de saison ».

Si vous n'y avez pas encore adhéré, j'invite à faire un petit détour par cette charte et si elle correspond à vos convictions – ce dont je ne doute pas – à y adhérer, ainsi que vos nombreux voisins, amis, membres de la famille et supporters.

Le redéploiement du clic local pour faciliter la mise en relation des producteurs locaux avec des acheteurs professionnels est aussi important. Nous avons acquis un food-truck qui chemine à travers le territoire wallon pour valoriser nos produits locaux et nos produits wallons. Par ailleurs, toute une série d'événements ont été soutenus, organisés, coorganisés auxquels l'APAQ-W a participé depuis les foires de Battice et de Libramont, La Quinzaine locale, La Semaine du bio, Les Fermes ouvertes ou encore d'autres événements à thème.

Le plan stratégique pour le développement d'une agriculture bio en Wallonie se veut ambitieux avec cet objectif d'arriver à pas moins de 30 % de la superficie agricole utile en bio, qui traduit donc une multiplication par 2.5 % de la surface actuellement répertoriée. Je souhaite rappeler que les budgets pris en compte dans le plan stratégique Bio 2030 sont en augmentation. Il ne couvre pas toutes les actions en faveur du bio financées par la Région. En effet, afin de faciliter le suivi budgétaire, le plan actuel ne comptabilise que les ressources affectées directement à des actions exclusivement dédiées à la production bio, alors que de nombreuses actions menées par les différents partenaires incluent les productions en ce compris bio de toutes natures.

Par ailleurs, on finance des projets de type interface où l'on peut exactement tenir le même raisonnement. Les actions de recherche sont également importantes pour promouvoir des cultures, voire des élevages de produits ou d'animaux, dans les filières bio et en respectant les différents standards pour ce faire, mais en évitant notamment les impacts des ravageurs d'un certain nombre de maladies que la pratique bio ne

permet pas de combattre ou en tout cas de combattre de la même manière. C'est la raison pour laquelle notre recherche est aussi orientée solutions pour le bio face à des événements, des attaques, des ravageurs ou d'autres circonstances auxquelles les productions bio doivent faire face.

Pour cette année 2024, que va-t-on faire ? Dans la continuité des actions prévues par le plan stratégique Bio, on va organiser une concertation entre les opérateurs des différentes filières réseaux d'enseignement, de formations professionnelles, en vue notamment de soutenir le développement de nouvelles formations, d'harmoniser les référentiels, d'inclure la production bio dans les profils métiers et formations du Service francophone des métiers et des qualifications – SFMQ. Nous allons aussi sensibiliser les opérateurs bio et accueillir les stagiaires, développer les formations de formateurs et enfin recenser, promouvoir et diffuser l'offre de formation à destination des apprenants.

De façon plus générale, notre but est de soutenir la consommation bio en en faisant une large promotion. Le développement informatique est aussi au rendez-vous. Le levier monitoring et planification qui est en cours au niveau de l'administration devrait nous permettre de disposer de données plus chiffrées, plus ciblées et donc utilisables de manière plus réactive.

Par ailleurs, le Gouvernement de ce 16 novembre a validé la sélection de 10 projets de recherche portés par des centres pilotes pour le développement, singulièrement en production bio, et ce, pour un montant de 295 498,32 euros pour être très précis. Cette action s'inscrit également dans le cadre du PSDAB. En ce qui concerne la promotion, un budget complémentaire 2023 pour les actions de promotion a été utilisé d'environ 200 000 euros pour la campagne médiatique et 70 000 euros pour du matériel promotionnel, des événements, des actions en grandes et moyennes surfaces, et cetera.

Notons également qu'en ce qui concerne la formation agricole professionnelle organisée par le Code wallon de l'agriculture, l'appel à projets lancé en juillet 2022 a bien été validé par le Gouvernement, et ce, pour un budget ici de 2 676 697 euros.

Enfin, conformément au Code wallon de l'agriculture, ces formations sont regroupées en quatre catégories : les cours techniques agricoles – les cours « A » –, les cours de gestion et d'économie agricole – les cours « B » –, les cours de perfectionnement – les cours « C » – et enfin les stages.

L'appel à projets en cours de validation va permettre d'organiser les formations pour les années 2023 et 2024, et je m'en étais ouvert à vous durant cet été : nous avons entamé une réflexion globale concernant le devenir des formations agricoles proposées en Wallonie. Cette réflexion a été menée par mon administration en lien et

en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués. Dans les toutes prochaines semaines, je déposerai une proposition de modification de l'arrêté Formation au Gouvernement. Ainsi, on aura également traité la question du futur de la formation agricole et de son adaptation bien précise aux besoins et à l'évolution de l'agriculture, aux challenges et à la variété de la pratique agricole sur notre territoire.

Enfin, je voudrais mentionner les deux derniers départements. Je vais le faire de façon synthétique, de manière à ne pas alourdir le propos, Monsieur le Président. En matière de chasse, je dois bien sûr vous rappeler – nous sommes tous d'accord – le rôle économique et régulateur important que joue la chasse. On sait que les locations de chasse sont notamment un point du budget des villes et communes particulièrement important ; les dépenses consenties dans le cadre de l'exercice de la chasse sont des dépenses qui ruissellent et percolent sur le territoire entraînant évidemment un certain nombre de conséquences positives. Vous savez que je souhaite reconnaître, en ce qui me concerne, le rôle important qui est joué par la chasse en général, et par le chasseur en particulier, dans la gestion du territoire, dans la régulation des espèces et dans la protection de l'habitat de certaines espèces.

Nous avons cependant – les engagements ont été tenus à cet égard – une attention très particulière et légitime par rapport à l'évolution des populations lorsque ces populations sont excédentaires. Il s'agit à l'évidence des sangliers et des cervidés. Il s'agit également – ceci ne relève pas de ma compétence – d'un certain nombre d'espèces protégées qu'il va falloir traiter un jour, parce que certaines deviennent vraiment de très gros problèmes. Je me permets de le redire et je n'arrête pas d'être alerté par cela. Je ne parle pas seulement des castors à Couvin, mais également des hérons qui se nourrissent goulûment dans les piscicultures, ainsi que d'un certain nombre d'autres espèces. Ce n'est pas mon sujet ; mon sujet, ce sont les surpopulations de sangliers et de cervidés.

Pour les cervidés, j'ai amendé la circulaire qui fixe les modalités des plans de tir. En effet, dans les cas où la densité estimée de la population sur pied dépasse largement les densités maximales admissibles – ou les dépasse simplement –, il n'y a plus lieu de respecter la prescription de baisse de 10 têtes aux 1 000 hectares.

Donc, cette circulaire qui balisait les possibilités de prélèvement a été modifiée pour permettre plus de prélèvements lorsque les densités sont trop importantes. Je parle ici des cervidés. La mécanique des plantigrades est bien connue.

Pour les sangliers, afin de faire face à cette croissance de la présence non souhaitée de ces suidés, nous avons pris un certain nombre de mesures. D'une part, avec les conseils cynégétiques, nous avons pris des plans de tir volontaires successifs très ambitieux quant

au nombre d'animaux à prélever, en ce compris avec une sous-catégorie des laies de plus de 30 kilos vidées.

Pour rappel, en ce qui concerne la saison de chasse en cours, la participation de 23 conseils cynégétiques spécialement concernés a été enregistrée avec un objectif de 23 481 sangliers et, par ailleurs, d'un sous-objectif de 7 206 laies de plus de 30 kilogrammes. Cette mesure fait partie d'un plan de gestion global du sanglier. Comme vous le savez, votre Gouvernement a examiné deux dispositions importantes qui modifient les possibilités et qui créent des possibilités de destruction supplémentaires et importantes.

Le projet d'arrêté prévoit donc la possibilité de tirs de nuit en plaine dans le respect des conditions de sécurité, le piégeage et des battues supplémentaires à l'issue de la saison de chasse. L'autre volet concerne le nourrissage avec une diminution progressive de la période où l'on peut nourrir et une extension de la période d'interdiction de nourrissage qui débutera dès le 21 décembre prochain jusqu'au 20 février 2024. Pour les années cynégétiques à venir, donc les saisons 2024-2025 et 2025-2026, l'interdiction de nourrissage débutera le 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars inclus. Enfin, à partir de la saison 2026-2027, l'interdiction débutera en même temps que la saison de chasse en battue, c'est-à-dire le 1^{er} octobre, et ce, jusqu'au 31 mars inclus.

D'ici là, les mesures de destruction que j'ai évoquées sont amenées à être exercées, mais sans même ces modifications d'arrêtés. Le Gouvernement s'est accordé pour indiquer que la période de chasse sera cette année prolongée jusqu'au 20 février 2024. J'insiste : la chasse en battue est prolongée, pour le mois de janvier et le mois de février, jusqu'au 20 février 2024.

Pour le monde de la chasse, il y a une possibilité réelle, concrète, importante d'organiser des battues supplémentaires pendant ces plus de six semaines de chasse supplémentaires pour les territoires où la présence des sangliers est vraiment excédentaire. Il y a beaucoup de territoires où elle l'est, mais on verra ce qu'il en est à la suite des prélèvements de l'automne.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est d'ores et déjà accordé pour que l'année prochaine, c'est-à-dire janvier 2025, on puisse encore chasser tout le mois de janvier en battue. Cela veut donc dire qu'il y a de nombreuses possibilités d'effectuer des prélèvements supplémentaires. J'invite chacun à le faire, puisque cela ne doit même pas attendre les arrêtés de destruction.

Ce dispositif de prolongation des périodes sera complété par les arrêtés de destruction, de manière à ce que, lorsqu'on arrive à l'extension de la période d'interdiction de nourrissage, les populations soient déjà significativement maîtrisées et que l'effet de la réduction du nourrissage – voir les sangliers circuler vers d'autres territoires de chasse – soit parfaitement

géré. On va évaluer tout cela au fil du temps. On va en effet monitorer et l'on prendra les dispositions complémentaires utiles si elles doivent être prises.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que l'application Webgis Chasse est aujourd'hui disponible. Tous les titulaires de chasse sont invités à y noter les périodes de chasse, mais surtout les demandes de fermeture de chemins publics forestiers, de donner un maximum d'informations concernant les prélèvements réalisés sur leur territoire, mais également les calendriers de battues à destination du grand public. Cela vient compléter – mais ni suppléer ni remplacer – l'affichage sur le terrain.

J'attire l'attention de tous les usagers de la forêt sur le fait que, en période de battue et de chasse, il est important de bien examiner et de bien regarder s'il y a la présence de cet affichage complémentaires à la consultation de Webgis. J'attire aussi l'attention de tous les chasseurs quant aux indispensables mesures de publicité à afficher et aux mesures de précaution auxquelles on doit souscrire en toute hypothèse.

Par ailleurs, en matière de pêche, beaucoup d'efforts ont été consentis pour faire face, mais aussi pour évaluer et gérer les dégâts occasionnés par les inondations. Les équipes ont été mobilisées. L'objectif de mettre en œuvre les plans de gestion halieutique et piscicole par sous-bassins visés par le décret sur la pêche fluviale du 27 mars 2014 reste d'actualité. Pour ce faire, il faut que des dispositions réglementaires qui fixent le cadre de réalisation du plan de gestion soient prises. Dès lors, l'étude pour la mise en œuvre du premier plan de gestion piscicole ainsi que sa rédaction pourront ensuite être lancées.

Enfin, pour rappel, les périodes de fermeture de la pêche sont destinées à assurer la quiétude des poissons durant leur période de reproduction. Les acteurs du secteur halieutique ont constaté – et je l'ai moi-même constaté également – que l'évolution, notamment des conditions climatiques et l'évolution des périodes de reproduction qui en découlent, justifie une adaptation de ces périodes de fermeture de la pêche. Après un certain nombre d'exams d'autres situations et après concertation avec le secteur halieutique, j'ai donc proposé d'avancer l'ouverture de la pêche à la truite au premier samedi du mois de mars. Voilà une évolution qui, dans le monde de la pêche, ne passe pas inaperçue. Cette disposition va aussi partiellement compenser des périodes éventuelles de fermeture de la pêche qui surviennent plus couramment désormais en période estivale, tout en respectant bien sûr scrupuleusement la période de reproduction des poissons.

J'ai également renouvelé la convention-cadre avec la Maison wallonne de la pêche, et ce jusqu'en 2025 inclus, afin de poursuivre le travail avec les fédérations de pêche et de continuer le développement d'un projet

important pour la pêche, le plan repris sous le vocable « Horizon Pêche ».

L'apiculture n'a pas été oubliée. En effet, au printemps dernier, le frelon asiatique revenait une fois encore non seulement au-devant de l'actualité, mais annonçant son retour tout court dans nos contrées. Face à cette menace pour nos apiculteurs, j'ai souhaité mettre en place un plan d'action transversal et global. C'est pourquoi, en collaboration avec les fédérations apicoles, avec le Centre wallon de recherche agronomique, le CRA-W et le CARI, j'ai défini une stratégie de gestion globale pour protéger l'apiculture. Trois axes d'intervention destinés à diminuer la pression du frelon sur l'activité apicole, ont été décidés et existent désormais. Il s'agit :

- du piégeage des reines fondatrices au printemps ;
- de la neutralisation des nids ;
- et de la protection des ruchers.

Je crois qu'il y a ici des apiculteurs en cette salle qu'ils n'hésitent pas à me faire part de leurs analyses et de leurs propositions supplémentaires ou de leurs remarques, puisque c'est notamment le fruit du dialogue avec eux que cette stratégie transversale a été mise en place.

Le plan d'action 2024 est donc en cours de réflexion avec les différents acteurs afin qu'il soit prêt pour le printemps. Je ne suis pas plus long par rapport à cet élément, mais il me semblait devoir le mentionner en particulier en plus de tous les autres éléments.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Représentant de la Cour des comptes, je vous remercie infiniment pour votre attention. Je vous remercie par ailleurs pour vos travaux et pour vos analyses, et j'en conclus ainsi, par ces propos, mon exposé introductif général.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de
M. Laboureur, Premier Auditeur à la Cour des comptes*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Laboureur.

M. Laboureur, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, la Cour des comptes a, comme à son habitude, examiné les projets de décret contenant le budget de l'année 2024. Je vais vous présenter les principales observations qu'elle a formulées en lien avec les travaux de cette commission.

Il me semble utile d'entamer mon exposé par le rappel de quelques considérations d'ordre général. Le premier point concerne les montants inscrits en provision et en réserve, essentiellement au niveau de la division organique 10. Ces sommes représentent pas moins de 10,1 % des crédits d'engagement et 11,7 % des crédits de liquidation prévus au budget 2024.

La Cour relève qu'une partie de ces crédits est en réalité déjà dédiée à une politique spécifique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie. Elle recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination des crédits n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget au Parlement.

La Cour relève également que 56 dispositions du décret du décret assouplissent les règles relatives à la modification de la répartition des crédits des programmes entre les articles de base. Le recours à ce type de cavaliers budgétaires est récurrent et la Cour observe un accroissement du nombre de mouvements de crédits opérés au cours des dernières années.

En 2022, les reventilations de crédits ont atteint 2,9 milliards d'euros en crédits d'engagement et 1,3 milliard d'euros en crédits de liquidation. Les transferts de crédits se sont quant à eux élevés à 887,6 millions d'euros en engagement et 1,1 milliard d'euros en liquidation.

Le recours aux provisions et réserves ainsi qu'aux mouvements de crédits mis aux principes de transparence et de spécialité budgétaires. L'institutionnalisation et l'extension de ces pratiques réduisent de manière importante la portée effective de l'acte que constitue l'adoption du budget initial, en permettant au Gouvernement de réaffecter une partie significative du budget en cours d'exercice sans accord préalable du Parlement.

Le report de l'imputation des dépenses à l'exercice suivant constitue un autre problème récurrent et il résulte habituellement de deux cas de figure. Le premier est l'insuffisance de crédits de liquidation qui empêche de facto l'imputation des dépenses ; le second est l'application des directives sur les opérations de fin d'année qui favorisent le report des dépenses sur l'exercice suivant, même lorsque des crédits de liquidation sont suffisants. En pratiquant de la sorte, le Gouvernement module l'enregistrement des dépenses en fonction du résultat budgétaire souhaité, en méconnaissance des dispositions du décret WBFin.

Le report des imputations a pour conséquence de réduire les crédits disponibles pour l'imputation des dépenses de l'exercice et affecte également la trésorerie des bénéficiaires en attente d'un paiement. La résorption de ces reports nécessitera, à un moment ou l'autre, l'affectation de crédits complémentaires ou la réduction des dépenses de l'exercice à due concurrence.

J'en viens à présent aux observations plus spécifiques aux articles de base relevant des compétences de cette commission. Je ferai abstraction dans mon exposé des commentaires qui relèvent de la simple description analytique des évolutions, pour lesquelles je vous renvoie vers le texte du rapport.

Avant d'entamer, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les variations relevées par la Cour résultent d'une comparaison entre le budget initial 2024 et l'ajusté 2023, contrairement au tableau de l'exposé particulier qui établissent la comparaison entre l'initial 2024 et l'initial 2023. Ces différences d'approches méthodologiques n'appellent pas de remarques, mais peuvent donner lieu à certaines difficultés de compréhension si l'on n'y prête pas suffisamment attention.

Je commencerai par la division organique 15, programmes 058. Les crédits consacrés aux aides à l'agriculture diminuent de 9,6 millions d'euros en engagement et 9,9 millions d'euros en liquidation. Cette évolution concerne principalement l'article de base 41.01, consacré au Fonds wallon des calamités agricoles, dont les crédits diminuent de 9 millions d'euros. Ce crédit permet de financer les indemnités octroyées en réparation de certains dommages causés par les calamités agricoles. S'agissant de dépenses ponctuelles liées à des calamités, il n'est pas possible de préjuger de la hauteur des crédits nécessaires.

Au sein du programme 061, les crédits de l'article de base 63.04 augmentent de 5 millions d'euros en engagement et 1 million d'euros en liquidation. Ce crédit vise à faire face aux demandes introduites dans le cadre de l'aménagement des voiries agricoles ainsi que pour l'établissement des dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement.

L'augmentation est justifiée par une liste de 41 dossiers qui étaient en attente d'une décision ministérielle d'octroi de subventions, situation arrêtée au 17 novembre 2023 pour un montant total de 6,4 millions d'euros.

J'en viens à présent à la division organique 16, programme 078 « Aménagement du territoire et urbanisme ». Les crédits de l'article de base 63.01 « Rachat de terrains dans le cas des inondations administration publique » diminuent de 86 millions d'euros en engagement et 81 millions d'euros en liquidation. Les crédits prévus à l'ajusté 2023 étaient destinés à couvrir les demandes de subsides des communes pour le rachat ou le dézonage en cas de désaffectation de terrains urbanisables sur la base du schéma de reconstruction à la suite des inondations de juillet 2021, qui constituent des dépenses non récurrentes.

Au niveau du programme 079 « Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la ville et sites d'activité économique désaffectés », les crédits d'engagement augmentent de 4,7 millions d'euros tandis que les crédits de liquidation diminuent de 19,0 millions d'euros.

Les crédits de l'article de base 63.01 « Développement urbain rénovation et revitalisation urbaine » augmentent de 11,6 millions d'euros en engagement et de 3,4 millions d'euros en liquidation. Ils étaient initialement destinés à contribuer au financement des opérations de rénovation urbaine en exécution des subventions octroyées et des conventions conclues annuellement avec les communes concernées. De nouvelles dispositions relatives au développement urbain sont entrées en vigueur et regroupent la rénovation et la revitalisation urbaine. Les crédits nécessaires pour couvrir ces nouvelles dispositions sont désormais repris à cet article.

Par ailleurs, les articles de base 43.07 « Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de politique des grandes villes » et 63.04 « Subventions à sept grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de politique des grandes villes » sont dotés chacun de crédits de liquidation à concurrence de 6,1 millions d'euros. Aucun crédit de liquidation n'était prévu en 2023. Les subventions sont liquidées en une tranche et feront l'objet d'un contrôle a posteriori.

Je passe à présent à la division organique 18, programme 096 « Aides à l'investissement ».

Les crédits de ce programme diminuent de 11,9 millions d'euros en engagement et de 14 millions d'euros en liquidation.

Les crédits d'engagement inscrits aux articles de base 51.02 « Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie », 51.03 « Primes à l'investissement en faveur des grandes entreprises » et 51.04 « Primes à l'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises » augmentent globalement de 1 million d'euros en engagement et de 1,2 million d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté 2023.

Dans ses propositions, l'administration rappelle que ce dispositif fait l'objet d'un sous-financement structurel qui se traduit par le report systématique à l'exercice suivant de l'engagement d'un certain nombre de dossiers en raison d'une disposition qui limite l'octroi des aides aux crédits disponibles. Elle estime à 29 millions d'euros le montant du report des dossiers sur les crédits 2024 pour les seules aides en faveur des PME.

La Cour des comptes observe que le report systématique d'un volume de dossiers qui représente près de 30 % du budget consacré au financement du dispositif a pour conséquence de retarder l'octroi des aides et de postposer la réalisation des investissements par les bénéficiaires.

Je passe maintenant au programme 098 « Zones d'activités économiques ».

Les crédits d'engagement de ce programme augmentent de 34,8 millions d'euros et les crédits de liquidation de 41 millions d'euros.

L'augmentation des crédits d'engagement par rapport à l'ajusté 2023 est notamment liée à la hausse de 34 millions d'euros des crédits inscrits sur les articles de base 51.01 et 63.11 en lien avec les financements alternatifs mis en œuvre par la SOWAFINAL.

L'augmentation de 17,3 millions d'euros sur l'article de base 51.01 s'explique par la mise en adéquation du budget avec l'échéancier de réalisation des projets. La même logique ne semble toutefois pas avoir été suivie pour l'article de base 63.11. Les crédits inscrits sur cet article augmentent, en effet, de près de 16,8 millions d'euros pour atteindre 63,4 millions d'euros, alors que l'estimation des besoins faite par l'administration pour l'exercice 2024 ne dépasse pas 21,8 millions d'euros.

L'augmentation des crédits de liquidation du programme est essentiellement imputable à l'article de base 63.12 « Subventions relatives aux équipements des parcs d'activité économique dans le cadre des inondations » dont les crédits progressent de 34 millions d'euros.

Enfin, la Cour des comptes relève que, à défaut d'articles consacrés au financement de nouveaux projets, l'administration propose d'imputer leur financement à charge des crédits dédiés au financement des projets SOWAFINAL. Si cette solution est retenue, il conviendra de modifier le libellé des articles concernés pour éviter toute confusion et organiser le suivi financier du plan SOWAFINAL 3.

Je poursuis avec le programme 099 « Compétitivité, Innovation, Développement ».

Les crédits de ce programme diminuent de 89,2 millions d'euros en engagement et de 96,4 millions d'euros en liquidation. Cette baisse résulte principalement de la clôture du dispositif d'aide aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique, qui représente une économie de 82,8 millions d'euros.

Les dispositifs des aides de premier niveau voient son financement relever de 1,4 million d'euros par rapport à l'ajusté 2023. Selon l'estimation réalisée par l'administration, l'enveloppe budgétaire pourrait malgré tout rester insuffisante. L'adaptation des taux et plafonds de certains chèques entrés en vigueur le 10 décembre 2022 devrait permettre de réaliser une économie, qui serait toutefois contrebalancée par une augmentation du nombre de prestataires labellisés. Le taux de consommation des crédits de liquidation au 6 novembre 2023 s'élevait à 96,5 %, ce qui semble indiquer que le risque d'insuffisance des crédits déjà relevés par la Cour des comptes lors de l'examen du projet de budget initial 2023 devrait se concrétiser.

Je passe maintenant au programme 112 « IFAPME ». Les crédits de ce programme augmentent de 17,3 millions d'euros en engagement et en liquidation par rapport à l'ajusté 2023. Les deux principales variations concernent les articles de base 41.06 et 41.05, qui augmentent respectivement de 7,4 et 9,9 millions d'euros. L'augmentation de ces crédits est consécutive à l'adaptation des paramètres macroéconomiques et à la récupération d'une partie de la dotation de l'IFAPME, qui avait été réduite de 10 millions d'euros à la suite de l'opération de mobilisation de trésorerie des UAP, réalisée en 2023. De plus, une dotation complémentaire a été octroyée à l'IFAPME pour soutenir les métiers en pénurie par une amélioration des formations.

Je terminerai par le programme 114 « Recherche ». Les crédits de liquidation de ce programme diminuent de 24,9 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2023. Les crédits de liquidation du programme sont inférieurs de 48,2 millions d'euros aux besoins exprimés par l'administration. Cette dernière s'est fondée sur l'ancienneté de l'encours et l'hypothèse d'une liquidation standardisée de celui-ci. L'estimation n'intègre pas les spécificités des projets, le plan de liquidation notamment, la durée de la recherche et l'état d'avancement des projets. La Cour des comptes recommande que la méthode d'estimation soit précisée pour mieux évaluer les besoins réels en crédits de liquidation.

Ceci clôture mon exposé. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – On va d'abord procéder à la réponse de M. le Ministre Borsus par rapport aux observations de la Cour des comptes. Puis j'ouvrirai la discussion générale en essayant d'abord de procéder par les remarques adressées à la Cour des comptes pour ne pas vous retenir pendant des heures.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je vous remercie, Monsieur le Premier Auditeur, pour l'analyse menée par la Cour, par vos services et par vous-même.

Je me permets d'apporter les réponses suivantes aux différents points.

En ce qui concerne les calamités agricoles, je me permets de rappeler que le Gouvernement a décidé d'indemniser la calamité 2022 suite au processus d'évaluation, à la fois par l'IRM et d'évaluation des dégâts. Lors de sa décision, le Gouvernement a décidé d'octroyer 18,3 millions d'euros en 2023 et 9,3 millions d'euros en 2024, suite aux estimations du traitement et du temps nécessaire pour traiter les dossiers, en ce

compris des dossiers où des informations complémentaires doivent être obtenues des agriculteurs. Quelle est la situation à ce stade ? L'OPW a réalisé un paiement ce 23 novembre d'un total de 18 282 346,79 euros. Ce paiement représente les dossiers vérifiés par l'administration. Début 2024, un deuxième lot pourra être payé suivant les analyses de l'administration pour 4 376 140 euros et il restera encore 4,7 millions d'euros, estimation des dossiers encore à traiter, le tout étant mobilisé et calibré pour permettre alors le paiement de l'ensemble de la calamité 2022.

S'il devait – on espère que non – subvenir une calamité en 2024, le Gouvernement serait alors amené à recourir à la même procédure : constat, évaluation des dégâts, sollicitation de l'avis de l'IRM pour le caractère exceptionnel. On se trouverait alors nécessairement en 2025. Il n'y a pas eu de calamités en 2023. Les différents lots que je viens de mentionner correspondent aux dossiers qui sont prêts et qui sont en ordre au niveau de l'administration.

En ce qui concerne les aides aux entreprises, nous notons un élément particulier concernant la diminution du programme, qui s'explique par une remise du budget *carbon leakage* à 20 millions d'euros au lieu des 30 millions exceptionnellement fixés en 2023. Ce programme *carbon leakage* est destiné à soutenir les entreprises confrontées à l'explosion de leurs coûts d'énergie au plein cœur de la crise énergétique. Il y a un ajustement des budgets du dispositif qui consiste en la couverture des mesures compensatoires pour le prélèvement kilométrique : le fameux PKM.

Concernant les primes à l'investissement, une réforme est en cours. Elle permettra de mieux se « coller » au rythme d'engagement et de liquidation tel que prévu à l'initial 2024, en tenant compte du planning des investissements des entreprises. Par ailleurs, un dispositif Fast Track sera prévu pour les montants d'investissement inférieurs à 100 000 euros.

J'observe également que mon administration et/ou moi-même sommes sollicités régulièrement, compte tenu de l'incertitude économique, de l'évolution d'un certain nombre de coûts et de la crise qui subsistent en ce qui concerne des reports de programmes d'investissements ou de durées d'investissement pour des projets qui étaient portés par les entreprises et pour lesquels des entreprises sollicitent un allongement dans le temps de la réalisation de leurs programmes.

En ce qui concerne les zones d'activité économique, notons que SOWAFINAL 3 se fait désormais via les crédits classiques, avec une réévaluation à chaque exercice budgétaire, pour éviter des surcoûts liés à la pratique budgétaire antérieure, à charge globalement du budget de la Wallonie. C'est ce qui explique les variations à chaque fois que nous réalisons les budgets. Je rappelle que nous alimentons des opérateurs sur base

du retour selon un monitoring très serré qui est organisé maintenant. La différence avec les dépôts des résultats de ce monitoring à l'administration et notre budget trouve son origine dans ce monitoring serré des dossiers, que ce soit en zone d'activité économique ou en SAR. Nous réalisons ce monitoring de manière à intégrer les difficultés malheureusement inhérentes à ce type de dossier, notamment quant aux temporalités initialement prévues par les porteurs de projets.

Pour la politique intégrée de la ville, j'ai juste un petit volet SAR. Il n'est pas petit à mes yeux, mais il l'est par rapport à l'ensemble des budgets de la politique intégrée de la ville qui relèvent de ma compétence. Pour le reste, c'est mon collègue, le ministre Christophe Collignon, qui pilote transversalement la compétence.

Concernant les chèques-entreprises, une réforme des taux et des plafonds de certains chèques a été menée, comme vous l'avez relevé à la fin de l'année 2022. Cette réforme visait, d'une part, à éviter l'emballement budgétaire et d'autre part, une réduction des effets d'aubaine. Je pense que les résultats attendus de cette réforme en termes d'impact budgétaire à la baisse étaient de l'ordre de 1,5 million d'euros. Cependant, nous avons observé que l'augmentation continue du nombre de chèques octroyés en 2022 et en 2023 n'a pas permis de rencontrer cette économie en 2023. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai décidé de réaliser un nouveau monitoring des chèques-entreprises afin d'ajuster les besoins en « screenant » à nouveau les prestataires notamment – vous en avez évoqué le nombre –, de manière à ce que les chèques-entreprises soient maîtrisés du point de vue budgétaire et qu'ils correspondent vraiment à ce pour quoi ils ont été créés, c'est-à-dire avoir un effet levier déterminant, un impact réel pour les entreprises, que ce soit pour la création, pour certains aspects de la vie de l'entreprise ou pour des choses très ciblées comme la cybersécurité, par exemple. Je suis très sensible à l'élément que vous évoquez qui correspond et à mon constat et à mon objectif.

J'en viens à la recherche, au programme 114 qui est l'ex-programme 031. En matière de recherche, on doit bien suivre les rentrées des déclarations de créances et analyser en fonction des besoins et du rythme des déclarations de créances rentrées – pour certaines d'entre elles en attente de paiement. Il faut également être attentifs aux besoins budgétaires et aux besoins de trésorerie. Comme il est souligné dans le rapport, l'encours est dépendant de l'avancement des travaux de recherche et de la présentation des pièces justificatives. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'augmenter le fonds de roulement envers les bénéficiaires pour permettre un coup de *boost* dans les recherches – un ballon d'oxygène financier. Ceci va probablement amener à ce qu'il y ait moins de créances ou de déclarations de créances rentrées en 2024. On garde cet élément comme un point d'attention dans la foulée de votre remarque qui visait à recommander que

la méthode d'estimation soit précisée pour mieux évaluer les besoins en crédits de liquidation. Notre présomption à ce stade est que l'augmentation du fonds de roulement va avoir un impact sur la rentrée des déclarations de créances. On va monitorer tout cela et je me propose de le faire en totale transparence avec vous-même ou avec vos services.

Mme la Présidente. – Comme je l'ai annoncé, je vais laisser la parole aux parlementaires pour qu'ils puissent adresser leurs questions à la Cour des comptes et, en l'occurrence, à son premier auditeur.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Madame la Présidente, je vais être assez brève pour la Cour des comptes et ainsi permettre la libération – si vous me permettez cette expression.

J'ai lu vos recommandations. Ce qui m'intéressait, ce sont les tableaux qui sont très bien faits, avec du vert, du jaune et du rouge. Je suis assez étonnée que ce soit pour le FOREm qui ne dépend pas totalement et intégralement de la compétence de M. le Ministre, et que ce soit également pour l'IFAPME. Il y a un certain nombre de recommandations, parfois assez anciennes, en matière de gouvernance financière et en matière de comptabilité. Au niveau du FOREm, on dit qu'il faudrait une double signature pour un certain nombre d'actes budgétaires et financiers. Je ne vais pas les évoquer recommandation par recommandation. Je me contenterai de poser quelques questions. Pour ces deux organismes-là, comment qualifieriez-vous la situation ? Nous avons des recommandations de 2017. On connaît tous des exemples. Au niveau de cette gouvernance financière, qui est pour moi vraiment essentielle, que diriez-vous ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci beaucoup pour votre présentation et votre travail toujours très utile à nos travaux.

J'avais une question spécifique sur un point relatif à la DO 18, le programme 96, les aides à l'investissement. Vous indiquez dans votre rapport que l'administration estime à 29 millions le montant de report des dossiers introduits en 2023 qui seront déjà sur les crédits 2024 pour les aides en faveur des PME. Vous observez que le report systématique d'un volume de dossiers qui représente près de 30 % du budget a pour conséquence de retarder l'octroi des aides, de postposer certains investissements par les bénéficiaires, et cetera.

En même temps, l'autre élément dans votre analyse à ce paragraphe du rapport, est l'observation que les crédits de ce programme diminuent de 11 millions d'euros en engagement, de 14 millions d'euros en liquidation. Du coup, cela ne risque-t-il pas d'accentuer

encore le problème, si l'on met les deux éléments en regard l'un de l'autre ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Merci pour le travail accompli. Toute une série d'éléments dans votre rapport seront bien utiles dans les discussions à venir, mais j'ai juste une question sur un programme, et je vais prendre comme base le rapport écrit que vous nous avez fourni.

En fait, pour le programme 99 « Aides aux entreprises », vous pointez, d'abord, que dans le programme il y a une diminution de 89,2 millions d'euros à l'engagement et que cette baisse résulte principalement de la clôture du dispositif d'aides aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique, qui représente une économie de 82,8 millions d'euros. Juste après, vous indiquez – pour parler d'un autre dispositif d'aides – que le dispositif des aides de premier niveau voit son financement relevé de 1,4 million d'euros par rapport à l'ajusté 2023. Selon l'estimation réalisée par l'administration, l'enveloppe budgétaire pourrait, malgré tout, rester insuffisante. L'adaptation des taux et plafonds de certains chèques, entrés en vigueur le 10 décembre 2022, devrait permettre de réaliser une économie qui serait toutefois contrebalancée par une augmentation du nombre de prestataires labellisés. Le taux de consommation des crédits de liquidation du 6 novembre 2023, 96,5 %, semble indiquer que le risque d'insuffisance de crédits, déjà relevée par la Cour des comptes lors de l'examen du projet de budget initial 2023, devrait se concrétiser. Avez-vous fait une estimation de cette insuffisance ? Est-elle chiffrée ? Avez-vous des indications à ce niveau ?

Vous dites que vous l'avez déjà pointée en 2023, aviez-vous eu des réponses ? Y a-t-il eu un échange depuis la critique que vous aviez faite en 2023, ou est-ce resté en l'état, sans échanges supplémentaires avec l'administration ?

Sur les 82,8 millions d'euros supprimés, j'aurais voulu avoir votre avis sur ces montants parfois importants, avec des politiques qui, a priori, derrière, ne vont pas les consommer puisque l'enveloppe avait déjà été fortement réduite lors des ajustés précédents. Avez-vous une estimation de l'efficacité de ce type d'inscription budgétaire ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – En ce qui nous concerne, nous avons quelques questions au programme 096, l'ex-programme 02.

Des crédits diminuent de 11,9 millions d'euros en engagement et de 14 millions d'euros en liquidation. Il s'agit des aides à l'investissement au niveau des entreprises. Globalement, sur tout le programme, au 31 décembre 2022, il y avait un encours de 488 millions

d'euros. Malgré une diminution des crédits d'engagement et des crédits de liquidation, la différence entre les deux reste à peu près constante, voire augmente un peu, par rapport à l'initial 2023, puisque pour 2024, on voit 134 millions d'euros d'engagement et 112 millions de liquidation. Il s'agit d'une différence de 22 millions d'euros.

Si l'ensemble des crédits devait être exécuté pour les exercices budgétaires de cette année et de l'année prochaine, l'encours au 31 décembre 2024 devrait avoisiner les 530 millions d'euros, d'après nos calculs. Il s'agit d'une augmentation de 100 millions d'euros en quatre années, au niveau de l'encours. Je pense que, jamais, l'encours n'aura augmenté aussi rapidement.

Ma question, à la Cour : l'encours sur ce programme semble-t-il soutenable sur du long terme ? Sinon, que pourriez-vous préconiser ?

Toujours dans le même programme, à l'article 51.02 « Primes à l'investissement », par rapport à l'énergie et les primes à l'investissement en faveur des grandes entreprises ainsi que les primes pour les PME, on a 1 million d'euros en engagement et 1,2 million d'euros en liquidation par rapport à l'ajusté. L'administration rappelle, dans ses propositions, que ce dispositif fait l'objet d'un sous-financement structurel. Elle estime à 29 millions d'euros le montant du report des dossiers introduits en 2023 sur les crédits 2024, notamment par rapport aux PME. La Cour des comptes observe que ce report systématique d'un volume de dossiers – qui représente 30 % du budget consacré au financement du dispositif – retarde l'octroi des aides et postpose la réalisation des investissements, normalement en faveur de la réduction de l'énergie. À côté de l'encours des engagements dont j'ai parlé, il existe ce fameux encours des dossiers actuels, des engagements et des liquidations, et encours des dossiers qui ne sont même pas engagés et qui sont reportés d'une année à l'autre faute de crédits d'engagement suffisants. J'ai donc à nouveau des questions à la Cour. Cette manière de gérer la politique économique vous semble-t-elle soutenable ? Sinon, que préconiserez-vous ?

Sur le troisième sujet, j'aimerais plutôt entendre M. le Ministre. Comme cela concerne le rapport de la Cour des comptes, je la donne maintenant. Nous sommes à la page 70, au programme 18.04. L'augmentation de l'article de base 51.01 s'explique par la mise en adéquation du budget avec l'échéancier de réalisation des projets. Monsieur le Ministre, vous l'avez dit dans votre réponse à la Cour des comptes. Par contre, la même logique ne semble pas avoir été suivie pour l'article 63.11, dont les crédits sont supérieurs de près de 42 millions d'euros à l'estimation des besoins qui a été faite par l'administration pour 2024. D'un côté, on comprend que l'estimation par l'administration au niveau des projets et des dossiers en cours est inférieure et, par conséquent, on diminue le budget. Ici, on a une administration qui fait une estimation de 42 millions

d'euros en dessous de ce qui est mis dans le programme relatif aux aides AE.

J'en viens à ma dernière question. Toujours dans le programme 18.04, le dispositif des aides de premier niveau voit son financement relevé de 1,4 million d'euros – c'est la Cour qui le dit –, mais le taux de consommation des crédits de liquidation au 6 novembre 2023, de 96 %, semble indiquer que le risque d'insuffisance des crédits déjà relevés par la Cour lors de l'examen du projet initial 2023 devrait se concrétiser. L'administration dit également, dans son estimation, que l'enveloppe pourrait rester insuffisante, même s'il y a un financement à relever de 1,4 million d'euros. Y a-t-il une insuffisance de crédits ? Monsieur le Ministre, pourquoi n'avez-vous pas suivi l'estimation de l'administration ? J'aimerais également demander à la Cour : ne pas prévoir suffisamment vous semble-t-il gérable ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Laboureur.

M. Laboureur, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Concernant la question de Mme Laruelle, je suis un peu embêté parce que vous faites référence au cahier d'observations qui n'était pas à l'ordre du jour. Je ne me suis pas préparé par rapport au cahier d'observations examiné en Commission du budget. Je suis désolé, mais je n'ai pas d'éléments pour vous répondre sur le sujet. Je ne participe pas directement au contrôle financier du FOREm et de l'IFAPME ; j'ai donc des difficultés à vous donner un avis sur la gouvernance de ces deux organismes.

J'en viens à la question de M. Bierin concernant le programme 96. Il y a bien une diminution de 11 millions d'euros qui porte essentiellement sur la mesure *carbon leakage* et pas sur les aides à l'investissement. Cela ne va pas venir aggraver le problème des 29 millions d'euros qui sont reportés d'année en année, qui constituent un report structurel de dossier. D'après l'administration, il y a toujours plus ou moins la même proportion de dossiers, donc cela ne s'aggrave pas au fil du temps. Ces 11 millions d'euros sont liés à la mesure *carbon leakage*, qui n'a rien à voir et qui est dotée d'un mécanisme de limitation proportionnelle aux crédits prévus. Il n'y aura pas de problème ; que l'on mette à 5, à 10 ou à 25 millions d'euros, on ne dépensera jamais plus que ce qui est prévu. La mesure est prévue comme cela.

C'est peut-être l'occasion puisqu'il y a eu plusieurs questions par rapport à cela. Que peut-on faire par rapport à cette insuffisance de crédits ? Il n'y a pas beaucoup de solutions. Soit, effectivement, on prévoit des crédits supplémentaires. J'aurais tendance à dire que la solution est ici – comme on est sur un report structurel – d'essayer de régulariser les dossiers en attente pour permettre de résorber le retard structurel. Après, les crédits sont ce qu'ils sont et il n'y a pas toujours une possibilité de le faire.

Une autre possibilité est d'agir sur la mesure et de limiter d'une façon différente l'octroi des crédits. J'entends qu'une réforme des aides est prévue, elle pourrait avoir un impact aussi sur l'octroi des nouveaux dossiers. Soit on prévoit des crédits suffisants, soit on essaie de mettre un dispositif qui permettra de limiter différemment les montants octroyés. Il n'y a pas de miracle possible.

Concernant la question de M. Schonbrodt pour les aides aux entreprises, les chèques-entreprises, une estimation, l'insuffisance, je n'en ai pas puisque je n'ai pas eu accès aux dossiers rentrés au niveau de l'administration. Je ne sais pas vous dire dans quel ordre on va être. La réponse généralement donnée – cela a été rappelé dans notre exposé –, je vais reprendre l'expression de votre collègue Antoine, c'est une « écurie de cavaliers » qui va permettre de répondre à cela. Il y a toujours cette possibilité de transfert de crédits en fin d'année. Cette possibilité existe, sachant que, par ailleurs, il y a des programmes pour lesquels il y a une sous-consommation. Il y a toujours moyen, en fin d'année, de repasser de l'un à l'autre, même si ce n'est pas souhaitable.

Par rapport aux 82,8 millions d'euros qui ont été supprimés, était-ce pertinent ? Je n'en sais rien. Effectivement, on avait relevé, lors de l'ajustement, que les montants prévus semblaient excessifs par rapport au succès de la mesure. Le Gouvernement avait souhaité maintenir des crédits, peut-être dans l'espoir que la mesure allait finalement rencontrer un plus grand succès, ce qui n'a visiblement pas été le cas. On ne peut faire que le constat. Nous n'avons pas audité la mesure. On ne sait pas dire exactement quelles sont les causes qui peuvent justifier le manque de succès. Effectivement, c'est une mesure qui n'a manifestement pas rencontré le succès escompté.

Concernant la question de Mme Schyns sur l'augmentation de l'encours, je suis un peu embêté, parce que l'on constate, dans certains dispositifs, que l'encours ne semble pas toujours refléter la réalité. Il y a, notamment au niveau des aides à la recherche, un volume important de dossiers où des difficultés techniques sont liées à WBFIn, aux interfaçages entre les applications, et cetera, qui font qu'un volume d'encours, qui atteint plusieurs dizaines de millions d'euros, dans WBFIn, n'est plus justifié par des dossiers. Les dossiers ont été clôturés, mais les encours n'ont pas été annulés. C'est difficile de se prononcer sur une augmentation de l'encours dont on ne maîtrise pas nécessairement la réalité.

Au niveau des primes à l'investissement, on parle de nouveau des 29 millions d'euros des dossiers. On y a déjà répondu.

Est-ce une manière de gérer une politique de manière soutenable ? C'est une bonne question, ce n'est

pas à nous d'en juger. Vous ne m'en voudrez pas de ne pas répondre. Je jouais le Joker.

Concernant le programme 18.04, à la page 70, l'article 63.11, où les crédits sont supérieurs de 42 millions d'euros aux besoins estimés par l'administration, le ministre nous a indiqué qu'un monitoring précis avait été réalisé. Nous nous sommes basés sur les estimations de l'administration du mois d'avril ou de mai. Nous n'avons cependant pas accès à ce monitoring précis, donc nous ne savons pas si les chiffres ont effectivement été ajustés.

Néanmoins, je vous avoue que la différence me semble assez importante, mais passer de 29 millions d'euros à 60 millions d'euros reste possible. Dans ces projets, il y a en effet des dossiers importants qui peuvent se débloquer. Qu'importe, si l'on avait accès à ce monitoring précis, on pourrait peut-être en savoir un peu plus.

On revient de nouveau sur la question des crédits de liquidation et sur les chèques-entreprises. Je suppose donc que des ajustements seront faits en fin d'année. De toute façon, on arrive en fin d'année ; avec les mesures et le report des liquidations à l'exercice suivant, on sera à 100 %. Voilà les réponses que je pouvais vous apporter aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je remercie la Cour, notamment par rapport à sa réponse sur l'encours et sur la manière de réagir pour la suite. Il s'agira soit de résorber les dossiers en attente, soit d'agir sur la mesure en tant que telle et limiter l'octroi des crédits.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit dans votre intervention générale que vous prévoyez une réforme en janvier, avec effet pour le mois de juillet 2024. Je trouverais intéressant que vous puissiez nous dire quelles aides seront visées exactement.

Deuxième élément, la Cour nous dit qu'il y a des problèmes dans les dossiers de recherche ; certains sont clôturés, mais il y a toujours un encours existant. Votre administration a-t-elle un tableau de bord bien clair de ce qui est fini ? En effet, il faut avouer que pour nous, c'est compliqué d'y voir clair quand on n'a pas ces informations. Visiblement, la Cour ne dispose pas non plus de ces informations.

Enfin, sur la question de la soutenabilité de la politique économique avec le fonctionnement tel qu'il est aujourd'hui, j'entends bien que la Cour ne se prononce pas, mais elle est quand même le conseiller du Parlement. Or, quand on voit certaines choses, on se dit qu'il y a encore du travail pour arriver à une clarification sur les dossiers clôturés, ainsi que sur l'encours et la diminution de celui-ci ; sans doute en réformant des mesures, en les ajustant ou en anticipant certaines choses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Laboureur.

M. Laboureur, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Par rapport aux aides à la recherche, des applications, au niveau des administrations de la recherche, gèrent les dossiers et l'on peut y voir effectivement l'encours de manière précise. Le problème est l'interfaçage avec SAP qui ne se fait pas correctement. Toute cette mise en place SAP pose problème. C'est là que cela se situe. C'est un problème informatique.

Mme la Présidente. – Monsieur Laboureur, vous pouvez évidemment continuer à suivre nos travaux, et il me revient de vous remercier encore une dernière fois. Nous vous reverrons certainement à l'ajustement.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bangisa.

M. Bangisa (PS). – Le contexte économique demeure, en cette fin 2023, caractérisé par une instabilité globale mondiale. Plus que jamais, l'État, en l'occurrence la Wallonie, doit exercer son rôle de stabilité, de relance et de développement, et ce au bénéfice de tous les travailleurs, salariés comme indépendants. Les pouvoirs publics doivent garder leur statut de partenaire privilégié du développement des entreprises. De nouveau, le soutien public est indispensable. Cela s'exprime dans les matières économiques pour structurer la société, dans les matières agricoles pour assurer la stabilité d'approvisionnement, dans l'aménagement du territoire pour la qualité de vie, dans la recherche pour assurer l'avenir.

Le montant global des dépenses budgétaires relevant des compétences du ministre est en diminution en 2023 et 2024. La redistribution des deniers publics reste maîtrisée.

En matière de recettes, même si les montants ne sont pas considérables à l'échelon du budget wallon, leur augmentation est toujours bienvenue. On sait que le Plan de relance sera approvisionné au fur et à mesure. Monsieur le Ministre, pouvez-vous déjà nous présenter la première projection des moyens qui vous seront alloués ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, après cette introduction globale, nous allons passer de matière en matière. On aura quelques considérations et quelques questions. En matière d'agriculture, en ce qui concerne l'agriculture, le principal dossier agricole demeure l'application de la PAC. Ses implications budgétaires sont conséquentes pour la Wallonie et, tout en restant

très attentifs et attentives, nous pouvons constater que, jusqu'à présent, nous restons bien dans la mise en œuvre concrète de cet « importantissime » dossier.

On ne peut ignorer l'urgence de former et inciter les jeunes – on en a déjà parlé assez souvent dans cette commission – à se tourner vers le métier d'agriculteur et d'agricultrice. C'est l'enjeu non pas de demain, mais déjà d'aujourd'hui. L'entrepreneuriat bénéficie de la sensibilisation auprès des jeunes et auprès des femmes, et il doit aussi être orienté vers l'agriculture.

Les calamités reconnues, comme la sécheresse de 2022, risquent de se répéter. Si la commission organise prochainement une mission au sujet de l'assurabilité, nous aimerions savoir quelle est la somme totale actuelle disponible dans le budget 2024 en termes de possibilités d'intervention.

En matière d'économie, le soutien aux entreprises a permis d'amoindrir les conséquences...

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Oui, c'est cela.

En matière d'économie, le soutien aux entreprises a permis d'amoindrir les conséquences des différentes crises de 2023. Le budget doit prendre de manière conséquente l'anticipation des obstacles éventuels que 2024 pourrait dresser sur leur route – c'est une nouvelle approche conséquente depuis 2021 –, tout en assurant le développement économique de la Wallonie pour le bien-être de l'emploi. Le rôle public doit continuer à prouver sa responsabilité solidaire.

Un défi au développement exponentiel est l'explosion de l'intelligence artificielle à laquelle l'économie doit faire face. Combinées à la 5G, que vous avez évoquée dans votre présentation, ces deux technologies doivent se transformer en atout. Nous aimerions connaître précisément quels éléments du budget concernent ces deux matières en particulier.

En parallèle du développement économique, on peut assister au réel démarrage, au sein de ce budget 2024, du soutien au parc d'activité à la suite des inondations de 2021.

Comment se déroule aujourd'hui, Monsieur le Ministre, l'installation des entreprises touchées par les conséquences des inondations ? Peut-on parler de réussite de l'opération selon vous ?

En ce qui concerne la mise en place de Wallonie Entreprendre, à partir de 2023, la fusion des outils économiques a entraîné des modifications budgétaires. Pouvez-vous faire le point sur les implications budgétaires de Wallonie Entreprendre aujourd'hui et pour 2024 ? Qu'en est-il à présent de la mise en place effective de toute implication et modification de fonctionnement ? Peut-on quantifier les effets du

nouveau décret ? Quelles sont les modifications encore à appliquer ? Quand est prévue la première évaluation de cet outil ?

Les aides aux entreprises constituent aujourd'hui un des grands chantiers que le Gouvernement doit encore appliquer en cette fin de législature. La clarification des dispositifs est un travail de longue haleine et chaque pas dans cette direction est un progrès. Dans cette optique, est-il toujours question d'une entrée en vigueur du nouveau mécanisme d'aide aux entreprises au mois de mars 2024 ? Dans cette perspective, quels sont les changements budgétaires qui en découleraient en 2024 ?

Notre Commission de l'économie a voté positivement la création du passeport Entreprise. On a évoqué cela lors de notre dernière commission. L'impact budgétaire de son application tourne environ à 1 million d'euros. L'examen du budget 2024 est l'occasion de vous demander, Monsieur le Ministre : quels articles budgétaires seront visés en 2024 ?

En matière de recherche, vous avez évoqué cela assez longuement dans votre présentation. Quelles sont les initiatives en cours dans la matière en 2024 concernant les centres de recherche ? Quel agenda peut être envisagé pour aboutir à leur réforme en 2024 ? Le Plan de relance consacre des montants importants. J'ai cru entendre, dans votre présentation, qu'un montant de 25 millions d'euros pour leur amélioration dans le cadre des matériaux innovants et circulaires était alloué. Les montants seront-ils disponibles et appliqués rapidement dès 2024 ?

En termes d'aménagement du territoire, le dossier nous concerne et nous prend énormément d'heures pour l'instant – et ce n'est pas fini. Votre programme, Monsieur le Ministre, se veut solide et ambitieux. On peut constater que les moyens sont présents et consolidés pour mener à bien des politiques améliorant le cadre de vie des Wallons et des Wallons.

Les montants sont majorés dans le but d'opérationnaliser les nouvelles mesures relativement à la lutte contre l'étalement urbain. Ce budget démontre bien entendu la volonté de doter les communes et les pouvoirs publics, au sens général, des moyens nécessaires afin qu'ils se saisissent de l'enjeu lié à l'optimisation spatiale. À titre d'exemple, les subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en œuvre des outils nécessaires à cette décentralisation passent de 530 000 euros à 1,530 million d'euros.

Dans le cadre de cette politique, Monsieur le Ministre, comptez-vous renforcer les effectifs de l'administration en vue du futur traitement des SDC des 262 communes en Wallonie ? Cette question a déjà été évoquée et posée lors des commissions précédentes.

Monsieur le Ministre, vous comptez soutenir ces dernières via les agences de développement territorial.

Pouvez-vous nous expliquer comment cela s'est traduit dans le budget 2024 ? Comment comptez-vous compenser le manque de bureaux d'études agréés pour traiter les SDC ? Dans le cadre du nouveau CoDT, un certain nombre d'éléments neufs sont apparus. Afin que ceux-ci puissent être utilisés par l'ensemble des acteurs de manière efficiente, il faut qu'ils soient formés et outillés au mieux.

Monsieur le Ministre, comptez-vous mener des actions en ce sens et comment cela se traduit-il dans le budget ?

Enfin, ce projet de décret prévoit également une plus grande participation citoyenne dans le cadre des projets. Des moyens seront-ils affectés pour que cela puisse se faire dans les meilleures conditions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bangisa.

M. Bangisa (PS). – En conclusion, à l'analyse de ce budget, nous pensons qu'il peut s'inscrire dans la lignée des précédents en termes de stabilité, sans mettre de côté la nécessaire dynamique sociale, économique et environnementale au sens large qu'il a suivie au cours des exercices précédents.

À nous, à présent, de suivre son application dès ce mois de janvier, et particulièrement au cours des premiers mois de l'année qui doivent encore voir l'application de quelques réformes attendues. C'est alors qu'il pourra déjà être évalué.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre présentation.

On sait que le budget 2024 présenté par votre Gouvernement remplit principalement trois grands objectifs : le soutien aux entreprises et aux citoyens – on pense évidemment aux situations de crise que l'on a connues –, toute la problématique de la reconstruction, de la relance et la soutenabilité de la dette.

Vous avez dressé, Monsieur le Ministre, un état des lieux-vérité, avec des points positifs et des points négatifs. On a des indicateurs relativement contrastés et l'on peut toujours regarder le verre à moitié plein, ou comme le titre du livre du Premier ministre *Le meilleur est encore à venir*. Je me demande même, Monsieur le Ministre, si ce n'était pas un de nos slogans de campagne, parce que le thème me dit quelque chose. Maintenant, si l'Open VLD veut quelque conseils pour remonter dans les sondages, qu'il n'hésite pas un seul instant.

(Rires)

Un certain nombre d'indicateurs sont positifs, notamment l'esprit d'entreprise sur lequel vous

travaillez, avec les jeunes, les femmes, le nombre d'entreprises. Il y a un certain nombre de réformes qui portent leurs fruits, où l'on a des augmentations substantielles de budget, notamment en matière de recherche. C'est vrai que si l'on écoute le Premier ministre ce matin – et il a évidemment raison –, il y a un certain nombre d'éléments très positifs en Belgique. Lui se positionnait évidemment au niveau belge, mais au niveau de la Région wallonne, on a des pépites, on a des gazelles qui sont devenues grandes.

Toutefois, vous avez aussi fait le constat d'un certain nombre d'éléments plus préoccupants, pour ne pas dire négatifs, et vous me permettez de n'en prendre qu'un, que vous avez vous-même cité, à savoir le taux d'emploi, qui est de l'ordre de 63 %, pour une moyenne européenne de 76 %.

On sait tous que, pour augmenter ce thème, il n'y a pas vraiment beaucoup de secrets : ou bien on augmente le nombre d'entreprises, ou l'on augmente le nombre d'emplois. C'est donc aussi un aspect culturel et quasi culturel.

Vu la complétude de votre exposé, j'aurai évidemment très peu de questions et je n'aborderai pas des thèmes que vous avez déjà abordés et pour lesquels vous avez apporté les réponses, notamment toute la problématique spatiale, qui est un sujet qui me passionne, évidemment, avec le télescope Einstein ; la politique en matière de recherche, avec le Walloon Research Institute ; les réformes en matière de formation ; les réformes en matière de soutien des entreprises. Je me permettrai donc de n'aborder que quelques thèmes.

Premièrement, c'est l'esprit d'entreprise au sens large. Vous avez parlé de la sensibilisation des jeunes, c'est essentiel. Il y a un an maintenant que l'on a la réforme de Wallonie Entreprendre. Là, j'aurais voulu que vous puissiez, en quelques mots, en tirer les premiers enseignements. A-t-on un gain d'efficacité ? Le retour des entreprises est-il positif ou est-ce trop tôt pour l'aborder ?

On a parlé du Plan de relance européen. On sait que vos collègues doivent, non pas abandonner les projets, mais les retirer, ou en tout cas trouver d'autres sources de financement parce que des retards sont pris. Dans vos compétences, en ce qui concerne le Plan de relance, tout est-il sur les rails ? Est-on dans les timings pour aller chercher ce financement européen ? Je sais qu'il y a plus dans le Plan de relance.

Le Small Business Act, on en a parlé à la dernière commission. On en parlera encore demain avec le passeport Entreprise sur la taille de l'entreprise, mais y a-t-il de prochaines étapes prévues ? Je sais que, à Bruxelles et en Flandre, ils ont déjà enlevé tout ce qui est capacité de gestion. Par exemple, à Bruxelles, ils

réfléchissent. Ici, y a-t-il des réflexions en ce sens ou pas ?

Je voudrais aussi aborder les aides à l'exportation. Je vois que l'AWEx, de manière ambitieuse, mais réaliste – s'il y a bien un organisme qui est apprécié du monde des entreprises, c'est l'AWEx –, veut augmenter son offre d'accompagnement de 10 %, alors que, dans le même temps, on annonce qu'à Bruxelles le mécanisme de soutien à l'exportation s'arrête. On a entendu M. Willocx, mais voyez-vous un premier train d'entreprises qui arriverait en Wallonie, ce qui serait évidemment une très bonne chose ? Wallonie Entreprendre a-t-elle des contacts pour ne pas laisser les entreprises bruxelloises le bec dans l'eau ?

Deuxième point, c'est tout ce qui est formation – vous en avez longuement parlé – avec les liens, l'efficacité, l'IFAPME, et cetera. Vous avez parlé de la réforme des centres de compétence avec une augmentation budgétaire et une réforme pour les mettre en lien avec les demandes du FSE. On en a déjà parlé. Vous savez, ce n'est pas un de mes dadas, même si j'en ai beaucoup. Qui a parlé des cavaliers budgétaires ? On reste donc vraiment dans le thème de l'équitation... On en a déjà beaucoup parlé. À quand la réforme pour plus d'efficacité de tout ce réseau des centres de compétences ?

Un lien peut-être aussi avec la réinsertion sur l'emploi, cela me semblerait intéressant. Au niveau FOREm et IFAPME, vous en avez parlé notamment à la suite de la visite du Gouvernement, ces deux organismes jouent un rôle central.

Au niveau du FOREm, voit-on une modification ? On a demandé un accompagnement plus proche et plus rapide, et cetera. Avez-vous quelques éléments à nous donner à ce sujet ?

Enfin, vous avez parlé d'un moment excessivement important pour la Belgique et pour la Région wallonne : la présidence européenne, la présidence tournante qui arrive au 1^{er} janvier. Si vous aviez, Monsieur le Ministre, un dossier dans vos compétences que vous souhaiteriez voir aboutir ou avancer significativement durant ces six mois, quel serait-il ? Autrement dit, je ne vous demande pas un exposé exhaustif sur tous les dossiers abordés à la présidence, parce qu'il y en a énormément, mais un ou deux vraiment exemplaires ou exemplatifs pour la Belgique et pour la Wallonie en particulier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je ne serai pas non plus très longue, parce que pas mal d'infos ont été données par le ministre lors de son exposé, par la Cour des comptes et les réponses aussi du ministre à la Cour des comptes. Je vais donc faire un petit exposé global et

je ne reviendrai pas sur les différents AB. Je l'annonce dès maintenant.

Chaque année, je le redis encore aujourd'hui, je souhaite me réjouir du fait que l'on ait pu mettre – c'est la première fois sous cette législature et il y a quand même déjà un certain temps que je suis dans les couloirs du Parlement – l'agriculture avec l'économie. C'est un signal important que nous avons pu donner sous cette législature. Je sais que celle-ci arrive à sa fin.

Je souhaitais le redire aujourd'hui afin que l'on puisse en tenir compte pour les années futures, parce que le secteur agricole est une activité économique comme une autre, avec de nombreux entrepreneurs – nos agriculteurs – qui doivent prendre des risques, s'adapter à la législation mouvante et innover afin de garantir le revenu. En deux mots, ce sont des PME au même titre que d'autres entreprises.

Lorsque l'on parle de la mise en avant de notre agriculture, on pense bien évidemment à l'APAQ-W, dont le rôle est de promouvoir notre agriculture et les produits agricoles. Le 27 septembre dernier, le Gouvernement a décidé, dans le cadre du Plan de relance wallon, d'octroyer une subvention à l'APAQ-W pour la réalisation d'un projet 215 « Veille statistique 2023-2026 ». Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet et m'indiquer quelle est la finalité recherchée de ce projet par rapport aux types de statistiques à faire ressortir ?

Je constate également que d'importants moyens ont été apportés pour couvrir l'octroi de subventions aux provinces et aux communes, pour les travaux de voirie agricoles, pour l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les coulées boueuses. La Cour des comptes en a fait état dans son exposé. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Combien de communes sont-elles concernées généralement ? Quand les demandes de subventions ont-elles été rentrées par l'administration ? Je voudrais juste faire le point par rapport à ce dossier.

Vous avez répondu par rapport à l'ensemble des dossiers pour les calamités agricoles, donc je ne vais pas poser les questions, les chiffres ont été donnés il y a quelques instants. J'aimerais simplement souligner le fait que depuis de nombreuses années, on voyait des dossiers qui dataient et qui prenaient parfois trois, quatre ou cinq ans avant de pouvoir être payés. Je souhaite juste souligner la direction qui a été prise et remercier l'administration qui a travaillé dans ce sens, parce que nous avons des calamités de 2022 pour lesquelles des paiements ont été effectués en novembre 2023. Le signal est bon, il est fort ; il faut pouvoir souligner quand cela va bien.

Je me réjouis également que par le biais d'un accord avec la présidente de cette commission, Mme Cremasco, nous ayons accepté d'organiser, il y a

quelques semaines, une mission parlementaire en France et dans le Grand-Duché, en vue d'avancer sur le dossier des assurances climatiques multirisques avec des retours d'expérience de ces deux pays. C'est à souligner aussi parce que c'est un dossier important. Nous pourrions par le biais d'un rapport, Monsieur le Ministre, expliquer comment fonctionnent les autres et voir les expériences partagées dans d'autres États membres de l'Europe, ceci dans l'intérêt commun de notre secteur agricole.

Au niveau de la recherche. Vous avez inscrit 528 000 euros en engagement dans le cadre de la promotion de l'innovation et de l'agriculture ; crédits destinés à promouvoir l'innovation en agriculture en favorisant la collaboration entre les universités, les centres de recherche et les agriculteurs. Je suis toujours grande observatrice et très prenante de collaboration. Selon moi, faire de la transversalité est toujours bien plus efficace. Ceux-ci vont s'associer pour former un groupe opérationnel : le GO.

Pour rappel, la Wallonie avait identifié quatre thématiques dans ce GO dont la création de la valeur ajoutée et le développement des filières en agriculture. Pouvez-vous m'expliquer comment ce groupe opérationnel fonctionnera ? À titre personnel, je pense qu'il serait particulièrement positif qu'il s'empare prioritairement du sujet de la création de valeur ajoutée et du développement des filières afin d'apporter davantage de revenus à nos exploitations agricoles. Nous l'avons vu avec la crise du lait, il y a quelques années ; on se rendait compte que l'on était les plus pénalisés par rapport à l'ensemble des États membres de l'Union européenne parce que l'on n'avait pas cette valeur ajoutée de la transformation de nos produits. Il s'agit ici, selon moi, d'une opportunité.

Enfin, je ne peux clôturer mes propos sans parler de la Politique agricole commune. Ma première question sera celle que beaucoup d'acteurs se posent : qu'en est-il de la BCAE 5 ? Vous avez des informations stables, issues de nombreuses discussions avec la Commission européenne à nous fournir. Ma collègue a posé une question il y a de cela 10 jours, vous indiquiez que vous n'aviez pas vraiment une réponse formelle de la Commission.

Je sais que vous l'avez fait et la Commission aussi, mais il y a quand même urgence parce qu'il y a un agenda, un calendrier agricole qui fait que l'on doit aussi pouvoir se positionner pour prendre les bonnes décisions et qu'elles puissent s'appliquer au secteur. Pouvez-vous nous donner quelques informations par rapport aux futurs conseillers érosion qui auront la mission d'épauler nos agriculteurs ? Prévoyez-vous toujours d'avoir des contacts étroits avec les villes et les communes pour lutter contre les cas spécifiques d'érosion et les coulées boueuses ? Plus globalement, pouvons-nous faire le point sur ce dossier ? Si tel n'est pas le cas, on réinterrogera à nouveau dans 15 jours

parce que d'ici là, on aura peut-être d'autres nouvelles. Je sais que vous tenez ce dossier à bras-le-corps, comme vous l'avez fait dès le départ. Je compte sur vous, Monsieur le Ministre.

Pour le reste, j'avais prévu d'autres choses, mais j'ai été relativement – pas complètement – attentive à tout votre exposé et il y a déjà pas mal de choses pour lesquelles vous m'avez répondu. Par conséquent, Monsieur le Ministre, j'en resterai là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour l'exposé particulièrement dense et clair. C'est peut-être l'occasion de revenir sur la DO 16 « Aménagement du territoire » et s'attarder sur deux articles qui sont heureusement en augmentation très sensible. C'est notamment l'AB 12.01, pour lequel on a des moyens supplémentaires dédiés à l'information et à la sensibilisation. Qu'est-ce que cela recoupe exactement par rapport à l'adoption future du CoDT et son application, si toutes les choses se passent comme prévu au mois d'avril prochain ? Qu'imagine-t-on pouvoir réaliser en termes de formation et d'aides spécifiques aux communes ? Qu'est-il prévu également pour les services des fonctionnaires délégués ? C'est intéressant de détailler quelque peu ce qu'il y a derrière cette augmentation importante.

Peut-on également imaginer la justification de cette augmentation par des moyens obtenus grâce à la suppression de deux fonds : SRPE et Aménagement opérationnel ? Pouvez-vous nous confirmer ce transfert de moyens entre ces articles et justifier peut-être plus avant la suppression de ces deux fonds ?

Autre question par rapport à un article en augmentation, c'est l'article 43.01. On parle d'adoption des schémas de développement communaux et l'on voit évidemment le lien avec la réforme du CoDT. Là aussi, des moyens supplémentaires sont programmés. De quelle manière les communes actives dans l'élaboration ou la modification d'un schéma de développement communal pourront-elles bénéficier d'une aide ? Y a-t-il déjà une prévision, par exemple, de pourcentages attribués ou d'autres façons d'apporter une aide ? On sait que les pouvoirs locaux attentifs à la matière sont légion, qu'il est évidemment intéressant de répondre à leurs attentes et que les moyens budgétaires ne sont pas toujours ceux que l'on espérerait au sein des pouvoirs locaux.

Autre attention particulière, c'est évidemment les indications que vous nous donnez quant au rachat de terrains dans le cadre des inondations. Y a-t-il une ventilation déjà opérée par commune ? Peut-on avoir quelque chose d'un peu plus précis par rapport aux explications déjà fouillées ? C'est peut-être important de savoir si aujourd'hui on est en mesure de parler d'une

répartition entre les communes concernées. On sait que là aussi, il y a une volonté d'avancer au maximum dans ces communes particulièrement meurtries et c'est important pour celles-ci de savoir sur quoi elles peuvent éventuellement compter.

Pour terminer, un petit focus sur la dématérialisation des permis. Vous savez toute l'attention que l'on réserve à ce point. D'ailleurs, M. le Ministre a été cash quand on a évoqué la dématérialisation lors de l'examen du CoDT à réformer. C'est quelque chose qui n'avance peut-être pas avec les espoirs attendus. Certes, c'est compliqué. On sait que l'on a un gros paquebot – en l'occurrence, l'administration wallonne – qu'il faut tenter de faire bouger dans l'intérêt du citoyen et de tous les acteurs concernés notamment par les permis. Ils se sont exprimés là aussi de façon très claire, surtout le monde de l'entreprise et le monde des auteurs de projets. Derrière eux, il y a fatalement le citoyen, parce qu'ils ne sont que les représentants des citoyens dans le cadre de leurs actions au niveau de l'aménagement du territoire.

Que peut-on attendre de façon peut-être un peu plus concrète quant à cette dématérialisation ? On évoque certains formulaires qui pourraient enfin être totalement utilisés de façon virtuelle plutôt que de devoir constamment imprimer, dupliquer et remettre ci et là toute une série de paperasses dont on se passe bien, que ce soit dans les communes ou que ce soit dans le chef de ces acteurs que j'ai évoqués. Donc merci par avance pour les quelques éléments de réponse que vous pourrez apporter en complément déjà de ce qui était particulièrement étayé. J'espère avoir quelques compléments d'information aux propos que vous avez développés tout à l'heure.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je vais commencer par le volet « Économie ». C'est vrai que, quand on écoute le ministre longuement, on pourrait se dire que la Wallonie est sur la bonne voie.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. – Mme Schyns désirait joindre sa question orale sur « la réforme des centres de recherche agréés et la création d'un centre wallon dans les matériaux » au débat budgétaire.

Tout le monde est-il d'accord ?

(Assentiment)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (Les Engagés). – On pourrait se dire que la Wallonie est en bonne voie quand on entend le ministre. Maintenant, si l'on se compare à la Flandre – je sais que le ministre n'adore pas que l'on se compare à la Flandre –, il y a quand même une robustesse économique en Flandre qui contraste avec ce qui est chez nous une croissance modeste. C'est sans doute dû à une dynamique de croissance et à des choix économiques qui sont moins efficaces qu'au nord, avec une situation qui impacte aussi l'emploi. On est loin du taux d'emploi observé dans le nord du pays, même si, c'est vrai, on le reconnaît, il y a eu une légère amélioration. On pourrait se dire aussi que l'on a traversé en Wallonie des circonstances exceptionnelles : le covid, les inondations, la crise énergétique. C'est vrai, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas anticiper et qu'il ne faut pas agir rapidement. Je prends l'exemple des aides économiques, aussi bien au niveau du covid qu'au niveau de l'énergie. Le retard dans la mise en place de ces soutiens a limité leur efficacité en mettant des entreprises en difficulté.

Un autre exemple où il y a eu beaucoup de retards pendant cette législature, c'est le plan Horizon-Proximité. Vous en avez beaucoup parlé, il a été annoncé en 2019, il a mis beaucoup d'années à se concrétiser, avec finalement un appel à projets plutôt limité et avec des répercussions directes sur la vitalité de nos centres-villes. Vous n'avez d'ailleurs pas caché les chiffres, vous les avez donnés. Vous avez dit que, ces derniers mois, il y avait une augmentation des cellules vides. Vous n'en êtes pas le seul responsable, Monsieur le Ministre, on reconnaît qu'il y a une conjoncture globale. Cependant, il y a tout de même eu du retard dans ce fameux plan Horizon-Proximité.

Troisièmement, on a aussi l'impression d'être passé à côté de certaines occasions économiques. Je ne vais pas citer tous les exemples, mais Halo Steelrings, sur lequel je vous ai interrogé régulièrement, est assez interpellant.

Quatrièmement, le dossier des métiers en pénurie. Je vous ai entendu longuement, dans votre introduction, parler de ce que vous comptiez faire : plus de relations avec le FOREm, l'augmentation pour les formateurs, et cetera. Il y a de bonnes intentions dans tout ce qui est prévu et imaginé, mais aujourd'hui il n'y a pas encore énormément d'éléments concrets qui sont en route pour les métiers en pénurie. La pénurie dans certains secteurs est donc là aujourd'hui. Quand vous dites aux entreprises ou aux secteurs qui cherchent des personnes dans ces fameux métiers en pénurie, ils font le constat de la pénurie. Pour le moment, ils ne savent pas quelles mesures sont déjà d'application et lesquelles ont déjà eu

des effets ou pas. Il serait intéressant de vous entendre là-dessus.

De manière plus positive, au rang des réalisations de cette année, il y a eu la fusion des outils économiques, louable dans son intention de simplification, mais cela soulève quand même des questions, avec notamment l'exclusion des *invests* du processus de fusion. J'entendais aussi des responsables de projets de recherche me dire, la semaine dernière, que, autant sur le site de Wallonie Entreprendre on voit clairement qui est dans l'équipe de gouvernance – je suis encore retournée sur le site ce matin et c'est assez clair –, autant au niveau de l'organigramme même de Wallonie Entreprendre – qui fait quoi au service des entreprises, quelles collaborations avec les universités, et cetera –, cela manque encore un peu de clarté.

Au niveau de l'agriculture, une seule question en ce qui me concerne, parce que l'enjeu de l'année dernière est l'enjeu de la législation. C'était la PAC, la Politique agricole commune. On se disait que l'année 2024 allait être plus calme puisqu'elle allait être consacrée vraiment à la mise en œuvre du Plan stratégique wallon, mais on se rend compte que l'on est toujours dans l'attente d'informations. C'est vrai que le dossier de la BCAE 5 a cristallisé l'attention et c'est devenu le symbole d'un plan stratégique qui n'a sans doute pas été assez discuté avec l'ensemble des acteurs, puisque d'autres mesures ont aussi des problèmes. Il n'y a pas que la BCAE 5. Sur celle-ci en particulier, vous m'aviez dit en commission que vous attendiez une réponse informelle de la Commission européenne, puisque l'on sait que le changement de mesures ne dépend pas que de la Wallonie, mais aussi de la Commission. Avez-vous eu la réponse ? Je ne fais ici que copier-coller la question de Mme Cassart-Mailleux qui parlait avant moi. Les modifications proposées par la Wallonie ont-elles été acceptées ? Si ce n'était pas le cas, quelles sont les modifications refusées. Les négociations continuent-elles ou sont-elles terminées ? Quand y verra-t-on clair par rapport aux agriculteurs et à l'application et la mise en œuvre de la mesure ?

Concernant l'aménagement du territoire, le premier point qui nous paraît important concerne le débat du CoDT, mais je trouve que c'est important d'en reparler ici dans le cadre du budget. Je vous rassure, je ne vais pas refaire l'ensemble des amendements du CoDT, mais un point nous paraît important, c'est l'enjeu des indemnisations et des compensations. Dans tous les cas, il y aura certaines mesures du CoDT ou du SDT, ou des deux en même temps, qui vont avoir un impact sur les citoyens. Aujourd'hui, on ne voit rien dans le budget, on ne voit rien dans les textes que l'on étudie au Parlement, il n'y a pas d'indemnisation. On n'est pas les seuls à le dire. Cela a été pointé dans différents avis, notamment des avis de conseils communaux. D'autres collègues de ce Parlement et de cette commission ont pointé cet enjeu de la compensation. Cet après-midi, vous devrez vous prononcer sur un amendement que l'on a déposé

pour créer un fonds budgétaire de compensation. Il me paraissait important de redire ici que, aujourd'hui, il n'y a rien dans le budget de la Région wallonne pour 2024 et pour les compensations.

Deuxième élément en aménagement du territoire, de manière globale, on constate un accroissement des moyens d'engagement au programme 02. Par contre, au niveau de la liquidation, les montants sont inférieurs. Je donne quelques exemples :

- la reconstruction des quartiers qui ont subi les inondations de 2021 ;
- l'aide à apporter aux communes pour le rachat des maisons à détruire ;
- la mise en œuvre de la réforme du CoDT et l'adoption du SDT au travers des nécessaires soutiens aux communes. Là, je vais y venir, j'ai l'impression, et d'autres collègues l'ont dit, on voit une augmentation de 530 à 1,530 million d'euros. Je pense que c'est M. Fontaine qui a évoqué cette somme. On a besoin d'y voir clair sur ce qu'il y a derrière la somme, à quoi elle va servir exactement ;
- l'aide à apporter aux communes pour la formation du personnel et les SDC.

Ce sont quatre éléments importants et l'on ne voit pas clairement apparaître dans quels articles budgétaires on affecte chacune des différentes demandes. Il y en a qui diminuent et cela nous inquiète. Il y a celles qui augmentent et l'on peut lire que le crédit 43.01.22 augmente et qu'il est destiné à couvrir les schémas de développement pluricommunaux, les schémas de développement communaux, les guides communaux d'urbanisme, et cetera. Comment seront répartis les montants entre les différents outils ? Ces moyens seront-ils suffisants ? Qui a fait l'évaluation des moyens ?

J'entends le ministre qui répond dans sa barbe : « C'est moi ». Je suis observatrice.

Ce sont vraiment des questions importantes pour nous, parce que les communes sont en attente de savoir comment elles vont pouvoir gérer tout cela.

Enfin, dernière question, et là je pense que cela a été évoqué aussi par M. Dodrion : la suppression des fonds budgétaires pour augmenter l'efficacité des politiques en matière d'aménagement du territoire et répondre plus rapidement dans les SRPE. Comment seront captés les moyens prévus par ces fonds, que ce soit maintenant, dans le budget 2024, ou de manière pérenne dans les budgets à venir ? Vous vous doutez que l'on se pose la question de la suite. À partir de quelle ligne budgétaire ces actions seront-elles désormais menées, et avec quels moyens ? Là aussi, on pense qu'il y a une réponse à chercher dans l'AB 12.01.11 « Dépenses en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de développement territorial », où l'on passe de 200 à 940 en termes d'engagement, et de 250 à 290 en termes de liquidation. Pouvez-vous confirmer que

l'augmentation de ce crédit vient de la suppression des fonds budgétaires ? Je vois que c'est oui, tant mieux. La question que je me pose est celle de la manière dont ces moyens vont être déployés concrètement ?

En recherche, on a un budget recherche en stagnation au niveau des moyens d'engagement et carrément en régression au niveau de la liquidation. Toutefois, une exception à cela, l'ex-PASS de Frameries.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Pouvez-vous me redire de quel article vous parlez s'il vous plaît ?

Mme Schyns (Les Engagés). – Je parle de manière globale en recettes. Je peux vous citer les chiffres. En recherche, quand on regarde le budget global, on a 247 millions d'euros en engagement et 180 millions d'euros en liquidation, avec une hausse de 25 000 euros en engagement, c'est-à-dire de 0,01 %, donc rien. C'est une stagnation. Par contre, il y a une régression de 9,22 %. Il est bien que vous me demandiez de citer les chiffres. Je n'avais pas prévu de les citer, mais je les cite, et l'on voit d'autant plus l'ampleur. C'est presque 20 millions d'euros en moins pour les liquidations au niveau de la recherche. Il y a une exception, c'est le PASS de Frameries, où il y a une augmentation. Sinon, pour le reste, il n'y a aucune politique nouvelle en matière de recherche.

Je viens vers vous parce que j'avais déposé une question sur les CRA. Vous en avez parlé en effleurant le sujet tout à l'heure. Vous avez dit que vous comptiez revoir les critères d'agrément avec des indicateurs de performance, qu'il y avait un appel à manifestation d'intérêt lancé le 10 novembre et qu'il y avait un arrêté modificatif passé le 9 novembre qui n'était pas encore approuvé, si j'ai bien compris.

Ce dossier va-t-il arriver devant notre Parlement un jour, ou bien tout va-t-il se faire par arrêtés ? On voit qu'il n'y a aucun nouveau moyen au budget pour les centres de recherche avancés, donc c'est une forme d'enveloppe fermée. Or, il y a un nouveau centre fusionné dans le domaine des matériaux. Cela veut-il dire que le financement de ce nouveau centre fusionné va se faire au détriment des autres centres qui n'ont pas fusionné ? Sur ce sujet, je souhaiterais recevoir des éclaircissements sur le dispositif mis en place et sur la manière dont les financements des centres actuels et du centre fusionné vont s'opérer. J'aimerais également des éclaircissements sur ce que vous annoncez comme arrêté modificatif. Ce serait intéressant que vous nous donniez ici les principes directeurs du processus de fusion que vous préconisez et la manière dont vous allez travailler avec les acteurs de terrain. Je l'ai redit à plusieurs reprises dans les centres de recherche agréés,

il y a énormément de compétences. Il faut garder tout le monde dans le bateau par rapport aux enjeux de la recherche. Le budget ici n'est pas enthousiasmant puisque l'on est en stagnation et en perte au niveau des liquidations.

Le numérique, par contre, est un peu plus enthousiasmant au niveau du budget. Vous l'avez dit vous-même avec fierté. Vous avez répété plusieurs fois les chiffres investis dans le cadre des différents projets numériques, notamment dans le cadre des projets en lien avec les écoles. Je souligne de manière très positive cet investissement au niveau du numérique. Cela nous rassure sur la stratégie numérique en Wallonie. Par contre, j'attire votre attention sur le baromètre 2023 de la maturité numérique. Selon celui-ci, 36 % des Wallons souhaiteraient bénéficier de formations, 24 % des Wallons sont jugés comme ayant un degré de maturité moyen et 17 % sont jugés comme ayant un degré de maturité faible. En gros, 41 % des Wallons s'autoévaluent comme ayant une maturité numérique insuffisante. Cela fait beaucoup de personnes, avec une fracture numérique bien présente, qui n'a ni diminué ni augmenté entre 2021 et 2023. D'où l'importance de continuer à investir. La fracture d'accès au numérique, c'est une minorité, on le voit, mais le fossé se creuse entre cette minorité et les autres. Y a-t-il des mesures spécifiques que vous envisagez sur base des résultats de ce baromètre ? Quelles mesures préconisez-vous pour renforcer la maturité numérique des Wallons et leur niveau de formation ?

Enfin, on a pu lire que 60 nouveaux EPN, des espaces publics numériques, sont créés dans 36 communes wallonnes. C'est positif, mais une évaluation de ce type d'outil a-t-elle déjà été réalisée ? A-t-on des éléments probants qui montrent que c'est utile d'investir dans ce type d'outils ? N'y a-t-il pas d'autres mesures qui sont tout aussi intéressantes ?

Voilà pour avoir balayé l'ensemble de vos compétences, nombreuses, Monsieur le Ministre.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

*Ordre des travaux
(Suite)*

M. le Président. – La parole revient au groupe Ecolo. Je ne sais pas ce que vous souhaitez faire, mais on a prévu de terminer les travaux à 13 heures. Soit, Monsieur le Ministre, chers collègues, on pousse plus loin, mais on prendra quand même une heure, car je pense que c'est le minimum. Soit on arrête après le groupe Ecolo, et l'on passe au groupe PTB à l'entame de nos travaux à 14 heures.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – C'était juste pour rappeler qu'il y avait le groupe PTB aussi, mais vous l'avez rappelé. C'est parfait. Je crois qu'avec mon groupe, on peut tenir 10 minutes, un quart d'heure.

(Réaction de Mme Schyns)

Voilà, exactement, comme le dit Mme Schyns.

M. le Président. – Je vous rappelle, chers collègues, que l'on a mis le doigt dans l'engrenage pour faire plaisir à Mme Schyns. Évidemment, maintenant, d'autres collègues souhaitent joindre leurs questions à leurs interventions.

Mme Cremasco (Ecolo). – Moi, je trouve que c'est quelque chose de très positif.

M. le Président. – Je n'émet aucune critique. C'est un constat.

Mme Cremasco (Ecolo). – C'est très bien qu'on les ramasse dans le débat budgétaire.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Vous avez montré la voie.

Mme Cremasco (Ecolo). – Je dis cela, Monsieur le Président, faisant fonction, parce que j'ai encouragé les membres de cette commission à faire comme Mme Schyns, car l'ordre du jour est très chargé. Cela ne sert à rien de redévelopper des questions qui auraient déjà été abordées ici.

M. le Président. – Je n'ai émis aucune critique. C'est simplement un constat.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Cremasco (Ecolo). – Je veux simplement assumer mes propos.

M. le Président. – M. Florent a souhaité joindre ses questions 26, 29 et 30. La 26 porte sur « la reconnaissance des frelons asiatiques comme espèce installée », la question 29 sur « la prolongation de la période de chasse en battue » et la question 30 sur « la promotion de la chasse à l'affût ».

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, plusieurs éléments ont déjà été abordés par les collègues. Je reviendrai rapidement sur cette fameuse réforme des aides à l'investissement, qui va être une des grosses

réformes de l'année prochaine. On a abordé tout à l'heure, avec la Cour, la question du report des dossiers d'une année à l'autre. Ce serait effectivement bien, lors d'un exercice ultérieur, de résorber ce retard, mais l'alternative qui consisterait à réduire le *scope*, c'est-à-dire le montant annuel global des aides, ne me paraît certainement pas souhaitable. J'espère que la réforme n'aura pas cet effet.

Par ailleurs, cette réforme doit permettre de passer à la vitesse supérieure au niveau de l'économie circulaire. La stratégie est plutôt sectorielle à ce stade. Pour la résilience de notre économie, limiter l'impact sur l'environnement, les émissions de carbone et avoir plus d'autonomie stratégique est évidemment nécessaire. Ce serait tout à fait utile et bienvenu si vous pouviez développer en quelques mots comment cette réforme pourra aboutir à cet objectif.

J'ai noté quelques nouvelles positives dans ce budget : 5 millions d'euros pour les primes pour les investissements verts et l'utilisation durable de l'énergie ; 3 millions d'euros pour les indépendants en personnes physiques qui font des investissements durables. On voit qu'il y a déjà quelques budgets qui vont dans ce sens.

J'ai une question spécifique sur le dossier de Nordion à Fleurus. Vous prévoyez 29,8 millions d'euros pour la dépollution du site sur 43 millions dans le programme consacré aux outils économiques wallons. C'est quand même une proportion importante. Pouvez-vous dire quelques mots sur l'évolution de ce dossier ? On pourrait aussi l'aborder dans les articles budgétaires particuliers, mais vu la somme et vu le dossier, cela me semble utile d'en parler. Pourquoi cette somme ? Y aura-t-il d'autres montants à payer à l'avenir ?

Sur l'enjeu de la recherche, au budget 2024, le budget est stable à 25 000 euros près. La dotation tourne autour de 247 millions d'euros, ce qui était déjà le cas en 2023. Cependant, en 2022, on observait une diminution de 14 % en moyens d'action et de 21 % en moyens de paiement, ce qui posait déjà question. On reste donc au même niveau. Est-ce en quelque sorte le parent pauvre de ce budget ou y a-t-il une subtilité qui nous échappe ? Y a-t-il d'autres budgets, via le Plan de relance par exemple, qui viennent compenser ?

La réforme des centres de recherche a été mentionnée, c'est un enjeu très important qui devrait aussi aboutir en 2024. Vous l'avez brièvement mentionné dans votre présentation. La presse avait évoqué l'idée de faire un super centre sur les matériaux innovants. De manière générale, on a déjà eu l'occasion d'en parler, ce serait positif de fusionner certains centres pour atteindre une masse critique qui leur permette d'être pertinents aux niveaux européen et international. En quoi cette réforme va-t-elle réellement et concrètement en ce sens ?

Je vais passer rapidement sur l'IFAPME. Vous avez mentionné l'enjeu de la pénurie dans la construction ; c'est fondamental. Je me permettrai de faire un petit focus, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à d'autres occasions, sur la question de l'intégration des femmes dans ce type de secteur. Pour le moment, elles sont extrêmement minoritaires. Elles pourraient, avec la sensibilisation et le soutien nécessaires, offrir une occasion de remplir de façon structurelle certains métiers en pénurie, dont ceux dans la construction.

Sur le numérique, j'en profite pour vous demander où en est la négociation de l'accord TOP avec les opérateurs télécoms. La presse se faisait l'écho de certaines complications dans les négociations ces derniers mois. Avez-vous l'occasion de faire le point là-dessus aussi ?

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – J'ai quelques questions concernant l'aménagement du territoire. On sait que la réforme est importante et l'on a assez débattu du soutien nécessaire aux communes notamment, et des moyens financiers et humains qu'il fallait leur accorder. Vous avez, dans votre exposé introductif, donné le chiffre de 3,6 millions d'euros qui allait être dédié pour soutenir les communes. Quand j'additionne l'AB 43.01, prévue pour soutenir les schémas de développement pluricommunaux et communaux – qui est un des éléments centraux de la réforme –, avec l'AB 12.01, un subsidie pour les actions d'information et de sensibilisation des communes, j'arrive à 3,7 millions d'euros alors que vous avez annoncé 3,6 millions d'euros. J'ai rarement vu un ministre annoncer moins. Je me dis alors que je dois me tromper d'AB et que cela doit certainement figurer autre part.

J'ai regardé aussi celle qui concerne le soutien pour les SOL et les révisions de plan de secteur – que de mon point de vue vous auriez pu adjoindre en crédits d'engagement aussi, parce que des révisions de plan de secteur au niveau des communes et l'aide aux dossiers communaux sont importants. Cela part de la base, s'il y a des révisions de plan de secteur pour protéger des zones qu'il ne faut pas urbaniser, c'est intéressant aussi, mais on augmentait encore le montant.

Monsieur le Ministre, d'où viennent les 3,6 millions d'euros ? Quels AB sont concernés ?

Par rapport à l'AB 43.01 « Soutien aux schémas de développement communaux », est-ce un soutien aux communes qui inclut la subvention majorée que les communes vont recevoir ? J'ai entendu Mme Schyns et M. Dodrion demander quelle était la ventilation par rapport aux guides, donc je ne repose pas la question. Cependant, j'aimerais savoir si cet AB contient des aides en moyens structurels pour les communes en tant que telles ou si cela inclut la subvention que les

communes vont recevoir pour faire leurs schémas de développement communaux.

Le deuxième gros dossier concerne les friches industrielles. J'aimerais reparler ici de la taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, puisque le fonds sur les SAR-SRPE, qui était alimenté par cette taxe, disparaît. Nous ne voudrions pas voir disparaître cette taxe qui peut, dans le futur, servir à financer des rénovations, du recyclage de sites industriels.

Vous m'avez répondu, lors des débats sur le CoDT que la taxe n'allait pas disparaître, que vous étiez même en train de la revoir. On l'appelle de nos vœux pour que cette taxe soit plus efficace pour des sites d'activité économique désaffectés. C'est simplement pour amener au recyclage plus effectif de ces terrains.

Où cette taxe va-t-elle être versée, puisque le fonds n'existe plus ? Comment va-t-elle être appropriée ? Pouvez-vous m'expliquer le mécanisme qui va faire que l'on va bien avoir des sommes plus importantes pour rénover les friches industrielles de Wallonie ?

Toujours dans ce contexte des friches industrielles – parce que c'est quand même un élément majeur de notre territoire et de notre cadre de vie en Wallonie –, je voudrais revenir sur les missions déléguées. Vous êtes revenus sur certaines d'entre elles à Wallonie Entreprendre et à feu la SOGEPA par rapport au site de Chertal.

On ne voit pas apparaître ces missions déléguées directement dans notre budget. Vous avez rappelé les *masterplans* et notamment le *masterplan* autour de Liège et le développement de cette filière bois sur le site de Chertal, qui est un chaînon manquant à notre chaîne industrielle du bois. On produit du bois, on essaie d'en consommer plus ou davantage dans une filière durable, notamment en matériaux de construction et il nous manque la plus-value. Je vais faire un raccourci rapide, mais pertinent : cette plus-value va en Chine. On va donc développer cette filière et ce chaînon manquant, notamment sur Chertal.

Quels sont les moyens qui vont être affectés à cette mission déléguée à la SOGEPA qui consistait à négocier le rachat des terrains d'ArcelorMittal ? Par après, il va falloir d'autres moyens pour mettre en œuvre de nouvelles filières économiques innovantes. Où cela se cache-t-il ? Quelle est votre politique en la matière ?

Toujours dans les friches industrielles, SOWAFINAL, j'ai entendu dans une réponse de Mme De Bue à une question de M. Schonbrodt que le programme SOWAFINAL 2 était clôturé. J'aimerais savoir si c'est effectivement le cas. Vous dites qu'il y a, dans le budget, un monitoring précis des sites SOWAFINAL, toujours en termes de rénovation. Si le programme SOWAFINAL 2 est clôturé, combien d'hectares ont été rénovés ? Quel est le bilan ? Continue-t-on SOWAFINAL 3 ? Comment sont versés

les différents montants ? C'est une autre façon de soutenir le recyclage de notre territoire.

J'ai une dernière question sur les friches, parce que les friches sont un peu tentaculaires ; il y a plein de montants partout affectés à leur rénovation et c'est très bien ainsi. C'est bien aussi d'essayer d'y voir clair et de voir où sont les différents canaux pour financer cette rénovation des friches, notamment industrielles.

Ma question porte sur les intercommunales de développement. Dans le budget actuel, un petit montant est alloué. Six millions d'euros étaient dédiés aux intercommunales pour venir en aide à la réforme du CoDT, aider dans l'analyse contextuelle des schémas de développement communaux. Cela a été fait à l'ajustement, si je me rappelle bien. Ces 6 millions d'euros suffisent-ils ? C'est affecté aux intercommunales pour mettre en place et aider toutes les communes à sortir leurs schémas de développement communaux, d'optimisation spatiale et les schémas de communaux tout court. Je rappelle qu'il y en a quand même 253 – certains en cours, mais peu – par rapport à ce qui nous attend pendant six ans. Je vois dans la justification du budget actuel que l'augmentation de budget des intercommunales est en lien avec une mission avec Idelux. Cela ne concernerait pas l'analyse contextuelle. Est-ce que je me trompe ? Le montant des 6 millions d'euros va-t-il être ajusté suivant l'ajustement ?

J'en viens à un dernier outil d'aide, qui est lourd. Je suis contente parce que mes collègues ne l'ont pas du tout abordé : c'est celui du rôle que joue la CPDT dans cette réforme de l'aménagement du territoire. Je suis venue plusieurs fois devant vous pour vous dire qu'il était bizarre que le budget de la CPDT soit restreint. Je pensais qu'il pouvait faire l'objet d'une augmentation. Je vois que la plupart des organismes subventionnés dans le cadre de la DO « Agriculture » voient leurs crédits d'engagement augmenter en raison de l'inflation et de la hausse des coûts généralement constatée en énergie et en raison des besoins grandissants. Ce sont des subventions et des indemnités spécifiques qui sont données. Je le salue, parce que j'ai sous les yeux le CRA-W.

Toutefois, force est de constater qu'aucune augmentation par rapport au budget initial n'est prévue pour l'AB 33.03 « Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme », et l'AB 45.01 « Subventions aux organismes aux organismes universitaires » où est logée la CPDT. Vous rappelez souvent que plusieurs missions sont confiées, dans le cadre de cette réforme, à la CPDT pour faire face aux défis qui nous attendent. A minima, l'inflation de 4 % – chiffre que reprend le Bureau fédéral du Plan – n'est-elle pas à prendre en compte pour le rôle de la CPDT ? Tout cela était en rapport à la réforme et aux moyens qui sont à disposition pour encadrer toute la politique de schémas de

développement communaux, notamment à seconder et encadrer les communes.

J'avais un point spécifique sur les inondations. Dans le budget, on ne voit pas tout le montant qui a été investi. Les 86 millions d'euros dédiés aux rachats de terrains étaient à l'ajusté. Ceci étant, si l'on compare l'initial 2023 à l'initial 2024, on a l'impression que l'on n'a pas mis de moyens derrière ces rachats de terrains. Or, on sait tous que les moyens étaient conséquents – et tant mieux s'ils sont importants. En liquidation, il y a un tout petit montant, par contre, pour les rachats de terrain : 4 000 euros. Où se situe-t-on par rapport à cela ? Ne faudra-t-il pas des moyens supérieurs pour constituer ce laboratoire de la Vesdre ? Ce dernier permettra, je le rappelle, d'organiser des opérations immobilières et foncières importantes pour que ce superbe rapport sur le sous-bassin-versant de la Vesdre ne reste pas un beau rapport sur une belle armoire, mais qu'il soit concrétisé à terme dans toute la vallée de la Vesdre – et ailleurs, par après, puisque vous savez que le Plan de lutte contre les inondations concerne toute la Wallonie.

J'en viens à mon dernier point, sur la stratégie numérique. Comme M. Dodrion, je me réjouis que vous investissiez encore des fonds et que vous y croyiez. Nous y croyons aussi. Si vous pouviez nous faire un petit plan pour nous dire : « Cet argent-là, je l'ai investi là-dedans », je serais tout ouïe et complètement dans le soutien de mon collègue quant à votre action ministérielle.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'aborderai pour ma part les questions d'agriculture, puisque la législature a été fort occupée pour le Plan stratégique 2023-2027. La première campagne de déclarations est en cours. C'est l'occasion de tirer un premier bilan, forcément partiel, de la manière dont ce plan stratégique est mis en œuvre.

Avez-vous des retours quant à l'utilisation des ECO-régimes ? Vous avez dit qu'ils se font sur base volontaire. Les ECO-régimes – on les connaît, maintenant – regroupent différentes initiatives :

- couverture longue du sol ;
- culture favorable à l'environnement ;
- maillage écologique ;
- réduction des intrants et des prairies permanentes.

J'aimerais avoir un bilan sur leur utilisation. On avait budgété un peu plus de 25 % du premier pilier pour ces ECO-régimes, pour un budget total de 1,6 milliard d'euros au premier pilier. Ce serait l'occasion de voir s'il est utilisé comme prévu. C'est important pour les agriculteurs de voir s'ils peuvent y avoir accès.

Ma deuxième question concerne le retour de la Commission européenne par rapport au plan stratégique.

Vous êtes très vite passé lors de l'exposé sur cette question. Je suppose que des modifications ont été nécessaires. Cela vaudrait la peine de les connaître.

Ma troisième question concerne toujours le plan stratégique. Elle consiste à voir quels efforts ont été faits et vont être encore déployés en 2024 pour améliorer son utilisation, la simplicité pour les agriculteurs. On sait qu'il contient en lui-même ces points complexes. Néanmoins, on doit mettre en place au maximum des outils qui permettent aux agriculteurs de comprendre, dans l'encodage de leurs déclarations, les aides dont ils peuvent bénéficier et d'avoir une facilité d'usage. Des efforts seront-ils déployés en ce sens ? J'ai vu, par exemple, l'outil FAST dans le cadre du plan stratégique 2023-2027 dans le budget, mais les explications ne me permettaient pas de savoir si cela concernait l'utilisation pour les agriculteurs. Peut-être pourrez-vous nous en dire un peu plus.

Je rejoins également la question qui a été posée par d'autres députés concernant le système assurantiel multirisque, puisque c'est l'une des préoccupations, l'un des points d'attention de nos débats ici en commission. Y a-t-il déjà un budget prévu pour la mise en place de ce système assurantiel en 2024 ? Nous savons que vous aviez fortement avancé sur ce point. De quel budget s'agit-il ? En revanche, je ne vais pas répéter les autres questions qui ont été posées par les députés.

Peut-être un mot sur la BCAE 5. Je rejoins les questions posées. Je pense que le retour de la Commission nous intéresse tous. Quel est le sort réservé à la cartographie que l'on a mise de côté pour l'instant pour le retour au régime R10-R15 ? Il y avait un travail important, non finalisé, non idéal – on en convient tous – sur cette cartographie au sein du groupe de travail Antiérosion en partenariat avec le GISER. Il est vraiment essentiel, pour le long terme, d'améliorer cet outil et de le rendre utilisable. J'espère que des efforts vont continuer en ce sens. Des budgets sont-ils prévus ? Le travail du groupe de travail Antiérosion continue-t-il sur cette question de cartographie et sur son amélioration ?

Par ailleurs, vous avez évoqué la présidence belge qui va être un moment important pour notre Région et pour vous-même ; pas forcément l'agriculture en ce qui vous concerne, puisque vous allez présider la recherche et l'aménagement du territoire. Néanmoins, j'aimerais savoir si des priorités au niveau agricole ont été définies avec vos homologues belges. Si oui, lesquelles ?

Je pense savoir qu'une conférence ministérielle non officielle va être organisée les 8 et 9 avril sur la PAC en Wallonie dans le cadre de cette présidence. J'aimerais en savoir plus puisque les directeurs chargés de la PAC seront invités à y aller. C'est peut-être l'occasion d'avoir déjà aussi une vue très prospective de la prochaine programmation PAC au niveau européen pour après 2027, avec les grands défis qui apparaîtront et qui

seront, à mon sens, dans la lignée du Green Deal, ce qui n'a pas été fait lors de cette première programmation.

L'autre défi, c'est peut-être de la remettre un peu au goût du jour commun. On sait que la PAC est devenue excessivement personnalisée au niveau des États membres ; elle est de moins en moins commune, en fait. Y a-t-il une réflexion au sein des instances européennes à ce niveau pour en harmoniser un peu les contours ?

J'en profite pour glisser une question qui n'est pas directement liée à la présidence – quoique – sur le débat sur le *carbon farming*. Vous avez reçu ces jours-ci une lettre d'inquiétude de la FUGEA concernant des débats au sein du trilogue qui ont lieu actuellement sur le *carbon farming*. La FUGEA a des craintes sur l'utilisation par de grosses structures de ce mécanisme de financement.

La FUGEA se plaint surtout de ne pas avoir été associée aux travaux préparatoires. Par exemple, il n'y a pas d'étude d'impact sur l'agriculture wallonne. Est-ce dans vos radars ? Êtes-vous sensibilisé aux préoccupations de la FUGEA sur cette question-là ?

J'en viens à la recherche scientifique dans le secteur agricole. On peut voir des budgets assez importants, avec des augmentations substantielles : le budget passe de 715 000 euros à 1,9 million d'euros. C'est une augmentation plus que sensible avec, il faut le souligner, le maintien de l'enveloppe pour le CRA-W. Dans le secteur agricole, quelles sont les orientations que cette recherche va précisément avoir ? Par exemple, la préparation des agriculteurs au nouveau contexte climatique ou à la résilience pour soutenir les nouvelles méthodes culturales me semble essentielle.

Vous avez également abordé le plan stratégique Bio. Je rappelle notre objectif de 30 % de SAU en bio. De mémoire, on était à 12 % aux derniers chiffres que j'ai en ma possession. Voit-on déjà un fléchissement de cette trajectoire vers le 30 % ? En est-on loin ? Les actions qui sont déjà initiées – on est bien d'accord que le plan Bio a une petite année – nous permettent-elles de voir que l'on est dans la bonne direction ? Quelle est la SAU actuellement dédiée à la culture du bio ? Cela augmente-t-il ?

C'est peut-être aussi l'occasion de revenir un peu sur le bilan de la PAC du plan stratégique 2023-2027 en ce qui concerne les maraîchers petites surfaces, puisque l'on a là une aide bien précise qui nous permettrait aussi de voir si elle a été utilisée ; si les maraîchers ont répondu positivement à cette aide de 4 000 euros l'hectare, valable jusqu'à trois hectares, pour les maraîchers en petites surfaces qui se convertissent en bio ou sont déjà en bio.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – En ce qui concerne l'organisation – je souhaite que M. Florent finisse –,

vous avez dit « 10 minutes » et l'on est déjà quasi à 20. Je ne sais pas si vous en avez encore pour longtemps, mais alors on proposera peut-être de reprendre juste après le repas.

M. le Président. – On va laisser M. Florent terminer. En accord avec la présidente, le ministre et le groupe PTB interviendront après la pause de midi.

M. Florent (Ecolo). – Je me propose ceci, Monsieur le Président, de terminer sur la partie agricole et de développer mes trois questions juste après la pause.

M. le Président. – Très bonne suggestion, Monsieur Florent.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – J'en viens à ma toute dernière question, qui concerne le dossier agricole du budget. J'ai lu dans l'introduction un projet qui, je trouve, est relativement prometteur : le *data warehouse*. L'idée est de disposer d'un outil unique pour avoir l'ensemble des mesures environnementales à disposition. C'est vraiment essentiel pour la Région wallonne. Je ne vous rappelle pas les débats qui occupent l'autre commission.

Je voudrais savoir quel budget y était associé, mais surtout la finalité de cette *data warehouse*. À mon sens, cela devrait permettre de rassembler en un seul endroit l'ensemble de tous les indicateurs environnement, qui peuvent être mobilisés suivant les différentes applications. Je pense aux applications pour les agriculteurs évidemment, mais cela peut-être également de l'*open data* pour tous les citoyens qui veulent connaître l'état de santé environnementale autour de chez eux. La Wallonie à l'occasion de faire un bond qualitatif.

Je voulais en savoir plus. Quelles sont les finalités ? Qui va gérer concrètement ce projet de *data warehouse* ? Quel partenariat avez-vous avec la ministre de l'Environnement à ce propos ? Quel est le plan de travail à propos de cette *data warehouse* ?

M. le Président. – Je propose de reprendre nos travaux à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 20 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

- La séance est reprise à 14 heures 40 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES**

**(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 3 À
3QUINQUIES) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 -
ANNEXES 3 À 3QUINQUIES)**

**BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10
PARTIM) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 -
ANNEXE 10 PARTIM)**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RÉFORME DES CENTRES DE RECHERCHE
AGRÉÉS ET LA CRÉATION D'UN CENTRE
WALLON DANS LES MATÉRIAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PILOTAGE DE LA RECONSTRUCTION DE LA
VALLÉE DE LA VESDRE »**

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RECONNAISSANCE DES FRELONS
ASIATIQUES COMME ESPÈCE INSTALLÉE »**

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES**

**CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE CHASSE
EN BATTUE »**

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PROMOTION DE LA CHASSE À L'AFFÛT »**

*Ordre des travaux
(Suite)*

Mme la Présidente. – M. Florent va également joindre ses questions orales, sur « la reconnaissance des frelons asiatiques comme espèce installée », sur « la prolongation de la période de chasse en battue » et sur « la promotion de la chasse à l'affût ».

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Florent pour poser ses questions.

M. Florent (Ecolo). – M. le Ministre m'avait subtilement invité, en évoquant le sujet, à intégrer la question concernant les frelons asiatiques. Le frelon asiatique poursuit sa prolifération inexorablement, à tel point que l'espèce n'est plus considérée comme exotique, envahissante, mais bel et bien installée en Wallonie. L'invasion n'ayant pas pu être endiguée, nous devons dès lors apprendre à vivre avec. Surtout, les apiculteurs doivent apprendre à vivre avec. Dès lors, la neutralisation n'est plus la priorité puisque de nouvelles consignes ont été communiquées par le SPW aux différentes zones de secours de Wallonie. Plus précisément, les interventions des pompiers seront à présent limitées à certains cas de figure : si des personnes sensibles se trouvent à proximité – on pense à des crèches, des écoles –, si le nid est proche d'une habitation ou si le nid présente un danger pour les personnes qui doivent travailler dans les arbres.

Cependant, face à la menace qui pèse sur les abeilles domestiques, vous avez décidé de venir malgré tout en soutien aux apiculteurs. Comment organisez-vous la gratuité de la neutralisation ? Comment les apiculteurs doivent-ils s'y prendre ? À qui doivent-ils s'adresser ? Comment la Région intervient-elle ? Quant à la situation actuelle, a-t-on une idée du recensement des nids qui se sont installés en 2023 ?

J'ai une question concernant les missions du CRA-W. Celui-ci est-il mobilisé sur cette question des frelons asiatiques et comment ? Intervient-il dans la formation des apiculteurs, dans la sensibilisation aux

gestes à appliquer et, de manière plus générale, dans la neutralisation ? Y en a-t-il d'autres ?

Je viens ensuite avec deux questions sur la chasse, puisque vous avez également abordé cette thématique.

La première concerne la prolongation de la période de chasse. Je ne vais pas rappeler tout ce que vous avez déjà évoqué, à savoir l'extension de la période de chasse, tant pour les cerfs boisés que les sangliers. Effectivement, en 2023, à la suite d'une de mes questions, vous m'indiquiez que la réalisation des plans de tir avait nettement diminué par rapport à l'année dernière, où l'on avait un beau taux de réalisation de 92 % pour les cerfs boisés et seulement de 80 % pour les sangliers.

Quelles sont les dispositions actuellement soumises à l'examen du Conseil d'État ? Comment estimez-vous que ces mesures vont permettre de réduire, tant que faire se peut, ce problème de surpopulation de sangliers et de cerfs boisés ? D'autres mesures sont-elles à prévoir ? En quoi ces mesures seront-elles plus efficaces que celles des années précédentes, qui n'ont pas permis de s'attaquer au problème ?

J'en viens à ma dernière question, qui concerne la promotion de la chasse à l'affût. Lorsqu'on évoque la chasse, on pense forcément et naturellement à la chasse à cor et à cri qui nécessite de fermer une partie des bois pendant les battues. Mais des projets, plus que pilote d'ailleurs, qui sont déjà parfois bien ancrés – je pense aux cantons de l'Est mais également dans la forêt d'Anlier –, ont aussi montré d'excellents résultats par rapport à une chasse à l'affût, une chasse où le chasseur reste dans les bois, qui ne sont pas fermés, ils sont tout à fait ouverts aux usagers. Cela permet, soit via une battue silencieuse, soit simplement en restant à l'affût, d'avoir des conditions de tirs beaucoup plus précis avec une balle fichée au sol, avec très peu de perte finalement, et un animal qui n'est pas stressé et qui est abattu de manière beaucoup plus propre.

Ce type de chasse permet également des résultats assez probants au niveau des chiffres. Je me demandais s'il ne devait pas être un peu plus mis en avant, peut-être en invitant les pouvoirs locaux à y être sensibles et à permettre ce genre de chasse pour les domaines publics qui sont dans leur giron.

Y a-t-il des actions de sensibilisation à cette pratique organisées à destination des conseils cynégétiques et des communes ? Allez-vous clairement essayer de promouvoir cette chasse à l'affût en Wallonie ? Êtes-vous favorable à ce modèle ?

Mme la Présidente. – J'imagine que la famille Ecolo a fini son intervention et que je peux donner la parole au PTB.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez commencé votre intervention, en disant que nous vivons aujourd'hui une série de crises en cascade. J'ai l'impression que cela fait quelques fois que l'on contextualise nos interventions sur les budgets par les différentes crises que l'on a connues : covid, inondations, la crise énergétique – dans laquelle nous sommes toujours aujourd'hui – et, depuis quelques jours ou semaines, la crise autour des polluants et des PFAS.

Dans ce cadre, je ne voyais pas, dans votre budget, de ligne particulière sur des aides aux maraîchers, aux agriculteurs et aux horticulteurs. Il s'agit peut-être d'une question de timing ; les budgets sont rentrés depuis un certain temps, la crise des PFAS a explosé dernièrement, mais je m'interroge. Un amendement peut-il être initié de votre part sur le budget puisque celui-ci n'est pas encore voté de façon définitive ? Ce matin, la Flandre relançait une vague d'aide pour les agriculteurs et horticulteurs exposés à la pollution de l'entreprise 3M. C'est toute une démarche ; j'appelle cela des aides *no regret*. Dans les recommandations qui ont été faites, il s'agissait de ne pas boire de l'eau à certains endroits, de ne pas consommer des produits cultivés à certains endroits exposés. Que ce soit important ou non, cela vit dans la tête de beaucoup de gens, qui vont avoir tendance à se méfier de certains produits, et cela va certainement avoir un impact sur une série de producteurs.

Avez-vous prévu de mettre en place des aides spécifiques, qui nécessiteront peut-être un amendement à ce budget ? Certaines choses du budget déjà existant actuellement pourront-elles être utilisées dans ce cadre ?

Concernant la crise énergétique, vous aviez annoncé, en octobre 2022, 175 millions d'euros d'aide directe aux entreprises pour faire face à la crise énergétique. Elles sont arrivées fort tard – pour ne pas dire trop tard –, puisque la crise énergétique avait commencé en septembre 2021 et que la première aide est arrivée en avril 2023. Évidemment, à ce moment-là, une série de boulangers, de petits restaurateurs, de friteries, et autres avaient déjà dû fermer boutique. On rappellera que l'on avait déjà atteint le taux de sept faillites par jour durant ce premier trimestre 2023.

L'aide est donc arrivée trop tard et était insuffisante. On a pu prendre l'exemple de boulangers qui, sur un trimestre, avaient vu leurs factures d'énergie passer de 3 000 euros à 10 000 euros et ne recevaient qu'une aide ponctuelle de 1 000 euros. Trop tard, insuffisante et trop peu distribuée, puisque, d'après vos derniers chiffres, on serait à moins de 500 bénéficiaires de cette aide, sachant qu'elle peut avoir des formes très différentes.

Je retrace ce parcours pour venir au point sur lequel nous avons déjà questionné la Cour des comptes relativement à cette somme de 175 millions d'euros. À l'ajusté précédent, en juillet, ce n'était déjà plus 175 millions d'euros, mais 82,9 millions d'euros.

Aujourd'hui, ces 82,9 millions d'euros deviennent zéro million d'euros. Pourquoi, dans un contexte de faillite record, en tant que ministre MR, n'aidez-vous pas plus les petits indépendants dans la crise que l'on vit aujourd'hui ? Pour la Cour des comptes, le passage à zéro vient peut-être du fait que les nouveaux changements politiques dans la façon d'attribuer les aides n'avaient pas porté leurs fruits. Je ne pense pas qu'il y ait eu de changements politiques à ce niveau, donc je m'interroge sur ce que vous avez mis en place.

Pourquoi supprimer cette aide aujourd'hui alors, que selon Statbel, nous sommes à 2 176 faillites en Wallonie depuis le début de l'année et toujours à plus de sept faillites par jour ?

On m'a déjà rétorqué : « Oui, mais la faillite, il ne faut pas en faire tout un plat, cela peut être une partie de la vie normale d'une entreprise ». OK, peut-être que dans une vision managériale et pour certaines situations, c'est le cas. J'ai encore eu l'occasion de croiser dernièrement la personne qui tenait la librairie dans la gare de ma ville, qui a dû fermer suite au covid. Il essaie désormais de reprendre une activité, mais il n'y arrive pas du tout. Pour le moment, ce n'est pas du tout une épreuve qui a été vécue comme un rebond pour certains ménages – et probablement pour beaucoup de ménages –, mais plutôt comme une situation catastrophique qui est vraiment difficile à gérer depuis maintenant quelques années.

Le secteur de l'HORECA est toujours l'un des plus touchés pour le moment. Le nombre de faillites atteint son plus haut niveau en Belgique depuis 2018, et ses membres appellent le Gouvernement à agir pour les aider. Ce lundi 27 novembre paraissait une étude de Comeos, qui montrait que la fréquentation des restos était en chute de 10,8 % depuis 2019, et cela au profit des grandes chaînes de fast-foods comme le pointait cette étude. La cause de cette évolution est la baisse du pouvoir d'achat, selon l'économiste en chef de chez Comeos : « Les consommateurs se rendent moins dans les restos traditionnels et davantage dans les fast-foods, car ceux-ci sont moins coûteux ».

Dès lors, votre politique – ne pas aider correctement les restaurateurs – profite indirectement aujourd'hui aux grandes chaînes de fast-food, puisque plus de gens vont au fast-food, au vu du pouvoir d'achat qui diminue, et du fait que les restaurateurs sont forcés d'augmenter leurs prix à cause, notamment, du manque d'aide de votre part. On peut cependant aussi pointer le manque de mesures fédérales sur l'encadrement des prix puisqu'il n'y a pas eu de blocage de ceux-ci.

Cette étude de Comeos pointait également le fait que les petits commerçants alimentaires – les boucheries, les fromageries, les services traiteurs, les boulangeries, et cetera – ont aussi du mal. Leur part du marché a glissé de 14 % à 10 %. Je reprends encore la citation de Wim Van Edom, de chez Comeos, qui disait : « le

consommateur passe de l'entrecôte achetée chez le boucher au steak de supermarché ».

Cela ressort encore plus nettement dans le focus de l'étude sur les achats alimentaires destinés à être consommés le jour même : les spécialistes ont dévalé de 25 % à 16 % de parts de marché, tandis que les grandes distributions sont passées de 58 % à 63 %.

Ce budget ne va pas dans le bon sens en supprimant ces 82 millions d'euros d'aides pour les indépendants et les PME.

Ensuite, je remarque encore une fois dans ce budget un « deux poids, deux mesures ». D'un côté, on supprime des millions d'euros d'aides de crise qui seraient bien utiles aux petits indépendants vu les faillites ; de l'autre, tous les subsides – comme le *carbon leakage* – existent toujours et ne sont pas remis en cause du tout. En mai 2023, vous avez donné presque 2,76 millions d'euros à une filiale de la multinationale INEOS. Le groupe sort pourtant d'une année spectaculaire, puisqu'il a fait 2 milliards de profit en 2022 et que son PDG, Jim Ratcliffe, s'enorgueillissait d'avoir vu augmenter, en pleine crise de l'énergie, sa fortune de 7 à 34 milliards d'euros. C'est pour prendre un exemple, pour être concret là-dessus.

Sous pression du PTB, votre groupe et votre Gouvernement ont retiré par exemple TotalEnergies des entreprises qui pouvaient bénéficier des aides énergétiques. On voit donc que des pas dans la bonne direction sont possibles, mais je n'en vois pas de nouveaux dans votre budget. Selon nous, évidemment, il y a pas mal d'économies possibles à faire là-dedans.

Je me rends compte que je suis peut-être un peu trop bon élève. J'avais prévu de faire des interventions dans les articles budgétaires. Surtout qu'hier j'ai dû remplacer ma camarade Alice Bernard, qui est accidentée ; je lui souhaite un prompt rétablissement.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. – Souhaitez-lui un prompt rétablissement de la part de tout le monde dans cette commission.

M. Schonbrodt (PTB). – Il n'y a pas de souci. Ce n'était pas pour exposer son bulletin de santé que je disais cela, mais parce que j'ai eu l'occasion de vivre un budget mené par le président Maroy, qui était militaire, sur le fait de dire que « le général » était ce qui était général, et que le reste allait par article. J'avais appris un peu ce moule, mais...

Mme la Présidente. – Ici, ce n'est effectivement pas militaire du tout. Ceci étant, il y a un peu une tradition de venir dans l'exposé général avec des points qui sont relativement détaillés. Dans le cadre des articles, ce sont plutôt deux ou trois interventions ponctuelles. Je me suis fait la réflexion : les gens citent les AB et autres

dans leur exposé général. Je ne comptais pas rompre la tradition de cette commission.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Il n’y a pas de souci. Du coup, je rapatrie certains de mes points pour les articles ; j’en aurai encore quelques-uns. Par exemple, je pensais discuter dans les articles des aides à l’investissement, mais je me rends compte – puisque vous en avez fait un point important de votre présentation –, vu les réformes à venir, que c’est logique d’en discuter ici.

Je voulais particulièrement aborder le point de la création de l’emploi. Si l’on se réfère aux décrets qui encadrent ces primes à l’investissement aujourd’hui, on peut lire que l’objectif de création de l’emploi est déjà présent. J’ai relu votre réponse à la question écrite de M. Mugemangango, qui demandait des données chiffrées pour les subsides octroyés à AGC, au moment où le groupe multinational annonçait la fermeture de l’usine de Fleurus – on était en février 2022 et cela mettait 185 familles sans emploi. Dans votre réponse, vous expliquiez que AGC a reçu différentes aides à l’investissement depuis 2000, pour un montant total de presque 18 millions d’euros. Ce n’était pas la seule restructuration qu’AGC a faite : elle a fait plus de cinq restructurations et a détruit plus de 2 000 emplois sur les 20 dernières années. Vous n’avez pas demandé le remboursement des aides à l’investissement. Me le confirmez-vous ? Je sais que des remboursements sont prévus dans le décret en cas de non-respect des objectifs, et notamment celui de créer de l’emploi.

Ici, on parle avant tout de protéger l’emploi et non pas de créer des emplois. Vous allez dire que ce n’est pas possible juridiquement de prendre maintenant des actes rétroactifs, mais vous êtes en train de réformer ces aides à l’investissement. J’aimerais savoir comment vous allez tenir l’objectif non pas de renforcer, mais de protéger l’emploi, alors que nous n’avions rien entendu sur les conditions sociales supplémentaires dans ce que j’ai lu dans le budget. Vous l’avez présenté comme mesures pour l’emploi. J’aimerais voir quelle forme vous pensez que cela va avoir.

Je voulais parler rapidement des inondations, mais je vais être un peu plus long puisque, à la demande générale et de Mme la Présidente, je vais intégrer ma question orale sur le suivi des inondations dans cette discussion à la condition expresse que M. le Ministre intègre sa réponse à la réponse de la discussion générale sur le budget. Mais je suis sûr qu’il le fera.

Je m’interroge donc sur la suite. J’ai entendu votre exposé du budget qui, à mes oreilles, sonnait un petit peu comme un bilan de votre action à quelques mois du terme. Je m’interroge sur ce bilan.

Par exemple, les 86 millions d’euros qui ont été mis en place – et dont on a régulièrement parlé dans les

efforts importants consentis par la Région – pour faire face aux inondations et surtout à l’après-inondation. Ils n’apparaissent pas dans le budget, puisque, d’un ajustement à l’autre, on ne retrouve que des traces par quelques crédits de liquidation qui restent à faire.

J’aimerais bien avoir votre bilan de ces 86 millions d’euros, parce que cela m’interroge. Vous prévoyez 4 millions d’euros d’exécution prévus en 2024 et encore 12 millions d’euros en 2025. Où en sommes-nous dans ces 86 millions d’euros ? À vous entendre, j’ai l’impression que les 86 millions d’euros ont été consommés, ont été affectés, que tous les projets prévus ont été attribués. Si c’est le cas, c’est une prouesse, parce que ces 86 millions d’euros datent de juillet dernier. Mener des négociations pour acheter des dizaines de biens pour 86 millions d’euros dans des communes qui manquent de main-d’œuvre – déjà en général et en particulier pendant cette période inondations –, cela aurait été une prouesse.

Je constate qu’il y a de graves problèmes à Theux autour des ventes de gré à gré avec des gens qui sont en train de s’enchaîner à leur maison pour empêcher qu’elle parte tellement ils sont en désaccord avec la vente. À Pepinster, le bourgmestre annonce passer à l’étape des expropriations. À Verviers, on dit que l’on est très content du nombre de ventes de gré à gré, mais on est à peine à une quarantaine de biens vendus sur un objectif d’une centaine. Les retours de terrain montrent qu’à beaucoup d’endroits, cela bugge, cela pose des problèmes. Voir ici que l’on avait prévu une enveloppe qui permettait de faire l’ensemble des achats prévus dans le cadre de l’étude « Quartiers durables » et que cette enveloppe aurait été complètement consommée est surprenant.

J’aurais bien aimé avoir vos éclaircissements. Est-ce le cas maintenant ? Des sommes seront-elles encore mobilisées par la suite ? J’avais fait un lien ici avec les inondations, mais je pense que quelqu’un a posé la question – je pense que c’est M. Dodrimont – aussi bien sur les inondations que la suite avec le CoDT qui donne une importance particulière aux missions du fonctionnaire délégué. J’aurais voulu savoir où cela se marquait dans le budget parce que je ne le vois pas. Or, je pense que le soutien technique aux communes est nécessaire.

Ordre des travaux (Suite)

Mme la Présidente. – La question de M. Schonbrodt sur « le pilotage de la reconstruction de la vallée de la Vesdre » est jointe au débat sur le budget.

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

M. Schonbrodt (PTB). – Dans ce cadre, j'en viens à développer ma question orale qui rebondit sur une question que je vous avais posée il y a quelque temps, au sujet du CoDT, pour vous demander quelles suites sont réservées aux inondations, études, étude de schéma de la Vesdre du bassin-versant ? On a vu que tant sur l'aspect privé Studio Viganò que sur l'aspect public de l'Université de Liège, il y avait une proposition forte sur le fait de continuer le travail au-delà de l'étude pour en arriver à son opérationnalisation. L'attente de la population victime des inondations a été longue autour des études. Maintenant que les études sont là, elle porte sur la concrétisation. Ils proposaient de piloter cette concrétisation, cette opérationnalisation. La proposition est de faire un « Labo Vesdre ». Vous me disiez entendre cette proposition, mais que pour vous il restait beaucoup de choses à faire et que ce pilotage, les choix, les arbitrages et les décisions dans ce cadre appartiendraient désormais à la prochaine majorité.

Mardi 21 novembre, j'ai eu l'occasion d'assister au colloque organisé par l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Liège – Mme la Présidente était d'ailleurs aussi présente – qu'ils appelaient eux-mêmes « Labo Vesdre », un peu dans l'idée de dire que comme il n'y a pas de réponse de la Région wallonne, ils vont le faire eux-mêmes et commencer quelque chose. J'ai pu y entendre les bourgmestres de Limbourg et de Verviers. Ils relayaient qu'aujourd'hui l'attente était au niveau de l'opérationnalisation et que, pour eux, ce n'était pas possible d'attendre jusqu'à la prochaine mandature.

Mme Dejardin, Bourgmestre de Limbourg, disait que la Conférence des bourgmestres faisait déjà une demande par rapport à votre Gouvernement pour avoir – eux se fichent de savoir si c'est un « Labo Vesdre » ou autre chose – une structure de pilotage qui puisse être mise aux mains des bourgmestres pour, au niveau local, aborder toute cette charge de travail phénoménale qui les attend.

Le bourgmestre de Verviers disait, de son côté, regretter un peu l'époque du Secrétariat spécial de reconstruction. Apparemment ils s'y sont beaucoup disputés et cela a été compliqué pour résoudre des problèmes concrets du terrain, mais au moins il y avait une aide concrète. Aujourd'hui, les communes sont en effet face à une lourdeur administrative : lancer les cahiers de charges, les travaux, trouver le personnel compétent pour faire tout cela en même temps, avoir une certaine équité.

Quand les enveloppes arrivent, comment se les répartit-on entre communes ? Est-ce d'un commun accord ? Comment fixer les priorités ? Si tout le monde

est responsable de sa commune, l'objectif est plus large que cela. Tout cela dans le but d'avoir vraiment un pilotage pluricommunal aux mains des bourgmestres. Il y a vraiment une attente à ce niveau. Allez-vous répondre positivement à cette demande ?

J'avais un peu l'impression que vous faisiez votre bilan ici. Vous me dites que s'il y a des points, c'est pour les prochains, mais les prochains, c'est dans quelques mois. Quel rôle la Région doit-elle prendre dans la direction des travaux de reconstruction d'ici la fin du mandat ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci beaucoup aux uns et aux autres pour vos multiples interventions, et pour l'examen très approfondi de l'ensemble des éléments budgétaires qui relèvent de ma compétence.

En ce qui concerne tout d'abord les plans de relance, les moyens que l'on y retrouve dédiés sont effectivement par priorité affectés, après concertation avec les partenaires sociaux et environnementaux, dans les projets prioritaires identifiés par eux. À l'initiative de M. Di Rupo et en parfaite coordination avec les membres du Kern, il a été fait choix – répondant en cela à l'attente des partenaires sociaux – de concrétiser aussi budgétairement la priorité que l'on réserve à ce que l'on appelle les PAP, les plans d'actions prioritaires.

Il y a d'ailleurs une certaine logique et les partenaires sociaux examinent régulièrement, lorsque nous avons, à intervalles tout aussi réguliers, des réunions d'évaluation et de suivi du Plan de relance – encore il y a quelques jours à peine – une série de thématiques, notamment l'avancement des projets d'actions prioritaires, les PAP, par rapport à l'ensemble des autres dossiers du Plan de relance wallon. C'est d'ailleurs logique puisque dès l'instant où nous nous sommes accordés en intelligence et en concertation avec les partenaires sociaux pour dire que ce volet est prioritaire ; il faut évidemment qu'on le traduise budgétairement de cette façon.

J'ajoute un deuxième élément concernant l'exercice pour ce qui concerne la partie RRF, la partie qui dépend complètement du financement européen, où nous avons un engagement très précis d'étapes, de *milestones* à respecter en ce qui concerne le niveau européen, que ce soit d'ailleurs concernant la réalisation du dossier, mais aussi les consommations budgétaires en lien avec cela.

Concernant tout l'aspect lié au Fonds wallon des calamités – évoqué notamment par M. Fontaine, mais aussi par d'autres parlementaires –, 9,3 millions d'euros sont prévus à l'initial 2024. Cela nous permet de couvrir

l'ensemble des éléments de la calamité 2022 et des dossiers encore en cours. J'ai indiqué que nous avons payé à ce stade 18,282 millions d'euros pour le lot 1 qui correspond à 4 370 dossiers. Il y a un lot 2 qui est en préparation, dont on estime que le montant serait de 4,376 millions d'euros. Un lot 3 est en cours de traitement, mais avec des demandes complémentaires, des parcelles manquantes, des éléments de validation, une action manuelle qui est nécessaire et qui constituerait, selon les estimations, de l'ordre d'un millier de dossiers.

Comme il n'y a pas eu, fort heureusement, de calamité reconnue comme telle en 2023 – il y a eu des épisodes compliqués, mais il n'y a pas eu de calamités au sens de la définition légale –, nous n'avons pas prévu à ce stade d'autres budgets pour alimenter cette enveloppe. Il est très clair que s'il devait y avoir quelque événement, l'ajustement permettrait encore de réagir à ce propos, mais les points ne sont à ce stade pas prévus.

En ce qui concerne les assurances, plusieurs d'entre vous l'ont évoqué ici. Vous m'avez d'ailleurs demandé d'être vigilant quant à ces aspects. On a mené toutes les études possibles avec mon administration – que je remercie pour le travail mené –, sur la comparaison du système avec la Flandre, la France, mais je dois dire que nous nous sommes fait, en ce qui nous concerne, une conviction quant à une ligne de conduite.

Il faut, comme vous l'avez relevé, bien acter que le Parlement est en déplacement pour étudier les systèmes au Grand-Duché de Luxembourg et en France. Vous m'avez demandé que ce voyage puisse alimenter aussi la réflexion du Gouvernement en la matière et donc de ne pas anticiper les éventuelles conclusions de ce déplacement avant de nous fixer et de le faire en parfaite intelligence avec vous. C'est ce que j'ai accepté. Le temps de mettre en place le dispositif, de l'alimenter en termes d'instructions administratives et de l'alimenter budgétairement, l'on se trouvera en 2025, sachant qu'il faut encore contractualiser avec les assurances, et cetera, voir quelle est la part, le cas échéant, résiduaire du Fonds des calamités.

Mon ambition est que le dossier soit bouclé sous cette législature, mais avec une entrée en vigueur qui sera au-delà de la législature. Je sais que l'on n'aime pas cela. En général, tout ministre normalement constitué souhaite évidemment que des entrées en vigueur n'aient pas, sauf raison évidente, raison impérieuse, et cetera, lieu au-delà de la législature, mais lorsque les raisons relèvent de la pertinence, il faut évidemment ne pas hésiter à le faire, ce qui sera le cas en l'espèce.

M. Fontaine a évoqué l'implication budgétaire de Wallonie Entreprendre et la mise en place de son fonctionnement et l'évaluation de la fusion.

Je vais répondre en ce qui concerne l'évaluation, dans un premier temps. La fusion est relativement récente, puisque l'on est maintenant à un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de la fusion. Il faut que l'on ait un peu plus de recul. En effet, une fusion nécessite des intégrations de RH, des processus décisionnels, de l'IT, et cetera. Tout cela, de mon point de vue, avance bien.

Je vous transmettrai peut-être des éléments chiffrés de la production. Ce qui me revient des membres du comité de direction, c'est que, en termes de cibles de production chiffrées, on va être au-delà de ce que les trois outils faisaient séparément. Cela me semble un élément intéressant, puisque quelques mois à peine après la fusion, par exemple, il m'est indiqué que le groupe Wallonie Entreprendre a réalisé 2 657 interventions pour un montant total de 754 000 euros, qui se décomposent en 1 454 garanties, 1 131 financements, 71 interventions en capital et une intervention plus spécifique, mais plus anecdotique que je ne mentionne pas ici.

Dès lors, à ce stade, on estime que l'activité globale est en croissance de l'ordre d'un peu plus de 38 % par rapport à la même période d'octobre 2022. D'autre part, je pense que la notoriété conjuguée de l'outil est manifestement au rendez-vous. Un des objectifs, qui était une plus grande lisibilité, me semble également atteint. De plus, les chiffres sont aussi en augmentation concernant un certain nombre de produits plus spécifiquement dédiés aux petits indépendants ou aux plus petites structures ou des produits de type SOCAMUT, par exemple.

Je pense que l'on avance bien également concernant la stratégie ESG, puisque l'on a déjà récolté et analysé les données ESG sur les entreprises qui se trouvent dans notre portefeuille. On a, par ailleurs, sensibilisé et formé le personnel aux enjeux ESG. On a effectué une veille réglementaire. On a par ailleurs défini une stratégie d'accompagnement qui intègre la dimension ESG. On a par ailleurs réalisé un exercice visant à se doter d'une véritable stratégie en matière d'accompagnement ESG. Je pense que l'on respecte en cela la volonté du Parlement et du Gouvernement de s'inscrire dans ces éléments de transition et de responsabilité sociétale en ce qui concerne l'intervention de notre outil.

Il est encore un peu tôt, Monsieur le Député, pour faire une évaluation complète. Nonobstant évidemment un certain nombre d'ajustements et de difficultés partielles initiales à ce type de processus, je crois pouvoir dire que le succès est au rendez-vous. Wallonie Entreprendre est vraiment un outil totalement incontournable dans le paysage économique-financier wallon. Je ne vous cache pas que j'ai de grandes ambitions pour le futur de cette structure.

J'ai par ailleurs demandé d'actualiser la valorisation de nos participations. Non pas que j'ai l'intention de

procéder à quelque cession que ce soit, si ce n'est une gestion raisonnablement menée et dynamique de notre portefeuille de participations, tenant compte du fait que nous ne sommes pas un fonds de *private equity* classique. Nous sommes un outil qui a pour vocation de soutenir le déploiement socioéconomique, mais aussi l'emploi, l'activité et de répondre à des enjeux industriels, en ce compris d'assumer un certain nombre de dossiers compliqués.

Nonobstant tout ce cadre-là, il me semble opportun de pouvoir vous communiquer prochainement la valeur actualisée de notre portefeuille de participations. Les plus attentifs d'entre vous – et je sais qu'ils et elles sont nombreux en cette salle – ont en tête un rapport de la Cour des comptes qui avait estimé à l'époque la valeur actualisée des participations de Wallonie Entreprendre. Pour une Région comme la nôtre, on parle souvent de notre trajectoire d'endettement. Ce n'est tout de même pas déraisonnable non plus de mesurer l'ampleur de nos actifs. Non pas que l'on veuille les matérialiser ou les céder à court ou moyen terme, mais les connaître fait partie, me semble-t-il, d'un raisonnement économique raisonnable.

En ce qui concerne des éléments financiers ou plus particuliers, telle l'aide aux entreprises, on me posait la question de savoir quand le décret allait entrer en vigueur. Je suis très prudent quant aux entrées en vigueur. Le vocable classique, c'est 10 jours après sa publication au *Moniteur*, mais vous savez que, eu égard à une saturation dans les services de traduction et par ailleurs à une saturation au *Moniteur*, il y a – et cela ne concerne pas que la Région wallonne – des publications au *Moniteur* qui sont décalées dans le temps, au-delà de ce que nous souhaiterions. Avec le ministre-président, des contacts sont pris pour tenter de solutionner ce problème afin de rester dans un délai normal de publication. Cela devrait se faire au courant du printemps, mais je ne sais pas être plus précis. Si je l'étais, je le serais de façon fantaisiste, ce que je ne veux évidemment vraiment pas faire.

En ce qui concerne le passeport Entreprise, vous m'avez demandé quels sont les moyens mis en œuvre. On trouve ces moyens à travers le Plan de relance. Il s'agit du million d'euros que vous aviez mentionné et qui est identifié à travers la fiche 159 du Plan de relance.

Relativement aux dossiers liés aux centres de recherche, je ferai une réponse complète à la question de la réorganisation, des centres de recherche, et cetera, à la faveur de la réponse que je destinai à la question formulée initialement dans l'ordre du jour de notre commission par Mme Schyns. Je dois déjà indiquer que l'appel à manifestation d'intérêt – puisque je l'ai mentionné dans mon exposé général – a été lancé le 10 novembre, qu'il se clôture le 15 janvier en vue d'une sélection opérée en février 2024. Le budget mobilisé est considérable puisqu'il vient lui aussi à travers le Plan de

relance de la Wallonie : 40 millions d'euros sont affectés à cette opération. En commençant par les matériaux – cela correspond totalement à vos attentes souvent exprimées en commission –, notre objectif est de pouvoir obtenir un centre de recherche qui, avec ses différentes divisions, atteint une taille critique lui permettant, indépendamment des grandes qualités que j'ai pu observer dans les différents centres de recherche, d'atteindre une force de frappe avec un nombre considérable de chercheurs qui sera, en suivant les hypothèses, de l'ordre de 140 chercheurs, et cetera. On inscrit une dynamique qui me semble positive, mais j'y reviendrai un peu plus tard, car, à ce stade, je réponds uniquement à l'aspect budgétaire.

Notez que Mme Laruelle a dû nous quitter ; elle vous prie de l'excuser. Elle est malheureusement retenue par une autre réunion.

Par l'intermédiaire du compte rendu ou des équipes, je souhaite cependant lui répondre pour ce qui porte sur le volet « Capacités et accès à la profession » à travers la certification de la gestion. J'ai souvent répété en cette commission qu'avoir un accès à la profession, un accès à la gestion, me semble important pour deux raisons.

D'une part, pour protéger et aider les personnes elles-mêmes dans le cadre de leur projet de s'installer comme indépendant dans un certain nombre de métiers. En effet, se lancer sans être suffisamment armé, informé ou formé revient à entamer un chemin sans toutefois l'emprunter de la meilleure manière possible. Si l'on veut marcher en montagne, il vaut mieux avoir des chaussures de marche et ne pas y aller de façon guillerette, sans être suffisamment équipé ou suffisamment blindé contre les difficultés qui risquent à un moment ou l'autre de survenir. Cela vaut aussi pour simplement avoir une parfaite compréhension et faire un choix qui soit alimenté par cette parfaite compréhension du contexte économique, des éléments financiers et des éléments budgétaires ou autres. C'est ma conviction.

D'autre part, si je sollicite un professionnel, je suis plutôt rassuré par le fait qu'il ait obtenu sa certification en matière de gestion et son accès à la profession. C'est d'ailleurs aussi la conviction des fédérations professionnelles représentatives des métiers qui sont aujourd'hui encore couverts par ces dispositions.

Sachant que l'évolution des réglementations européennes nous a contraints à baliser cet accès à la profession eu égard à la mobilité des travailleurs, des entreprises et de leurs activités, un deuxième paramètre vient maintenant s'inviter dans le débat. Ce deuxième paramètre, c'est que les mêmes conditions d'accès, du fait de disposer ces qualifications en termes de gestion pour l'exercice de certaines professions, ne sont plus d'application en Flandre et ne le seront bientôt plus à Bruxelles. Cela fait que quelqu'un peut, au départ de la Flandre ou de Bruxelles, venir travailler parfaitement en Wallonie. Si ma conviction de base reste la même, cela

nécessite de bien repenser à nouveau l'impact de ces décisions dans les Régions qui nous entourent.

En ce qui concerne l'AWEx, notre intention est de garder nos aides à l'investissement. À la suite d'une large étude, en ayant examiné les utilisations des incitatifs financiers de l'AWEx, en ayant par ailleurs la volonté d'être aussi efficient dans l'effet levier de ces aides que possible, on vient de décider de la pérennisation des aides à l'internationalisation au niveau de l'AWEx, mais on vient aussi de les calibrer en veillant à ce que les entreprises aient une certaine maturité à l'international pour pouvoir bénéficier de certaines enveloppes liées à la prospection et à l'implantation à l'international. On a aussi prévu d'accompagner les entreprises qui n'auraient pas encore cette maturité à l'international et modifié les processus de manière à les rendre plus rapides, plus simples.

En ce qui concerne les liquidités pour verser une avance au préalable, on a une discrimination positive en ce qui concerne les entreprises qui sont des *starters* et des start-up. De plus, on élargit les critères en ce qui concerne les frais éligibles. On a vraiment cette conviction que l'international est un espace de croissance important pour les entreprises.

Je ne m'exprimerai évidemment pas par rapport aux décisions qui ont été prises à Bruxelles, eu égard à la courtoisie institutionnelle que nous devons avoir entre nous. Par contre, j'ai lu les réactions très vives, très négatives du monde entrepreneurial à Bruxelles. Ne souhaitant pas que des entreprises quittent la Belgique, étant déçues des nouveaux dispositifs ou des difficultés qu'elles rencontrent à Bruxelles, je me permets de passer un message clair : « Bienvenue en Wallonie. Nous avons de l'espace pour vous. Nous sommes au plus proche du monde des entreprises. Nous avons adapté nos aides à l'international pour les rendre plus fluides à destination des entreprises. Et nous souhaitons être à vos côtés par rapport aux réalités, aux difficultés qui sont les vôtres. Être entrepreneur n'est pas simple. Mener une entreprise n'est pas simple et être indépendant est indubitablement complexe. Donc, nous voulons vraiment être une Région « entreprise friendly ». Plutôt que de quitter la Belgique, comme certains semblent avoir l'intention de faire, ne quittez pas la Belgique, faites quelques kilomètres à peine et vous aurez ici un espace qui vous attend et des dispositifs qui sont orientés et tournés vers vous ». À chacun ses choix institutionnels ; je ne m'exprime pas à cet égard.

En ce qui concerne la réforme des centres de compétence, vous savez – que ce soit la majorité ou l'opposition, avec des tonalités différentes – que l'on a beaucoup réformé tout au long de cette législature, que l'on a beaucoup réformé dans mes compétences et que vous avez été dans beaucoup de réformes les acteurs décrets des décisions en la matière. On en a encore une, à savoir cette orientation pour la réforme des

centres de compétence. Nous avons mené une étude – confiée d'ailleurs à BDO – à propos du positionnement des centres de compétence dans le paysage de la formation, qui a abouti à un certain nombre de constats. Par exemple, le socle normatif était insuffisant. Il y a une hétérogénéité des modèles de fonctionnement entre les centres de compétence, notamment ceux en gestion propre, ceux qui dépendent du FOREm ou ceux qui sont en ASBL. Les modèles de financement doivent évoluer. Il y a la nécessité également d'avoir des *reportings*, des indicateurs d'évaluation et de résultats. Il faut que l'on propose des éléments de balises supplémentaires concernant les dépenses. Il faut pouvoir fixer, en concertation avec eux, un certain nombre de priorités et d'autres éléments encore concernant ces différents points. Donc, c'est un chantier qui est également en cours.

Vous avez été plusieurs à mentionner la visite que nous avons rendue au comité de gestion du FOREm, Elio Di Rupo, Christie Morreale et moi-même. Sur base de cette réunion, deux ou trois choses sont à retenir.

Premièrement, le constat – avec des accents différents – de la nécessité de mobiliser plus vite, plus fortement et plus largement un certain nombre de ressources humaines vers les métiers en pénurie était largement partagé, qu'il soit exprimé du côté du banc gouvernemental ou du banc des partenaires sociaux, ou encore de la direction du FOREm.

Deuxièmement, le message gouvernemental a été qu'il nous faut une accélération et des mesures fortes qui touchent aussi les publics les plus proches du marché du travail.

Troisièmement, les partenaires sociaux ont demandé – et c'est normal – un peu de temps pour apprécier et émettre un avis quant aux propositions qui ont été mises sur la table ce jour-là. Ils ont pris décision à ce propos et je me propose, si vous le voulez bien, Madame la Présidente, puisque ce point à lui seul nécessiterait un quart d'heure d'exposé, de vous transmettre le petit mémo de présentation de ce qui a été mis sur la table ce jour-là. Il me semble d'ailleurs que ce document, qui a été transmis par PowerPoint, est accessible au Parlement.

En ce qui concerne la présidence de l'Union européenne, dans les matières qui sont les miennes – je ne discute pas de l'ensemble des matières –, on a un certain nombre d'objectifs en matière agricole, même si vous savez que les compétences sont partagées entre le Fédéral pour une partie et les Régions pour une autre partie, mais que c'est le Fédéral qui est porte-parole des Régions. Le Fédéral exprime, dans les matières régionales, ce sur quoi les Régions se sont accordées. Évidemment, dans la matière fédérale, le Fédéral s'exprime sur ses compétences. Donc, il y a un certain nombre de priorités. Je suis aussi impliqué dans ce

dossier-là, mais sans en avoir le caractère de *lead* ou de porte-parole.

Dans les matières où la présidence m'est confiée, singulièrement dans la filière « Recherche », nous avons décidé de travailler sur deux initiatives clés. La première me semble importante. Je m'en suis entretenu avec la présidence de la Commission ad hoc du Parlement européen. C'est la valorisation des résultats de la recherche. Comment peut-on et quelles orientations peut-on fixer pour renforcer la valorisation des connaissances, des innovations en tant qu'outil pour une réindustrialisation résiliente et une plus grande autonomie stratégique ouverte en Europe au départ de la recherche ?

Il faut encore voir si cet élément sera atteint compte tenu de la position de la Commission et de la temporalité qui est la nôtre, puisque l'on est en fin de période de Parlement européen et du mandat de la Commission.

Le deuxième volet, ce sont des conclusions sur le programme Horizon 2020, se basant sur l'analyse *ex post* réalisée par la Commission. Le but est, à travers ses conclusions, d'influencer positivement le prochain programme-cadre de la recherche. Nous attendons évidemment les résultats de l'analyse de la Commission pour être en mesure de mener à bien cette action, sachant que, normalement – je les attends avec beaucoup d'impatience, comme une forme de cadeau de Noël –, cette évaluation du programme Horizon 2020 devrait être rendue publique par la Commission – j'emploie le conditionnel – à la fin du mois de décembre.

En ce qui concerne l'événement que vous avez mentionné, une conférence sur l'avenir de la PAC se déroulera en Flandre le 23 février 2024. Une série d'ateliers, de moments et de réunions de travail sont organisés tout au long de la présidence, dont les thématiques sont principalement l'atteinte des objectifs fixés par la PAC actuelle, l'évolution des plans stratégiques, les difficultés rencontrées et les éléments de complications administratives que vous avez évoquées. Les détails doivent encore être finalisés. Je pense qu'il sera trop tôt pour jeter un certain nombre de lignes directrices des bases de la future période de Politique agricole commune, mais il est clair que c'est le début du processus.

Les présidences suivantes, avec le nouveau Parlement européen, la nouvelle Commission européenne, vont à mon avis en 2025 vraiment s'engager dans ce que seront les prémices des axes de la future Politique agricole commune.

Mme Cassart-Mailleux a souligné très légitimement toute l'importance de l'agriculture et du lien avec la compétence économique. Elle a également rappelé et évoqué des éléments liés aux assurances. Je n'y reviens

pas puisque je l'ai abordé à la faveur d'une question antérieurement posée. Pour les calamités agricoles, même réponse, si vous le voulez bien.

En ce qui concerne la veille statistique – c'est le projet 215, si je ne m'abuse –, ce sont en fait cinq études de marché qui sont menées, visant les produits viandeux, les boissons alcoolisées et non alcoolisées, l'horticulture ornementale, les fruits et légumes, les produits labellisés ainsi que les pommes de terre. Nous avons encore des perspectives d'étude, notamment sur les pains, produits et aliments servant aux boulangeries pour la période ultérieure qui s'étendra jusqu'à 2025.

En ce qui concerne les voiries agricoles, j'étais malheureux comme les pierres. Tout le monde me parlait de ces voiries agricoles et je devais toujours répondre la même chose : « Écoutez, on n'a pas assez de budget et donc je ne sais répondre à votre besoin ». Je dois dire que nous avons pu alimenter en crédits d'engagement et de liquidation, comme vous l'avez vu, à concurrence de 6,715 millions d'euros à l'initial 2024 et de 3,015 millions en liquidation, compte tenu de la durée des procédures, ce qui va nous permettre d'avancer sur les améliorations des voiries agricoles et la protection contre l'érosion des terres agricoles, avec notamment un certain nombre de dispositifs pour éviter le risque des coulées boueuses.

Notre ambition, si notre budget est approuvé – ce que je souhaite dans cette forme et sur cet AB – est de pouvoir répondre à une quarantaine de dossiers jugés pertinents qui luttent contre les coulées boueuses, les incidents agricoles ou l'amélioration des voiries agricoles avec des plantations riveraines, en vue de permettre aux territoires ruraux de s'équiper. Vous savez à quel point j'ai toujours un peu de terre sur mes souliers, ce qui me réjouit tous les jours.

Donnons quelques précisions concernant la problématique bien nommée GO, puisque cette intervention vise à favoriser de nouvelles formes de coopération entre les organismes de recherche, les centres techniques et les acteurs de la production de produits agricoles ou sylvicoles. Pour bénéficier de la subvention et s'inscrire dans la stratégie, le GO doit avoir une action qui touche à au moins une des quatre thématiques reprises dans la description de l'intervention. Pour être reprise dans le projet, il faut notamment une création de valeur ajoutée et un développement de filières d'approvisionnement locales. Cela revêt une importance capitale, comme l'ensemble des mesures du FEADER fonctionnant par appel à projets. Ce sont des critères de sélection prédéterminés et une sélection rigoureuse qui vont déterminer qui aura le *go* ou qui aura le *no go* en l'espèce.

Sur le Plan stratégique, M. Florent s'est inquiété légitimement – j'ai eu le même questionnement – concernant la consommation des ECO-régimes. De mon point de vue, pour la première année, cela ne me semble

par mal, hormis pour un ECO-régime pour lequel on sentait depuis le début que cela allait coïncider ; je m'étais d'ailleurs permis d'attirer l'attention des collègues du Gouvernement en disant « Si les mesures sont trop restrictives, elles risquent de ne pas être endossées par le monde agricole ». L'ECO-régime qui est en difficulté à ce stade est « Réduction d'intrants ». En effet, il est, par rapport aux objectifs, à 87 % en dessous de l'objectif, mais, dans une certaine mesure, on s'attendait à être largement en dessous de l'objectif parce qu'il y a une méfiance par rapport à cet ECO-régime en particulier.

Précédemment, je plaidais plutôt pour un ECO-régime qui faisait droit aux multicultures et à d'autres pratiques. Ce n'est pas le choix qui a été opéré, mais le nombre de molécules a lui-même été très restreint et cela a fait l'objet de beaucoup de discussions. Il faut bien y réfléchir, il faut un peu de temps, mais il convient de tenir compte du prix des céréales pour évaluer cela. Lorsque le prix des céréales est très haut, l'ECO-régime « Réduction d'intrants » aura peut-être une amplitude d'analyse économique différente. Accordons-nous le bénéfice du doute et un peu de temps pour voir ce qu'il en est.

Sur les ECO-régimes :

- « Cultures favorables à l'environnement », avec un peu moins de 16 % sous l'objectif. En tenant compte de la temporalité dans le temps pour atteindre les objectifs, je trouve que l'on est plutôt dans le bon ;
- « Prairies permanentes », on est 2 % au-delà de l'objectif ;
- « Couvertures longues du sol », on est -8 % par rapport à l'objectif de la première année. On peut considérer que c'est un succès ;
- « Maillage » est un vrai succès, puisque l'on a rencontré l'objectif de 97 % dès la première année. Je pense que l'on peut être satisfait, je le suis personnellement ;
- « Protéagineux », nouvelle disposition pour laquelle on a atteint l'objectif à 95 %.

Hormis la « réduction d'intrants », je suis vraiment très satisfait. Je pense que l'on est dans le bon, le but des ECO-régimes étant qu'ils soient utilisés. La première année, vous voyez que l'on est déjà à des taux, pour les prairies permanentes, au-delà de 100 % ; pour les autres, le moins bon est à 83 % et, les autres, on est au-delà de 90 %. Ce n'est pas mal. Il y a juste un point d'attention, sur la réduction d'intrants.

Par ailleurs, vous m'avez interrogé concernant la célèbre BCAE 5. Vous me demandez où l'on en est. On a discuté longuement et âprement avec la Commission, avec laquelle nous avons aujourd'hui un accord informel. La Commission nous a dit : « OK, mais on attend la notification officielle de cet accord ».

En ce qui concerne la cartographie R10-R15 améliorée – j'aurai l'occasion de détailler tout cela, elle

est légèrement améliorée et surtout accompagnée du travail des conseillers en érosion –, elle sera bien d'application suivant cet accord informel de la Commission pour les années 2024 et 2025.

Comme M. Florent l'a indiqué, nous devons travailler pour veiller à ce que, à partir de 2026, nous ayons une cartographie adaptée. Ce ne sera pas la cartographie qui a fait tant de problèmes, mais une cartographie adaptée et validée. Le seul élément de modification par rapport à ce que je vous avais indiqué en ce qui concerne le retour à R10-R15 améliorée avec le concours des conseillers en érosion, ce sont deux dispositions qui s'appliqueront sur les espaces R15 aujourd'hui pour les cultures de pommes de terre. Je crois que l'on a recensé un certain nombre d'hectares en ce qui concerne les cultures de pommes de terre en zone R15, que je vous communiquerai plus tard.

Vous savez que les techniques permettent maintenant un cloisonnement interbutte, si les buttes sont dans le sens de la pente et si la longueur ou la largeur de la parcelle permettent de travailler de façon perpendiculaire à la pente, c'est-à-dire s'il y a au moins 140 mètres de large, il sera indiqué que le travail se fera perpendiculairement à la pente, de manière à éviter que les buttes viennent constituer autant de petits fossés accélérant le ruissellement des eaux. Voilà ce que l'on peut vous communiquer, mais informellement, au conditionnel. Si nous avons bien un accord informel avec la Commission à la suite de nombreux échanges, il faut encore que j'aie la notification formelle pour éviter qu'il y ait la moindre ambiguïté.

En ce qui concerne les conseillers en érosion, on travaille pour préparer tout cela. Je confirme que l'on veut travailler avec l'Union des villes et communes, que l'on veut accompagner les agriculteurs sur base volontaire. On pourra être sollicités par les communes. Le but est d'examiner une situation de terrain, de discuter la configuration ou la nature du sol, de voir ce qui peut être apporté, et de cheminer ensemble positivement. Vous savez que je suis adepte des efforts de dialogue et de conviction et que mon rêve le matin n'est pas de pondre un règlement. Au contraire, si j'en ai supprimé un le soir qui est inutile, je me couche plus heureux que le matin.

J'ai fini tout ce qui est agricole. Si j'ai oublié quelque chose, vous ne manquerez pas de me le rappeler.

J'entre alors dans les éléments liés aux financements et aux crédits. Mme Cremasco et M. Dodrion m'ont questionné en disant : « Où avez-vous du budget pour soutenir les communes ? » On a contractualisé avec les intercommunales dès cette année, de manière à les soutenir. Nous avons, par une proposition de décision au Gouvernement, déjà décidée cette année, d'affecter un total de 6 millions d'euros aux intercommunales, de manière à ce qu'elles puissent mener tous ces éléments.

Cela se fait via le Plan de relance, qui est salvateur en maints égards.

Par ailleurs, nous avons accordé un complément à la CPDT de 300 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation pour faire droit au travail complémentaire et tellement précieux que réalise la CPDT, notamment dans le cadre des chantiers sur l'avenir de notre territoire.

En ce qui concerne la Stratégie de développement territorial, nous avons un budget à l'initial 2024 pour la mise en œuvre de la Stratégie du développement territorial et la mise à jour du CoDT de 940 000 euros. Dans les notes, il y a une ventilation à la fois pour les actions en lien avec la réduction de l'artificialisation, des actions d'information, de sensibilisation, l'organisation de séminaires et la formation des CATU. J'ai également l'intention de financer l'Union des villes et communes, à concurrence d'un peu plus de 65 900 euros, dans le cadre des efforts de formation complémentaire que l'Union des villes et communes réalisera, comme ils le font régulièrement dans certaines thématiques, à destination des communes, des mandataires et aussi des CATU.

On a donc déjà commencé avec 6 millions d'euros, avec en plus la CPDT, partant du raisonnement que ce qui pouvait être mobilisé l'est. On dispose des crédits que je viens de vous mentionner.

Par ailleurs, vous me questionnez très légitimement sur le fonds SRPE et sur l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe SAED.

En ce qui concerne le fonds SRPE, ma spécialiste budgétaire – j'en profite pour la remercier infiniment pour son travail ainsi que tous les budgétaires qui ont beaucoup travaillé ce budget au sein des groupes ou à vos côtés – m'indique que les montants sont bien inscrits sur le 12.01. Ce montant pourra être reventilé sur base de la codification européenne, le cas échéant, en utilisant ces cavaliers de l'apocalypse que l'on appelle aussi cavaliers budgétaires qui, de temps en temps, nous permettent de nous adapter à un certain nombre d'évolutions, même si l'on essaie – et l'on devrait – d'en faire moins, je le concède bien volontiers.

Les montants sont fixés via des articles de recettes spécifiques. La suppression des fonds permet d'utiliser plus rapidement les crédits et évite une surcharge administrative. Si, dès que l'on a fini le SDT, le CoDT et le CoDT R, on se pose pour valider un nouveau décret à vous soumettre concernant la taxation des SAED, le but est d'avoir un levier supplémentaire d'activation et que les dossiers avancent. Dans ce contexte-là, il est normal que vous ne trouviez rien au budget de l'année 2024. En matière budgétaire, et singulièrement en matière de taxation, cela ne peut jamais s'exprimer que pour l'année suivante, quand on décide d'une taxation. De toute façon, le temps de faire

la mécanique de constat, d'organisation, le premier constat, et cetera ; on se retrouvera en 2025. C'est la raison pour laquelle je vous invite toutes et tous, évidemment à votre grand choix, à rester membre de cette commission pour que, je l'espère, vous puissiez examiner cette affaire dès 2024 pour le budget 2025.

En ce qui concerne les rachats de terrains liés aux inondations, il faut savoir que nous avons mobilisé des sommes significatives, à la fois dans les premier et deuxième appels à projets. Le premier portait sur 25 millions d'euros et le deuxième sur 86 millions d'euros. J'ai des retours des communes – plusieurs d'entre vous l'ont évoqué, dont M. Schonbrodt – qui disent que tout cela prend beaucoup de temps, que cela doit être mené en négociant, en discutant, en ayant des valorisations correctes pour les personnes concernées, et cetera. Ce sont des choses qui prennent un peu de temps. M. Bacquelaine m'appelait encore hier à cet égard. Il me faisait écho de situations à Trooz – que vous avez mentionnées également –, et cetera. Où en est-on actuellement sur les premiers 25 millions d'euros ? On estime que, grosso modo, pour 19 millions d'euros, les choses ont été menées à bien aujourd'hui. Les engagements, les acquisitions et les affectations sont en cours.

En ce qui concerne le deuxième volet de 86 millions d'euros, nous avons prévu une répartition entre les différentes communes. Nous avons pour cette tâche des estimations des besoins commune par commune. Il faudra que l'on fasse le point avec un petit peu de décalage puisque cette deuxième décision est plus récente que la première. Vous m'avez posé une question relative aux lieux où se trouvaient ces montants. Nous avons déjà versé aux communes 90 % du montant concerné. Il ne reste donc plus que 10 % à liquider, puisqu'on ne voulait pas que les communes soient elles-mêmes contraintes, après avoir été exposées à toutes leurs difficultés, à payer et à se mettre en difficulté de trésorerie. J'aimerais ajouter que c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur compte tenu du drame qui s'est abattu sur nos concitoyens, compte tenu de la difficulté pour les institutions, les gens et les communes de gérer tout cela. J'ai moi-même été bourgmestre pendant quasiment 20 ans. Quand les bourgmestres des communes nous expliquent leurs difficultés, les attentes des gens, et cetera, je crois comprendre ces dernières et suis en conséquence attentif à ce qu'ils mentionnent.

C'est ainsi que, lorsque l'on avait mobilisé la première tranche de 25 millions d'euros, vous m'aviez indiqué que c'était une belle somme – toutefois insuffisante par rapport aux objectifs. Vous aviez raison. Je m'étais engagé à plaider auprès de mes collègues – que je remercie pour leur attention positive – pour que des sommes complémentaires soient mobilisées. C'est le cas avec ces 86 millions d'euros. Ceci ne concerne toutefois que mes compétences. Céline Tellier est aussi active en ce qui concerne ses compétences, de même que Christophe Collignon en ce qui concerne le

logement et Philippe Henry sur la question des équipements de mobilité ou les voies navigables. Il y a donc un faisceau de mesures. Il faut permettre que tout cela puisse se réaliser. Cela prend du temps de mobiliser de telles ressources, de mener à bien les négociations, et cetera. Je pense toutefois qu'il faut poursuivre, en étant inventif, imaginatif, extrêmement stratégique dans les choix qui sont posés – dans la mesure du possible –, audacieux et pourquoi pas, en n'hésitant pas à être visionnaire.

Je lis ce qui a été écrit. J'ai pris note des interventions au colloque à l'Université de Liège. On mène un travail important avec l'Université de Liège et je ne crois pas avoir entendu de façon aussi faciale que « puisque la Région wallonne ne fait rien, alors nous, les universités, on va s'en occuper ». C'est un fameux raccourci. J'invite l'audacieux qui aurait exprimé cela à venir voir tout ce qui a été fait par mes collègues et par moi-même dans nos départements. Par contre, il est vrai qu'il y a encore beaucoup de choses à faire – je souscris tout à fait à cela –, en ce compris concernant des choix stratégiques sur la résilience du territoire. Cela ne concerne pas seulement des équipements, mais également des zones d'immersion temporaires, des reconstitutions de berges, des zones où l'eau va pouvoir s'étendre en cas d'expositions aux inondations. Il y a encore beaucoup de choix stratégiques à faire sur les bassins-versants, sur les forêts, et cetera.

Je suis très attentif à ces éléments-là, mais ce n'est pas quelque chose que l'on va faire d'ici le mois de février ou de mars. Soyons clairs. On doit maintenant se concentrer sur les éléments dont j'ai discuté, puis avoir une vision concernant l'ensemble de la vallée et de son bassin-versant, en se disant bien que cette vision doit être reproductible à l'échelle du territoire, puisque ce qui a été dramatiquement vécu dans l'est du pays pourrait demain se produire dans la Haute-Meuse, par exemple, ou dans une autre partie du territoire.

Dès lors, dans cet aspect laboratoire que j'examine avec la plus grande attention, il faut aussi se projeter. Je crois que les académiques raisonnent de cette façon en se demandant si, pour des régions présentant à peu près le même type de typologie, elles peuvent alors imaginer gérer l'ensemble de toutes les fonctionnalités de l'espace de cette façon, en ce compris en les reproduisant ailleurs. Voilà, en ce qui concerne les fonds.

Concernant les SDC, vous me demandiez un peu plus de précisions sur les pourcentages, les montants, quels points vont être modifiés. Je déflore un peu la décision du Gouvernement, mais mes collègues me pardonneront indubitablement, parce qu'il y a beaucoup d'attentes concernant la façon dont on va pouvoir soutenir les futurs SDC, les dispositions transitoires, et cetera.

Les moyens additionnels demandés par rapport à l'exercice 2023 sont principalement destinés aux communes, de manière à ce qu'elles s'engagent dans leur SDC ou éventuellement ensemble dans un SDP à thématique spatiale.

Je demande à mon collaborateur le détail des pourcentages par SDC et le relèvement de plafonds. On va passer à une intervention majorée en termes de pourcentage ; il y a des plafonds qui le sont tout autant, mais je vous communiquerai cela parce que je préfère avoir le détail sous les yeux au moment de ma réponse.

Concernant la dématérialisation des permis, comme certains d'entre vous l'ont exprimé, on a encodé, stocké et numérisé toute une série d'archives. J'ai ici toute une temporalité en ce qui concerne ce qu'il reste encore à scanner, je l'ai expliqué lors de la commission consacrée à la réforme du CoDT.

En ce qui concerne les dépenses et ce qui nous attend, pour l'essentiel, l'étape suivante est de mettre en place le *back office*, c'est-à-dire adapter le logiciel Gesper avec TWICE, l'application permis environnement-permis unique qui se fait avec la DPA puisqu'une partie de nos permis sont absorbés par les permis uniques.

Nous devons pouvoir disposer complètement de la numérisation, à la fin de cette année, de l'ensemble des dispositifs, de pouvoir expérimenter les permis publics, de présenter une gouvernance commune par rapport à l'ensemble des intervenants lors du projet de permis d'urbanisme, avec l'ensemble des avis, et cetera, et de traduire tout cela dans un programme informatique qui va fixer les synergies et les modalités entre les différents partenaires.

Mon objectif est, à la fin de cette législature, d'avoir finalisé tous les éléments de digitalisation-numérisation, d'avoir testé pour les permis publics et d'avoir décidé de l'articulation avec les permis en ce qui concerne les permis uniques. Cependant, vous avez raison, je suis franc, ce n'est pas ce drapeau que l'on va sortir pour dire : « Voilà le plus beau drapeau de nos réalisations au cours de la législature ».

En ce qui concerne Horizon-Proximité, Madame Schyns, une fois n'est pas coutume, je ne suis pas d'accord avec vous. C'est la première fois que la Région wallonne a un programme de soutien au commerce transversal qui intègre les différents piliers d'une stratégie elle aussi globale et que, par ailleurs, nous consacrons des moyens significatifs au soutien au commerce. Pourquoi a-t-il été décalé dans le temps ? Il y a eu une crise du covid ; la priorité, pour les commerçants, était de répondre à leurs besoins urgents. Par ailleurs, la crise de l'énergie s'est invitée dans la foulée. Je ne parlerai donc pas de retard. Je le dis à Mme Goffinet, je pense qu'elle doit souligner le caractère incroyable de ce qui a été fait, même si cela a

été un peu décalé dans le temps à la suite de la crise du covid.

Concernant Halo Steelrings, franchement, on a cherché. Que celui qui pouvait sauver Halo Steelrings en Wallonie me l'indique. On a cherché avec Wallonie Entreprendre ; on a rencontré les organisations syndicales, j'ai été à l'écoute de toutes leurs propositions. On a identifié une douzaine de repreneurs potentiels. Je me suis entretenu personnellement avec deux des CEO qui étaient considérés comme repreneurs potentiels, les plus sérieux et les plus crédibles. On a même tenté d'embarquer la FN dans l'opération. Ces différents interlocuteurs, après analyse du dossier, ont jeté l'éponge les uns après les autres, en ce compris d'ailleurs – nous étions en partenariat dans cette recherche – avec Invest for Jobs, que l'on ne peut quand même pas soupçonner d'être une succursale de Willy Borsus, et Noshag, à qui l'on ne peut pas adresser non plus le même reproche, vous en conviendrez.

Vraiment, je suis déçu que l'on n'ait pas identifié un repreneur possible, mais ces repreneurs ont malheureusement jeté l'éponge les uns après les autres. On peut dire qu'il fallait que la Région wallonne reprenne, mais on allait se trouver exactement dans la même situation qu'un repreneur industriel, voire dans une situation moins favorable. Vraiment, je le regrette. J'ai aussi rencontré des travailleurs de l'entreprise ou certains m'ont contacté. Il y avait individuellement pas mal d'expertise, mais l'entreprise n'était malheureusement pas susceptible d'être reprise par un partenaire industriel.

En amont, je regrette certainement la reprise antérieure où le repreneur n'a lui-même rien fait pour investir, pour rendre la société compétitive ou pour développer notamment le volume en bandages auprès de la STIB, souvent évoqué comme un élément important, mais qui ne représentait malheureusement qu'un peu plus de 2 % du chiffre d'affaires.

Tout le monde était de bonne volonté : les mandataires de justice, Wallonie Entreprendre, Noshag, Invest for Jobs, le directeur avant qu'il ne quitte l'entreprise, et cetera. Malheureusement, aucune issue n'a été identifiée. N'hésitez pas à m'adresser un certain nombre de critiques, c'est normal, elles font partie du débat, mais en l'espèce, je crois pouvoir indiquer que, concernant Horizon-Proximité ou Halo Steelrings, elles ne sont pas fondées.

Concernant les réformes, je me suis permis cette expression que je peux résumer en une phrase : à celui qui a fait beaucoup, mais qui n'a pas encore fait tout, on adresse des reproches. Quelquefois, ces reproches viennent de ceux – je ne parle pas pour vous, Madame Schyns – qui ont fait peu. Je veux bien entendre que, avec toutes les réformes que l'on a réalisées sous cette législature, on aurait dû en plus faire la réforme des *invests*. M. Antoine a souvent dit cela en disant :

« Écoutez, vous avez déjà un train avec d'innombrables wagons, on voudrait vous en ajouter deux ou trois de plus ». Je soupçonne que son intention était que le train n'avance pas du tout.

J'ai considéré qu'il était plus prudent d'agir ainsi, de réformer dans beaucoup de domaines, en ce compris la fusion des trois outils financiers, qui ne fut pas une mince affaire. Mais ajouter la fusion des *invests* ne me semblait pas adéquat. Il n'empêche que la réflexion se poursuivra vraisemblablement à l'avenir les concernant et leur articulation. Je rappelle que nous avons conventionné les relations entre les *invests* et Wallonie Entreprendre et qu'il y a maintenant des plafonds, des règles, des fonctionnements à ce propos.

Concernant les métiers en pénurie, nous avons développé, avec ma collègue, Mme Morreale, une série de mesures concernant les métiers en pénurie. Tout d'abord, on finance une série d'initiatives visant à populariser les métiers techniques et technologiques, des sciences de l'ingénieur, des mathématiques. Ce sont notamment les programmes DIFST qui sont menés et sélectionnés au départ de notre administration.

On soutient, par exemple, les WorldSkills ou les différentes opérations qui s'inscrivent dans ce cadre. J'étais à Ciney, à la finale WorldSkills ou à d'autres événements avant les EuroSkills, auxquels ont participé un certain nombre de nos représentants. À Ciney, près de 10 000 personnes qui ont fréquenté cet événement, qui est vraiment un événement d'appropriation des compétences, de démonstration positive de ce que l'on peut faire, mais aussi de compétition. C'est une forme d'ode positive à toute une série de métiers techniques, technologiques au sens le plus large du terme, avec une présence très forte d'un certain nombre d'opérateurs, d'entrepreneurs et d'entreprises – la Défense, le spatial et encore bien d'autres. C'est une des opérations que nous soutenons avec Mme Morreale.

On a aussi décidé de mesures très spécifiques à travers le projet STEAM. Vingt-quatre sous-projets ont été agréés en 2023 comme étant considérés comme popularisant une série de métiers dans des secteurs en pénurie, depuis la cybersécurité jusqu'à la performance énergétique, l'agroalimentaire, le numérique, le digital, pour ne citer que ces quelques exemples. Puis, on a aussi pris des mesures un peu innovantes, convenons-en. Lorsque, par exemple, avec l'IFAPME, nous accordons le financement pour passer son permis de conduire dans les secteurs de la construction au sens large, ou bien encore une intervention, en ce qui concerne les secteurs de la construction, de 2 000 euros pour s'inscrire dans le cadre d'une formation dans les secteurs de la construction. Il y a l'équivalent en ce qui concerne les demandeurs d'emploi.

Pour la formation en alternance, le projet 24 a identifié toute une série de référentiels de formation nouveaux et actualisés. Rien qu'à l'IFAPME, formation

d'apprentis et formation d'adultes, nous avons l'année record en termes d'inscriptions. En outre, avec le soutien du Plan de relance et des équipes de l'IFAPME, nous avons un quota de 70 500 heures de formations supplémentaires rien que pour cette année. Ceci s'est évidemment traduit par des mesures très concrètes. J'y ajoute encore l'accompagnement personnalisé avec les référents qui travaillent désormais de manière à accrocher – c'est ce que l'on appelle la politique d'accrochage à l'IFAPME, pour qu'il n'y ait plus autant d'abandons dans le processus de formation.

En ce qui concerne les centres de recherche, et notamment le Centre wallon dans les matériaux, le projet de réforme a bien été validé par le Gouvernement wallon, le 9 novembre dernier, et comprend deux volets. Je les ai un peu résumés succinctement dans mon propos introductif tout à l'heure.

Le premier volet porte sur la révision des critères d'agrément des centres de recherche wallon, qui nécessite une modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 relatif au soutien à la recherche, au développement et à l'innovation en Wallonie. Cette modification porte essentiellement sur l'adaptation de l'arrêté aux exigences de la réglementation européenne en matière d'aides d'État, mais aussi – c'est ce sur quoi je voulais insister – sur la mise en place d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer l'efficacité des centres de recherche en termes de soutien, par exemple, aux industriels pour monter dans des projets européens ou pour bénéficier du soutien européen, de diffusion également des résultats de la recherche. Ce projet a fait l'objet d'une première lecture par le Gouvernement. Il poursuit son calendrier d'adoption en fonction du cheminement réglementaire habituel, avec le souhait d'une entrée en vigueur dès le mois de janvier de l'année prochaine.

Le second volet, c'est une première opération de massification des centres de recherche autour de la thématique des matériaux innovants et circulaires. J'ai en effet souhaité encourager la fusion et le regroupement de centres de recherche actifs dans une thématique ou dans certains volets d'une thématique qui est proche – on sait qu'il y a pas mal d'expertise en la matière –, en octroyant à ceux qui décident d'entrer dans cette dynamique, des moyens considérables. Ils sont issus du Plan de relance de la Wallonie. Je les ai cités tout à l'heure. Ce sont ainsi 40 millions d'euros qui sont affectés aux nouveaux centres afin qu'ils puissent, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie et sur une période de trois années, continuer à croître, à atteindre un positionnement important, crédible, que ce soit d'ailleurs sur la scène nationale ou européenne. Le but est d'atteindre une taille critique, mais aussi de se doter d'équipements complémentaires de pointe ou de projets de recherche collaborative qui sont financés dans ce contexte à 100 %, comme le permet le décret budgétaire.

L'enveloppe prévoira également un soutien à hauteur de 2,5 millions d'euros pendant trois ans à des actions de support visant à intégrer les projets visant à une montée à l'Europe, c'est-à-dire à accrocher nos centres de recherche par rapport à un certain nombre de programmes européens dont ils pourraient être bénéficiaires, à la gestion de la propriété intellectuelle, à la diffusion large des résultats de recherche. L'objectif est que ces activités de support fassent, après cette période de trois ans, l'objet d'un financement structurel. L'octroi de ce financement des équipements de pointe, ainsi que de cette montée en puissance, notamment en relation avec l'Europe, est un premier soutien qui va, lui, nécessiter une modification du décret du 3 juillet 2008 concernant le soutien à la recherche.

Comme vous le voyez, après beaucoup de concertations et de dialogues, notamment menés par mon chef de cabinet que je remercie également, il y a une bonne dynamique. Il y a aussi des questions. Elles me reviennent. Pour les amis qui travaillent dans les centres de recherche, je voudrais vraiment leur indiquer que je suis très attentif à chacune des situations, mais on a ici vraiment une opportunité qui est largement historique.

En ce qui concerne le CoDT, vous m'avez questionné en demandant où celui-ci se trouve : indemnités, fonds budgétaires, compensations ? Soyons bien clairs : sur les évolutions des indemnités et des compensations, on a toute une série d'analyses qui démontrent que l'on soit dans les centralités ou en dehors des centralités, il peut y avoir des mouvements à la hausse en ce qui concerne l'évolution de l'immobilier comme des éléments qui seraient alors de stabilisation du prix lié aux éléments de contrainte différents.

J'observe que l'évolution de l'immobilier a connu – sans qu'il n'y ait le SDT ou le CoDT – des évolutions tout au long de ces dernières années qui ont été significatives et différentes à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, lorsque j'évoque un fonds budgétaire en ce qui concerne l'activation immobilière, il ne s'agit pas d'un outil pour répondre à ces éléments de compensation, et cetera, puisqu'il faut qu'elle soit démontrée et qu'il y ait tout un cadre juridique pour ce faire. C'est un fonds destiné à être un outil positif pour être aux côtés des autorités locales, des intercommunales, d'autres intervenants, pour pouvoir être acteurs au départ du soutien d'un fonds régional en ce qui concerne l'immobilier, notamment dans les zones urbanisées.

Vous savez que l'on a d'ailleurs la même chose – mais pas avec la même vocation – en ce qui concerne les acquisitions pour des réserves naturelles par exemple. On a la même chose avec la DAFOR en milieu agricole. Mon but n'est pas subitement de rendre publique la propriété en Wallonie. Soyons bien clairs.

Mais si l'on peut avoir un levier qui est mobilisateur d'une dynamique positive pour la collectivité, pourquoi ne pas s'en doter ? Ne confondons donc pas fonds budgétaires d'activation, leviers immobiliers, avec la réponse juridique à une moins-value, par exemple, d'un terrain.

En ce qui concerne ces éléments-là, c'est évidemment le temps que tout cela entre en vigueur. On ne sait pas retrouver cela dans le budget 2024. Il est évident que c'est un des points dont les négociateurs et négociatrices de l'accord de gouvernement devront discuter à l'été 2024. En ce qui me concerne, si j'ai l'honneur d'être autour de la table, je ne manquerai pas d'évoquer cet élément dans les éléments importants pour le futur de notre territoire.

Vous m'avez également questionné sur l'aide à la formation et le 43.01.22. Comment les répartitions seraient-elles faites, sur quelle base ? Vous avez aussi évoqué le fonds SRPE.

En ce qui concerne la recherche, vous avez mentionné la diminution des crédits de liquidation envers les bénéficiaires pour permettre un coup de *boost* dans les recherches, ce qui conduit alors dans un deuxième temps, à rentrer moins de déclarations de créance en 2024.

Concrètement, en ce qui concerne la situation actuelle, on a vraiment invité à rentrer un maximum de dossiers. Par ailleurs, en ce qui concerne les aides à l'investissement, j'ai des statistiques intéressantes à vous communiquer et l'on s'attend donc à des rentrées de déclarations de créances moindres en 2024.

Mais il y a, par ailleurs, un certain nombre de projets qui sont poursuivis en matière de recherche, notamment ce que j'ai mentionné à propos de la S3, ou bien encore de nouvelles techniques que l'on retrouve derrière le projet ATMP, ou bien encore le projet de Preclinical Center Novalis à propos duquel vous m'avez interrogé précédemment en commission.

À propos du numérique, dans les chiffres cités par le baromètre du numérique, il y a pas mal de chiffres positifs, mais vous avez cité – et c'est de bonne guerre – le chiffre plutôt négatif. Il y a un certain nombre de personnes qui restent éloignées du numérique, d'une part, et d'autre part il y a un certain nombre de personnes qui, par choix, par défiance, par décision délibérée, se tiennent à l'écart du digital et du numérique.

Ce baromètre est public et est à disposition. Vous y trouverez toutes les nuances de propos, mais la conclusion principale est que l'appropriation du numérique progresse dans notre Région, que ce soit d'ailleurs pour les citoyens ou pour les entreprises.

Avec Mme Morreale, qui est compétente également en la matière pour le volet social, nous avons dédicacé

au total un budget de 5 millions d'euros pour les actions d'inclusion numérique de façon générale, avec la promotion des opérateurs d'inclusion d'une part, un renforcement de l'offre de services et des opérateurs de l'inclusion, la professionnalisation des opérateurs.

Pour la promotion des opérateurs, on a notamment en réalisation l'élaboration d'une cartographie des acteurs de l'inclusion numérique. On a lancé, en ce mois de novembre, la campagne de communication « Osons le numérique » et à Louvain-la-Neuve – ce n'était pas mal, j'étais présent – le premier salon des acteurs de l'inclusion numérique a été lancé le 10 novembre dernier.

Par ailleurs, vous l'avez relevé, nous avons accepté, après toute une série de dépôts de dossiers de candidature, de financer 60 nouveaux EPN après des interventions pour upgrader les EPN existants. Je dois dire que 60 nouveaux EPN, ce n'est pas mal, objectivement. C'est autant d'espaces où l'on va pouvoir travailler, avec le tissu local, les associations, les pouvoirs locaux, pour œuvrer très activement à l'inclusion numérique. Par ailleurs, autour de l'animation du réseau des EPN – que je remercie –, il y a toute une dynamique de formation et d'inclusion et des opérations particulières. Vous avez peut-être vu une opération particulière qu'on lance avec le secteur bancaire. On utilise aussi les espaces EPN pour les publics les plus éloignés, afin d'acquérir des compétences en matière de numérique.

En ce qui concerne un point important qui éloigne bon nombre de personnes par crainte du numérique, il y a toutes les actions pour soutenir la cybersécurité, pour lutter contre la cybermalveillance, la cybercriminalité. C'est tout le programme CyberWal : ce sont les actions de formation, c'est le financement de la recherche, ce sont les actions soutenues par l'Agence du numérique, coordonnées par Axel Legay et ses partenaires universitaires, c'est la semaine de la cybersécurité qui va avoir lieu très prochainement à Redu, qui connaît un très grand succès et un grand nombre d'actions.

Vous m'avez indiqué aussi que l'organigramme de Wallonie Entreprendre n'était pas clair et que les dirigeants des *business units*, et cetera, ne sont pas identifiables facilement.

J'entends ce que vous m'indiquez, mais j'ai ici la présentation. On a effectivement non seulement l'identification de qui fait quoi au sein du comité de direction, mais un peu plus que cela, me semble-t-il, si j'en crois ce que je vois ici, notamment à travers les dirigeants des *business units*, qui sont les référents pour l'ensemble des parties prenantes qui font courroie de transmission vers les services concernés.

Par ailleurs, on sait que le 1890 est vraiment la porte d'entrée de l'ensemble des dispositifs – on l'a voulu comme cela –, avec l'idée qu'il y a une porte d'entrée,

et derrière la porte d'entrée, tout doit s'organiser de façon fluide. Si vous avez des informations ou des cas où cela ne se serait pas passé comme escompté, n'hésitez pas à m'en faire part. Il me semble assez logique d'avoir d'une part cette porte d'entrée unique, et d'autre part ce dispatching vers les services ad hoc à destination des publics cibles demandeurs.

Monsieur Bierin, vous avez évoqué la réforme des aides à l'investissement. Cette réforme des aides est importante. Le 13 juillet dernier, juste avant une petite interruption de vacances, le Gouvernement a validé la note d'orientation de la réforme. Comme mentionné, il y a plusieurs objectifs. Premièrement, il y a toute une série de critères à l'entrée. Deuxièmement, il y a une procédure Fast Track pour les plus petits dossiers. Troisièmement, il y a une évaluation qui est fondée sur un certain nombre d'items, de critères également, de manière à évaluer l'aide, et je vous la livre en toute transparence.

Il y a les critères économiques, qui représentent 42 points, qui traduisent à la fois l'innovation, la transformation digitale, la création d'entreprise, avec un bonus pour la première installation en Région wallonne et, d'autre part, les éléments liés au risque économique des investissements.

Il y a les critères, bien sûr, liés à l'emploi. Trente points valorisent ces critères, avec l'aspect « création d'emplois » et tout le moins avec l'aspect « stabilisation d'emploi », puisque cela fait l'objet d'un grand débat compte tenu de la digitalisation des *process* et d'un certain nombre de nouveaux procédés alimentés notamment par l'industrialisation, l'intelligence artificielle, et cetera.

Il y a aussi les critères liés à l'environnement au sens large, avec une valorisation à concurrence de 28 points pour la réduction de l'empreinte carbone et la mise en œuvre, que vous avez citée, des principes d'économie circulaire.

Il y a des compléments si l'on s'inscrit par exemple dans un déploiement international, avec une valorisation supplémentaire de 2 % ; si l'on s'implante ou si l'on requalifie un site à réaménager, 2 % également. Il y a pour les PME situées en zone de développement un bonus d'intervention de 5 %.

Quel est le timing ? L'avant-projet est passé en première lecture le 12 octobre. Les avis du Conseil économique, social et environnemental sont sollicités dans un délai de 45 jours, comme il se doit. On estime que la seconde lecture du projet de décret est prévue au Gouvernement un peu avant la Noël, de sorte que la troisième lecture du projet de décret, après l'avis du Conseil d'État, pourrait être soumise au Gouvernement à la charnière du mois de février et que l'adoption, si vous en décidez ainsi, bien sûr, par votre commission

ainsi que par le Parlement, pourrait intervenir en mars de l'année prochaine.

Avec cela, on n'a pas terminé, puisqu'il faut encore un AGW dont la première lecture est programmée pour le Gouvernement de ce 7 décembre. Et puis un parcours réglementaire pour l'AGW lui-même.

En ce qui concerne le retard de liquidations en cours concernant les aides à l'investissement, on a un petit tableau avec les pourcentages que nous avons liquidés. J'attire l'attention – comme je l'ai fait tout à l'heure avec M. le Premier Auditeur, M. Laboureur – que l'on a un certain nombre d'entreprises qui, eu égard au contexte socioéconomique, demandent l'étalement de leurs investissements, et donc l'étalement de la liquidation finale de leurs aides à l'investissement.

Eu égard aux montants qui avaient été budgétisés entre 2017 et 2021, j'observe les pourcentages suivants :

- en 2017, on avait prévu 110,215 millions ; on a engagé 96,6 % et l'on a liquidé 75,2 % ;
- en 2018, on avait prévu 110,163 millions ; on a engagé 91 % – j'arrondis – et l'on a liquidé 76,3 % ;
- en 2019, on avait prévu 17,25 millions d'euros ; on a engagé 85,7 % et l'on a liquidé 76,2 % ;
- en 2020, on avait prévu 112 millions d'euros ; on a engagé 85 % de cette somme et l'on en a liquidé 90,18 % ;
- en 2021, on avait prévu 115 millions d'euros ; on a engagé 88 % et l'on a liquidé 78,9 % de ces montants.

Par rapport à cela, on a une ligne de conduite, qui est de dire : « ajustons le montant initial, adaptons-le si on l'estime nécessaire au moment de l'ajustement budgétaire, et l'on colle ainsi, me semble-t-il, à la réalité.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Bierin : la réforme ne doit diminuer ni les aides ni les orientations vers l'économie circulaire, ni vers la décarbonation, ni la transition environnementale. Je pense que pour une Région qui a l'ambition de se redéployer, diminuer les outils pour ce faire serait contre-productif.

Concernant Nordion, c'est une affaire que l'on subit plutôt que la piloter vraiment, puisqu'il y a eu un accord avec l'ONDRAF et il y a une programmation de prise en charge des coûts par la Région wallonne. On estime que le montant global nécessaire à la finalisation du projet d'assainissement du site pour la période post-2023 est estimé à 62,8 millions d'euros, en tenant compte d'un solde fin 2023 estimé à 1,4 million d'euros pour financer le fonds de roulement.

On a prévu 15,6 millions d'euros en 2024 ; 14,2 millions d'euros en 2025 ; 15 millions d'euros en 2026, et cetera, pour couvrir les engagements suivant cet accord intervenu à la suite du transfert des compétences et du site, avec l'ONDRAF.

Sur le budget de la recherche, indépendamment du fait que j'ai évoqué la réforme des centres de recherche sur les budgets ordinaires, je voudrais également mentionner les soutiens à travers les opérations spécifiques « Plan de relance ». J'ai notamment mentionné des projets recherche, des projets spécifiques « ATMP » ou bien encore le Preclinical Center de Novalis, qui sont, eux, soutenus par le Plan de relance, ce qui donne évidemment un relief et une dimension supplémentaire aux montants concernés.

Vous avez évoqué également l'IFAPME et la présence notamment des femmes dans les formations. Cette présence reste encore insuffisante, mais elle est en hausse, puisque, suivant des informations toutes récentes de l'IFAPME, on observe qu'aujourd'hui il y a 39,8 % de femmes dans les formations adultes et 25 % de jeunes filles ou de femmes dans les formations en apprentissage. Donc, toutes formations confondues, on est à un pourcentage de 33 % de femmes qui suivent les formations à l'IFAPME.

L'une des satisfactions est que 31 % est le pourcentage dans les métiers en pénurie, qui représente les présences féminines. Il y a encore bien sûr du chemin à parcourir et du travail à mener, mais je dois dire que, notamment les actions qui visent à mettre en exergue un certain nombre de carrières, d'exemples, à agir dans les écoles comme nous le faisons, et cetera, sont de nature à participer à l'objectif que nous souhaitons.

Concernant l'accord TOP, c'est une triangulation, si je puis dire, entre le ministre des Pouvoirs locaux, moi-même et les opérateurs. On est vraiment à deux doigts de conclure un accord. Ces deux doigts sont plutôt dans la main de mon collègue que dans mes mains, si j'ai bien compris le rapport qui m'a encore été fait de façon détaillée ce matin.

Je pense qu'il faut franchir l'obstacle maintenant, parce que sincèrement, les mobilisations que les opérateurs ont réalisées, en ce compris dans des zones qui n'étaient pas intéressantes pour eux en termes de retour, et d'autre part, la foire que représenteraient les taxations sur les pylônes, avec le contentieux infini qui est représenté n'aide personne et surtout pas les citoyens. J'espère que l'on pourra atterrir prochainement. Je plaide pour que nous puissions agir en ce sens.

En ce qui concerne les montants de subvention pour les SDC, ils seront bien de 75 % à l'avenir, au lieu des 60 % actuellement. On a aussi adapté les subventions pour les subventions pour les RIE. On peut aussi, à travers un avenant pour les SDC qui sont en cours, obtenir une subvention complémentaire de 20 000 euros. Si l'on est en chemin avec son SDC et le taux d'intervention actuel, on pourra solliciter, par avenant, un montant supplémentaire pour ce faire. Mon objectif est de poursuivre la sensibilisation des

communes, puis assurer un accompagnement de façon permanente des entités communales de manière à leur permettre de mener à bien cette opération.

Vous m'avez demandé, Madame Cremasco, ce qu'il en était des 3,7 ou 3,6 millions d'euros. Un montant de 3 millions d'euros qui est prévu, ainsi qu'une partie du 12.01 qui sera dédiée à l'accompagnement et à la communication pour les SDC-SDT. À mon avis, on converge vers les montants que vous mentionnez.

Pour les SAED, je l'ai déjà indiqué, on va prévoir la réforme du dispositif, mais à échéance de 2025.

Relativement aux missions déléguées, elles ont été affectées antérieurement sur les sites industriels désaffectés, notamment AMB Chertal et les autres sites. Il y a aussi des missions déléguées pour le site de Carsid à Charleroi. Ces missions déléguées ont été décidées et affectées antérieurement. On ne retrouve donc plus des moyens ici.

Concernant SOWAFINAL 2, on estime qu'il y a 25,3 hectares qui ont été, au moment où l'on se parle, assainis et 32,7 hectares qui sont en cours de finalisation. Sachant aujourd'hui que le programme est effectivement clôturé, on peut considérer qu'il y aura donc logiquement 58 ou 59 hectares qui ont été assainis et l'ont été grâce au programme de SOWAFINAL 2.

En ce qui concerne Idelux, les 55 000 euros que vous avez évoqués relèvent d'un soutien pour le travail transfrontalier.

Par ailleurs, à propos de SOWAFINAL 3, nous sommes passés en crédits classiques. Avec la mécanique SOWAFINAL telle qu'elle existait antérieurement, compte tenu du loyer, de l'argent et de la rémunération des prêts et du fait d'avoir de l'argent qui est en attente, il nous est apparu plus intéressant – même si c'est un peu moins souple, simplement décisionnellement pour le ministre, mais tel n'était pas la priorité – et plus adéquat de passer par le budget classique et les montants inscrits, tenant compte du monitoring des dialogues que nous avons avec les opérateurs.

M. Florent a également mentionné le point sur la campagne actuelle du Plan stratégique. J'ai eu l'occasion de faire le point sur les ECO-régimes, la réponse de l'Europe, le fait que la simplicité des mesures doit faire l'objet des travaux européens dans le cadre notamment de la présidence belge. Je suis d'accord avec votre constat : quand on a autant de mesures, de faisceaux de mesures qui ciblent aussi des situations tellement différentes, au bout du compte, eu égard aussi au *reporting*, aux contrôles européens qui doivent légitimement être menés, on a malheureusement un système qui reste densément complexe. Il faut travailler là-dessus, mais votre constat est pertinent.

En ce qui concerne le bio, j'ai les chiffres de SAU fin 2022. Pour avoir les chiffres plus actualisés de la

campagne 2023, je dois encore attendre un petit peu. On sait qu'il y avait, fin 2022, 12,7 % de la superficie agricole utile qui était sous contrôle bio. C'était une augmentation légère de 0,3 % par rapport à l'année antérieure. C'est une augmentation, mais qui nous situe en deçà de la valeur cible puisque la trajectoire vers la cible de 2030 aurait dû nous situer à 14,1 %. Évidemment, il y a tout le contexte de la pression due à la crise, et cetera.

Il m'est indiqué à la fois des magasins de proximité et du bio, qu'il y a eu un regain d'activité en ce début d'année 2023 par rapport à la période de désaffection post-covid malheureusement enregistrée. En ce qui concerne les exploitations agricoles sous contrôle bio, il y en avait très précisément 2 010 à la fin 2022, soit une progression plus modeste, mais une progression néanmoins en comparaison de la fin 2021 où il y avait 1 969 fermes contre 2 010 fin 2022.

Concernant les données PAC, pour la campagne 2021, on avait recensé 81 746 hectares qui ont donné lieu à des interventions PAC pour 20 658 030 euros. Pour la campagne 2022, paiement 2023, on a recensé 84 380,2 hectares pour un montant de 21 378 666 euros. Pour la campagne 2023, paiement 2024, l'estimation est encore aujourd'hui provisoire et, en données brutes, nous amènerait autour de 88 590 hectares.

En ce qui concerne les maraîchers bio, je n'ai pour le moment pas d'autres informations, mais dès que j'en aurai, je ne manquerai pas de vous les communiquer.

J'ai reçu, il y a quelques heures à peine, l'interpellation de la FUGEA au sujet du projet de règlement sur le *carbon certification* communément appelée *carbon farming*. La FUGEA a souhaité me rencontrer. Ils sont toujours évidemment les bienvenus. L'objectif, me dit-on, de ce projet de règlement est de faciliter le déploiement du stockage de carbone par les exploitants et les groupes d'exploitants.

Ce projet de règlement établit un cadre qui serait volontaire, me dit-on, au niveau de l'Union pour la certification des stockages de carbone réalisé au sein de l'Union européenne, en définissant des critères de qualité pour le stockage du carbone, des règles de vérification et de certification ainsi que des règles de fonctionnement et de reconnaissance par la Commission.

La même demande de rencontre et de dialogue a été adressée par la FUGEA à mes deux autres collègues impliqués dans le dossier, à savoir Philippe Henry et Céline Tellier. Sur le plan pratique, il s'agit en effet également d'un dossier climat. On doit donc se concerter, avec mon collègue Philippe Henry.

Il est d'autant plus important d'avoir cet espace de dialogue avec la FUGEA, mes collègues et avec les autres interlocuteurs, que c'est un dossier important, qui

traite aussi de l'articulation entre stockage carbone et captage carbone avec les pratiques agricoles. Il existe une troisième raison : vraisemblablement, c'est un dossier qui va échoir au débat européen mené au début de l'année prochaine par la présidence belge. Voilà toute une série de bonnes raisons pour étudier tout cela de façon très circonstanciée.

En ce qui concerne les points suivants, j'ai une série d'interventions qui relèvent de M. Schonbrodt et auxquelles je vais répondre dans la foulée des réponses aux questions orales posées par M. Florent.

En ce qui concerne le frelon asiatique, vous avez raison de dire que les populations sont en croissance. Il s'agit d'une évolution des populations typique des invasions biologiques. Nos actions des années précédentes – comme d'ailleurs dans d'autres pays d'Europe – n'ont pas pu enrayer cette évolution qui est aussi constatée de la même façon pour l'Europe. Pour 2023, on m'indique que 1 662 nids ont actuellement été signalés sur le portail dédié, tenant compte que de nombreux nids ne sont pas nécessairement encodés, puisqu'il faut encore les identifier et faire les démarches pour les encoder, notamment suite au changement de la stratégie opérée antérieurement qui avait pour ambition la neutralisation systématique.

En effet, il est apparu aux scientifiques que l'éradication semblait utopiste et la neutralisation exhaustive des nids détectés en Wallonie était non seulement complexe, mais difficile. C'est la raison pour laquelle ma collègue, Mme Tellier, a pris l'initiative de décider, au printemps, de ne plus soutenir la destruction systématique des nids de frelons asiatiques telle qu'elle était antérieurement exercée.

Il apparaît donc qu'il faut maintenant développer une stratégie qui tienne compte de la présence de cette espèce chez nous, avec toute une série de mesures de gestion à long terme. Ce n'est pas un nouveau statut pour l'espèce, mais une évolution de la stratégie de gestion face au constat dont je viens de vous faire part.

Ayant l'Apiculture dans mes compétences, la stratégie de gestion est basée prioritairement sur des actions à destination des apiculteurs. En ce qui concerne le reste de la gestion du frelon asiatique, il relève de la compétence de ma collègue, avec laquelle nous sommes bien évidemment en dialogue sur le sujet.

En ce qui concerne le domaine public régional, un marché public permet la neutralisation des nids qui représentent une menace pour les usagers lorsque ceux-ci se trouvent sur le domaine public régional. Par cela, le SPW entend : les nids situés à moins de cinq mètres de hauteur et qui sont situés à proximité d'un chemin de passage.

Sur le plan régional, lorsqu'une menace à la santé humaine est déterminée, il incombe au propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve le nid de faire neutraliser

celui-ci. Pour cela, le CRA-W a édité une carte de Wallonie reprenant tous les désinsectiseurs dûment formés par le CRA-W et actifs sur le territoire de chaque commune. J'ai ici les références de ce site. Les zones de secours en font partie et elles peuvent, comme vous le mentionnez, intervenir pour ce motif. Néanmoins, certaines zones de secours surchargées ont décidé de ne plus intervenir, encouragées en ce sens par les instructions émanant du SPW, estimant que la neutralisation systématique n'était pas efficace.

Pour revenir au plan d'action à destination des apiculteurs, il est basé sur trois axes d'intervention :

- le piégeage des reines fondatrices au printemps ;
- la protection des ruchers ;
- la neutralisation des nids.

Avec l'Union des fédérations d'apiculture de Wallonie et avec le soutien financier de la Région wallonne, 18 sections apicoles locales, réparties sur toute la Wallonie, ont acquis du matériel de neutralisation de nids de frelons asiatiques. Ce matériel est mis en œuvre au sein de chaque section par des personnes qui sont elles-mêmes formées. L'intervention est par ailleurs gratuite si elle se situe dans un rayon d'un kilomètre autour d'un rucher.

J'ai mobilisé 267 000 euros pour financer ce plan d'action qui reprend aussi l'achat de pièges bocaux – adaptés pour ne pas piéger d'autres espèces dont il serait inopportun de générer, même incidemment, la destruction.

J'ai eu l'occasion de visiter deux ou trois sessions de formation et celles-ci étaient, me semble-t-il, très appréciées par les apiculteurs.

Pour la prolongation de la chasse en battue, le retour du Conseil d'État est attendu pour le 12 décembre. Il participe au principe d'étendre la période de prélèvement, sachant par ailleurs que les frondaïsons sont restées présentes très longtemps sur les arbres, ne facilitant pas les prélèvements au début de la chasse en battue.

Par ailleurs, les présences de populations de sangliers sont très liées aux fructifications forestières de glands et de faines. Lorsqu'elles sont abondantes, elles contribuent à favoriser un taux de reproduction élevé et l'on a des conséquences sur les recensements de populations de sangliers. Nonobstant les différences de territoire à territoire, on a fixé des ambitions assez élevées en termes de nombre de sangliers à prélever, avec aussi des contraintes qui sont celles que je viens d'indiquer concernant l'effectivité des résultats des plans de tir.

L'arrêté Destruction prévoit, comme je l'ai indiqué : piégeage, tir de nuit en plaine, arrêt progressif du nourrissage dissuasif, organisation de battues supplémentaires. On a donc les outils pour agir. On m'indique que le retour du Conseil d'État concernant

ces dispositions se ferait dès la fin de cette semaine, ce qui me permettrait encore de venir au Gouvernement très rapidement.

Vous me questionnez concernant la promotion de la chasse à l'affût. La traque-affût présente des avantages : elle permet d'effectuer un tir plus précis sur un animal qui est à l'arrêt. Elle évite à celui-ci le stress du bruit ou de la battue que peuvent entraîner d'autres techniques de chasse. Elle permet également une meilleure valorisation de la venaison. Enfin, la traque-affût peut être moins dérangeante et permet dans certains cas une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la forêt. C'est en raison de ces avantages que certains cantonnements du Département de la nature et des forêts valorisent cette technique au travers, par exemple, des adjudications publiques des droits de chasse en forêt domaniale, en tout cas sur certains lots qui s'y prêtent plus.

Bien que la traque-affût présente de multiples avantages, cette technique a aussi certaines limites : en effet, la gestion de la chasse est plus complexe, le besoin plus important en équipement et miradors. Dans le cadre des chasses à licence, cela représente un travail supplémentaire pour les agents du DNF qui doivent organiser et équiper complètement la forêt. Ensuite, cette pratique est plus énergivore en temps et en personnel. Surtout, cette technique permet plus difficilement de débusquer le gibier. Son application est donc moins opportune comme pour une espèce comme le sanglier, singulièrement dans certains fourrés particulièrement denses où il se réfugie. Sur certains territoires de chasse dont la superficie est restreinte ou avec des couverts dissimulant les animaux, elle peut aussi être moins efficace.

La traque-affût se révèle donc quantitativement globalement moins efficace que d'autres techniques. Dans une perspective de réduction des populations, notamment de sangliers, il me semble indispensable de faire appel aussi à d'autres techniques. Je ne compte donc pas promouvoir, à ce stade en tout cas, la chasse à l'affût en Wallonie, et je ne suis pas favorable à l'idée d'imposer cette technique de chasse. J'invite les cantonnements du DNF à ne pas le faire ou à ne le faire que de façon extrêmement parcimonieuse.

Je termine avec M. Schonbrodt, d'abord avec les questions qui relèvent des PFAS. J'agis en ce qui concerne ma compétence et uniquement ma compétence. L'essentiel de ce que vous avez évoqué relève de la compétence soit de la ministre régionale wallonne de l'Environnement et, pour partie, du niveau fédéral. Je suis compétent en ce qui concerne la gestion des pertes et les conséquences des contaminations environnementales ; c'est un *scope* extrêmement limité.

Les aides à l'énergie, nous en avons si souvent parlé. Je voudrais indiquer à cet égard que la crise de l'énergie et les aides que nous avons dû mobiliser sont surtout

essentiellement la résultante du comportement de la Russie. La Russie a précipité un pays tout entier, l'Ukraine, dans un drame innommable, générant des milliers et des milliers de morts, une situation atroce et entraînant indirectement une crise de l'énergie.

Il ne faut pas se tromper, ce ne sont pas celles et ceux qui interviennent pour gérer une partie des causes que les reproches doivent être adressés. C'est évidemment au pays qui génère cette situation innommable de guerre en Ukraine et les conséquences en matière énergétique. Ce n'est pas sous pression du PTB que nous avons modifié les aides énergie en ce qui concerne un certain nombre de bénéficiaires potentiels. C'est à l'analyse du dossier, en tenant compte de notre but d'aider les structures qui en ont le plus besoin et de ne pas aider une structure isolée par rapport à un grand groupe dont les bénéficiaires, eu égard à la crise de l'énergie, notamment dans le secteur pétrolier, sont ou pourraient être considérables.

En ce qui concerne les grandes sociétés, et cetera, je n'ai pas du tout la même analyse que vous. L'aide octroyée à AGC, par exemple, concerne un groupe qui a une présence très importante à l'échelle de notre territoire. Que ce soit en termes de recherche ou en termes d'unités de production, la présence d'AGC reste importante et structurante sur notre territoire, de sorte qu'il me semble impérieux de continuer à aider dans le contexte de l'explosion du coût de l'énergie générée par la Russie. Cette dernière a, en effet, contribué largement à ce que, malheureusement, l'usine d'AGC à Fleurus – qui a partiellement été reprise aujourd'hui – ait fait l'objet d'une fermeture et d'une transmission.

En ce qui concerne les faillites, je vais vous rejoindre concernant le secteur HORECA. Des mesures supplémentaires doivent être prises. Je rencontrais encore hier soir et la semaine dernière des représentants du secteur HORECA. Eu égard à la diminution du ticket moyen de consommation dans le secteur, eu égard à l'évolution d'un certain nombre de coûts, eu égard à la diminution de fréquentation telle que Comeos l'a mentionnée, fruit de la baisse du pouvoir d'achat, le secteur de l'HORECA est exposé à des difficultés. C'est pour cela que je lance un appel vibrant à nos collègues du Fédéral et que je soutiens des dispositions qui ont un impact très concret pour le secteur. Il s'agit par exemple de dispositions de diminution de la TVA – qui amènent de la liquidité, en ce compris sur les différentes boissons –, des éléments de flexibilisation – en ce qui concerne les diminutions de charges sur les heures supplémentaires –, l'extension des flexi-jobs. Bref, des éléments qui permettent au secteur de mieux travailler et de pouvoir ainsi faire face aux coûts incontournables qui sont les leurs. Je voudrais vous rassurer, si besoin en est encore et si telle devait être votre conviction, en vous disant qu'il n'y a pas de volonté de soutenir particulièrement les grandes entreprises ou particulièrement certains secteurs. Nous restons attentifs aux résultats des groupes.

Par contre, par rapport à l'Allemagne, la France ou d'autres pays, nous souhaitons que nos aides à l'installation et nos aides à la croissance des entreprises soient, dans un contexte européen, strictement balisées et compétitives par rapport à des investisseurs qui créent des emplois et de l'activité de manière directe ou indirecte pour notre Région.

J'ai déjà abordé les inondations. Je n'y reviens pas puisqu'un collègue et une collègue avaient également posé des questions à cet égard.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – J'aimerais revenir brièvement et essentiellement sur l'enjeu de la PAC. On entend qu'il y a un accord informel, mais la dernière fois, la commission avait dit « OK », puis elle est revenue en arrière. On ne sait pas exactement ce qu'il y a dans l'accord informel. Avec le groupe des Engagés, on voulait souligner qu'il est nécessaire de déployer les conseillers et de faire le travail de cartographie. On reviendra vers vous pour vous demander comment tout cela va se mettre en œuvre. L'adaptation du plan stratégique va-t-elle se faire pour le 1^{er} janvier, ou va-t-on reporter au-delà de cette date pour prendre le temps de la mise en œuvre ? Tout cela n'est pas encore très clair. On reviendra avec des questions lors des prochaines commissions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Il y avait beaucoup de matière dans la réponse de M. le Ministre, comme souvent. Je ne vais pas réagir ici point par point à tout ce qui m'a été répondu. J'ai bien entendu que vous disiez que vous aviez beaucoup réformé sous cette législature. C'est vrai que vous avez beaucoup réformé, mais à mon sens, pas toujours dans le bon sens ; et quand c'était dans le bon sens, ce n'était pas toujours jusqu'au bout.

Je reprends l'exemple d'AGC, pour lequel vous me dites « oui, mais c'est normal de pouvoir donner certaines aides et du soutien à AGC », mais ce n'est pas le point que je mets en cause ; c'est plutôt de savoir quelle est la conditionnalité et la pression réelle de ces aides quand il y a destruction de l'emploi. Je trouve que vous évitez le sujet. C'est quelque chose que l'on ne retrouve pas ici. Je vous entends dire que vous n'avez pas de volonté de soutenir particulièrement les grandes entreprises. J'entends que ce n'est pas votre volonté, mais il n'empêche que c'est le cas. Il y a vraiment deux poids, deux mesures entre ces aides et les aides effectives aux indépendants et aux PME ; preuve en est aujourd'hui – vous en avez d'ailleurs fait écho – avec les demandes de l'HORECA.

Pour les PFAS, j'ai bien compris que votre compétence est très spécifique. Dans cette compétence

extrêmement réduite et spécifique, quelque chose va-t-il être fait ? Je reviendrai là-dessus une autre fois.

Sur le montant des inondations, vous me dites que 90 % de ce qui a été prévu a été versé aux communes, c'est très bien, mais ce n'est pas clair. Sur quelle base ? Avez-vous reçu les estimations et les accords pour 90 % ? Ou bien, avez-vous déjà versé 90 % de façon anticipative de certaines démarches ? J'aimerais avoir ces clarifications, mais on peut y venir dans les prochains AB.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – On a versé 90 % anticipativement.

M. Schonbrodt (PTB). – C'est la deuxième option, merci pour la précision.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci pour vos éléments de réponse, Monsieur le Ministre.

Je comprends l'explication sur la réduction des moyens pour les aides à l'investissement. Étant donné les sous-consommés récurrents, vous vous conformez à la réalité et c'est potentiellement de la bonne gestion. Cependant, j'ai un peu de mal à conjuguer cette explication avec la critique de la Cour des comptes qui indiquait dans son rapport que les moyens manquaient chaque année et que, pour cette raison, des aides étaient versées l'année suivante. C'est en tout cas ce qui ressortait de son rapport.

Globalement, cette réforme des aides à l'investissement va tout à fait dans le bon sens. Vous avez souligné les éléments liés notamment à la transition et à l'économie circulaire, mais je m'interroge sur le débat que vous avez mentionné à propos du critère de stabilisation de l'emploi. Il me semble, à titre personnel ou à première vue, que cela devrait être une condition de base et non un critère qui doit faire l'objet de plus ou moins de points dans la détermination de l'octroi des aides. Il me semblerait assez surréaliste de donner de l'argent à une entreprise qui réduit son nombre d'emplois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Merci au ministre pour ces explications très détaillées. Sur la PAC, je ne vais pas revenir, je pense que vous avez fait un topo assez complet. Sur le *carbon farming*, je suis heureux d'avoir eu cet échange parce que, vous le dites vous-même, ce sera un des enjeux de la présidence belge. Je pense que la préoccupation de la FUGEA vaut vraiment la peine d'être relayée.

Sur le bio, je dois dire que les chiffres ne sont pas tout à fait encourageants. Il y a une progression de 12,7 % fin 2022 ; progression positive, mais, vous l'avez dit vous-même, trop modérée pour nous permettre d'atteindre la trajectoire que vous vous êtes fixée dans le plan stratégique Bio. Sur ce point, je vous interrogerai peut-être plus tard, mais je pense qu'une impulsion supplémentaire sera nécessaire. Quand on voit la trajectoire du budget bio au sein de l'APAQ-W, on est dans les prévisions, c'est sûr, néanmoins, j'attire votre attention sur un fait : le budget bio de l'APAQ-W est directement alimenté par les producteurs eux-mêmes via une cotisation qu'ils font et qui, si mes chiffres sont exacts, représente 130 000 euros. À mon sens, ces 130 000 euros devraient être supplémentaires par rapport aux investissements, aux financements publics consentis dans le cadre du bio. Je vous appelle à faire davantage d'efforts à ce niveau-là.

Il me revient aussi que les agriculteurs, les producteurs bio sont perdus, comme vous l'avez dit, suite à la crise que nous avons connue avec moins de marchés, moins de visibilité sur les prix de vente. Je vois aussi ce qu'il se passe dans nos pays voisins, avec les Pays-Bas qui ont consenti des budgets conséquents pour la promotion et pour les filières, qui est un autre axe de mesures. Je me dis qu'il pourrait y avoir une concurrence qui s'établit à partir des Pays-Bas et qui doit retenir notre attention. La Wallonie doit conserver son avance en la matière, parce que l'on avait une véritable avance dans le bio par rapport à nos voisins, elle doit miser sur cette image d'excellence, cette image de qualité, qui rejoint également le travail exceptionnel que font nos producteurs wallons. Je tiens vraiment à le rappeler. Il y a une opportunité que l'on pourrait perdre par rapport à nos voisins. C'est un sujet d'attention.

Merci pour vos résultats chiffrés sur les frelons asiatiques, je n'ai rien à ajouter.

Merci également d'avoir refait le point sur l'extension de la période de la chasse.

Sur le dernier point, la chasse à l'affût, je ne peux pas tout à fait vous rejoindre dans vos conclusions. Je pense que vous avez oublié l'avantage de la battue silencieuse dans ce type de chasse à l'affût. Une battue silencieuse – je suis allé voir sur place avec des chasseurs comment cela se passait –, c'est extrêmement efficace. C'est simplement une battue sans trop de bruit, sans chiens, mais où l'on pousse sans faire courir l'animal vers les endroits de mirador. Je vous rejoins sur le fait que cela demande peut-être une logistique, une préparation, notamment du DNF, un peu plus importante, mais qui donne des résultats au moins aussi bons que ceux d'une battue à cor et à cri. Je trouve que cela vaudrait la peine, sans forcément opposer les deux, d'y veiller, parce que cela peut être complémentarément un axe vraiment utile, vraiment intéressant.

En outre, ces chasses à licence et ce type de chasse à l'affût permettent à davantage de chasseurs locaux d'y avoir accès, parce que c'est un peu moins cher. Il y a un lot qui est plus accessible. Cela permet donc aussi au petit chasseur local d'avoir accès à sa passion plutôt que de voir des chasses qui sont devenues terriblement chères et qui sont parfois phagocytées par les gros chasseurs. Je pense qu'une réflexion est à mener.

(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – En tout cas, Monsieur Florent, vous m'avez convaincue sur la chasse à l'affût. Ce n'est pas un scoop, vous me convainquez sur plein d'autres sujets, mais c'est extrêmement intéressant, je trouve.

Monsieur le Ministre, merci beaucoup pour l'ensemble des réponses assez exhaustives. Par rapport au détail sur les AB, j'ai cru comprendre que c'est bien sur l'AB 12.01 qu'étaient l'ensemble des subsides des schémas de développement commerciaux et d'optimalisation, ainsi que la CPDT.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Les 300 000 euros pour la CPDT sont déjà engagés cette année.

Mme Cremasco (Ecolo). – Ils viennent de l'ajustement ?

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Du Plan de relance. Merci beaucoup. Donc, c'est dans l'AB 43.01, celle qui est la plus nourrie, que se trouve le subside. C'est pour être sûre d'avoir la bonne information au bon moment et évidemment pour vérifier après si ces montants vont être proportionnels à ce dont les communes vont avoir besoin. Je vous avoue que je réfléchis un peu. Disons que c'est un premier geste et l'on verra. On espère que cela va monter en puissance.

Sur les missions déléguées, Monsieur le Ministre, c'est normal que cela n'apparaisse pas dans ce budget, elles ont été évidemment financées avant, et notamment celles de feu la SOGEPA, intégrée dans Wallonie Entreprendre, par rapport aux friches industrielles autour de Liège. Toutefois, ne faudrait-il pas des montants supplémentaires ? Maintenant que la mission déléguée s'achève tout doucement, puisqu'elle avait pour but d'organiser et d'encadrer le rachat des terrains d'ArcelorMittal, que va-t-on faire pour mettre en œuvre ce qui doit être fait ?

C'est un peu la même logique que dans le sous-bassin-versant de la Vesdre, c'est à dire : maintenant, l'opérationnalisation, comment se passe-t-elle ? A-t-on les moyens humains et financiers pour le faire et pour mettre en œuvre réellement ces *masterplans* de rénovation des friches ? Je prenais l'exemple autour de Liège parce que je le connais bien, mais c'est évidemment la même chose autour de Charleroi et de tous les autres que vous avez cités à bon escient, tellement ils sont importants.

On notera le nombre d'hectares concernés par rapport aux résultats et à la conclusion de SOWAFINAL 2. Je trouve que c'est quand même sans proportion en termes d'hectares, c'est intéressant.

Pour les inondations, merci d'avoir éclairé ma lanterne. Je comprends mieux pourquoi les crédits de liquidation sont là. Pour moi, ceux qui sont renseignés dans le tableau ne font pas exactement les 10 %, mais j'imagine qu'il y a un encours qui vient de la première tranche. En tout cas, c'est beaucoup plus clair pour moi.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Nous allons commencer l'examen division organique par division organique.

Je vous propose d'examiner d'abord les recettes. Personne ne souhaite prendre la parole.

Nous allons aborder les dépenses.

Je vous propose de passer en revue les différents programmes en suivant l'ordre des divisions organiques dans le tableau synthétique repris à la page 54 du document.

Nous passons à la division organique 2. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

Mme Schyns a une question sur la DO 15 « Agriculture ».

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – J'ai trois petites questions un peu plus techniques.

Page 150, à l'AB 45.02.24, il y a une subvention à la Communauté française dans le cadre de la promotion à l'innovation de l'agriculture.

Pourriez-vous nous dire de quelle mission il s'agit ? La Communauté française finance-t-elle aussi cette action ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du

Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – C'est le programme GO dont on a parlé tout à l'heure.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – D'accord. Le nom n'était pas mentionné derrière. C'est le programme dont Mme Cassart-Mailleux a parlé. Très bien.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Vous pourriez peut-être m'expliquer pourquoi la Communauté française est partie prenante, cela m'intéresse.

À la page 175, l'AB 31.23.32 « Subventions aux halls-relais agricoles », il y a une augmentation des moyens, à la fois en engagement et en liquidation, mais dans le même temps, il y a des AB destinés aux halls-relais agricoles qui ont été créés l'année dernière et qui sont supprimés. Y a-t-il des glissements entre les AB ?

Enfin, à la page 176, l'AB 31.26.32 « Grippe aviaire », on supprime l'aide exceptionnelle dans le cadre de la grippe aviaire. Pourquoi supprime-t-on cette AB alors qu'il y a quand même toujours un risque de grippe aviaire ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bangisa.

M. Bangisa (PS). – J'ai une question sur la DO 15.

L'AB 31.17 « Aides exceptionnelles en faveur de l'agriculture » a disparu dans le budget 2024. Les aides exceptionnelles en faveur de l'agriculture non datées du montant 2023 ont disparu du budget 2024. L'AB prenait-il le relais de cette mission pour 2024 ? Où sont-ils répartis en budget 2024 ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Puis-je vous demander, Monsieur Bangisa, l'AB que vous citez ?

M. Bangisa (PS). – Il s'agit de l'AB 31.17, dans le programme 04.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Concernant le 45.02.04, pourquoi la Communauté française est-elle impliquée ? Parce qu'il y a un partenariat avec les universités et avec les hautes écoles qui fait qu'effectivement on mentionne la

Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Communauté française concernant ce point-là en particulier.

Concernant les AB, une rationalisation des AB a été décidée et organisée à travers le budget. Par ailleurs, je fais un monitoring très précis des halls relais agricoles. J'ai déjà évoqué cela en cette commission. À l'initiative de mon prédécesseur, René Collin, et déjà antérieurement, il y a toute une série de dossiers qui ont été lancés. Il y a plusieurs éléments de contraintes dans les dossiers. Il y a des contraintes de toutes natures, de difficultés techniques, de permis ou d'organisation, mais il y a aussi des éléments d'évolution des coûts, des investissements. Alors que, en ce qui me concerne, je suis limité par *de minimis* à propos de l'intervention sous forme de subsides, j'aurais souhaité – j'ai été sollicité à cet égard concernant différents projets – pouvoir augmenter, à tout le moins adapter, le pourcentage de l'aide régionale par rapport au coût total des halls relais. Actuellement, je n'ai pas trouvé le moyen de le faire, sauf à risquer d'être en difficulté par rapport aux aides d'État et par rapport à ces investissements. Dès lors, on a fait un monitoring très précis en demandant quels sont les dossiers qui sont encore activés, quels sont encore les dossiers qui sont en retard, ou les dossiers dont on estime qu'ils ne pourront pas se réaliser. Sur proposition de mon administration, j'ai fait un toilettage tout à fait objectif des dossiers de cette nature, et l'on a adapté, indépendamment des glissements entre AB budgétaires, de la rationalisation, d'adapter les montants eu égard à cette temporalité.

En ce qui concerne l'aide exceptionnelle qui concerne la grippe aviaire, il n'y a rien en ce qui concerne l'AB concerné. Si des dépenses doivent être effectuées, on me dit que l'on peut. On a rationalisé – comme nous y invitent les dispositions générales – les AB, mais on peut rapatrier des budgets qui, en respectant le code SEC, nous viendraient d'autres AB à la faveur de ces affreux cavaliers budgétaires, que l'on répugne à enfourcher, mais qui, de temps en temps, nous sont bien nécessaires par rapport à ce type de situation.

De façon générale, concernant la grippe aviaire, c'est un dossier que je suis également de près. Comme vous le savez, il y a des campagnes de vaccination à très grande échelle qui ont été lancées en France. On en attend les résultats et aussi la validation en ce qui concerne les possibilités de commercialisation, et cetera. Il est clair que, compte tenu du caractère endémique de la grippe aviaire, on ne peut plus, à travers les mesures simplement de précaution, de confinement, et cetera, espérer endiguer la propagation de cette grippe. Après des tests à plus ou moins grande échelle, notamment en France, je pense que la vaccination plus générale est la réponse désormais appropriée par rapport à cela.

Monsieur Bangisa, je pense que votre question portait sur le même espace et les mêmes AB que celles de Mme Schyns.

Mme la Présidente. – Mme Schyns et M. Bangisa ne souhaitent pas répliquer.

Personne ne souhaite intervenir sur les DO 15, 16, 17 et 18, sur la note de genre et sur les unités d'administration publique.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. – La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture recommande, par 7 voix contre 1, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materie* du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Nous allons faire une interruption de cinq minutes.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 17 heures 18 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 28 minutes.*

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LE DÉCRET DU 6 NOVEMBRE 2008 PORTANT RATIONALISATION DE LA FONCTION CONSULTATIVE ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES (DOC. 1479 (2023-2024) N° 1 À 1^{TER})

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES D.I.13 ET D.IV.31 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AFIN D'ORGANISER LA DIGITALISATION DES PERMIS D'URBANISME ET LE RECOURS À LA VISIOCONFÉRENCE, DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, BASTIN, MMES SCHYNS, GOFFINET, MM. DISPA ET DESQUESNES (DOC. 225 (2019-2020) N° 1 ET 1^{BIS})

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES D.IV.15 ET D.IV.110 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AFIN D'ALLONGER LE DÉLAI PERMETTANT AU COLLÈGE COMMUNAL DE STATUER SANS AVIS PRÉALABLE DU FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ, DÉPOSÉE PAR MMES SCHYNS, GOFFINET, MM. DESQUESNES, ANTOINE, BASTIN ET DISPA (DOC. 549 (2020-2021) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À MODIFIER LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AFIN DE REVOIR LA CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONES INONDABLES, DÉPOSÉE PAR M. ANTOINE, MME SCHYNS, MM. DESQUESNES, BASTIN, DISPA ET MATAGNE (DOC. 848 (2021-2022) N° 1 À 3)

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ÉLECTRIFICATION PROGRESSIVE DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. MATAGNE, DESQUESNES, MME GOFFINET, M. ANTOINE ET MME SCHYNS (DOC. 927 (2021-2022) N° 1 ET 2)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1^{ter}) ;
- de la proposition de décret modifiant les articles D.I.13 et D.IV.31 du Code du développement territorial afin d'organiser la

digitalisation des permis d'urbanisme et le recours à la visioconférence, déposée par MM. Antoine, Bastin, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 225 (2019-2020) N° 1 et 1bis) ;

- de la proposition de décret modifiant les articles D.IV.15 et D.IV.110 du Code du développement territorial afin d'allonger le délai permettant au collège communal de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué, déposée par Mmes Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes, Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 549 (2020-2021) N° 1) ;
- de la proposition de décret visant à modifier le Code du développement territorial afin de revoir la constructibilité en zones inondables, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Desquesnes, Bastin, Dispa et Matagne (Doc. 848 (2021-2022) N° 1 à 3) ;
- de la proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns (Doc. 927 (2021-2022) N° 1 et 2).

M. Fontaine a déjà été désigné en qualité de rapporteur de la proposition de décret n° 225 (2019-2020) N° 1 et 1bis, Mme Cassart-Mailleux a déjà été désignée en qualité de rapporteuse de la proposition de décret n° 848 (2021-2022) N° 1 à 3, Mme Laruelle a déjà été désignée en qualité de rapporteuse de la proposition de décret n° 927 (2021-2022) N° 1 et 2, MM. Dodrimont, Fontaine, Mmes Cassart-Mailleux et Laruelle ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs du projet de décret n° 1479 (2023-2024) N° 1 à 1ter et de la proposition de décret n° 549 (2020-2021) N° 1.

Ordre des travaux

Mme la Présidente. – Nous entamons la dernière ligne droite sur le CoDT. Nous avons 21 articles réservés lors des précédentes séances. Je propose de les passer en revue et de clôturer l'examen et le vote des articles.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Un élément n'est pas clair. Il y a 21 articles réservés, mais il y a un article 73/1 pour lequel on avait déposé un amendement en séance. On a noté que le vote était réservé. Or, dans le bulletin des travaux, il est indiqué que l'amendement est retiré, mais nous n'avons pas retiré l'amendement.

Ce serait bien que l'on clarifie les choses et que l'on puisse revoter, le moment venu, sur cet article et sur notre amendement. Il me paraissait bien de le signaler dès le début.

Mme la Présidente. – Il faudrait vérifier auprès des services parce que j'ai mes notes, mais vous avez peut-être – et même très certainement – raison.

L'article 73 a été voté, mais votre amendement portait sur un 73/1 qui n'a pas été voté et qui n'a pas été retiré non plus. On va reprendre l'article. Je suis désolée.

Mme Schyns (Les Engagés). – Ce n'est pas grave. Dans le bulletin des travaux, il était indiqué qu'il était retiré, mais il n'a pas été retiré par nous. À un moment donné, il faudra voter dessus.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. – Donc, l'article 73/1 n'est pas retiré et nous voterons dessus. Il sera écrit dans le bulletin des travaux que l'amendement est retiré. Nous prenons votre amendement qui consacre l'article 73/1 et nous le voterons. Merci beaucoup pour cette petite rectification et encore désolée.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LE DÉCRET DU 6 NOVEMBRE 2008 PORTANT RATIONALISATION DE LA FONCTION CONSULTATIVE ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES (DOC. 1479 (2023-2024) N° 1 À 1TER)

Examen et vote des articles (Suite)

Mme la Présidente. – Des amendements (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9 à 11) ont été déposés.

Art. 18

À cet article, un amendement n° 8 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) a été déposé par M. Antoine.

Cet amendement a déjà été présenté.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Suivant notre compréhension et notre lecture, l'amendement déposé porte sur le commentaire d'article. Or, on ne peut modifier un commentaire d'article.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Pour prendre en compte l'amendement qui induit une réflexion, il conviendrait

peut-être, non pas de compléter le commentaire de l'article – puisqu'on ne peut pas le faire –, mais d'apporter dans la discussion quelques éléments que je vais me permettre de vous lire, de manière à ce qu'ils puissent être cautionnés dans notre discussion et peut-être en attendre un commentaire éventuel de M. le Ministre.

De manière idéale, il aurait peut-être été utile de compléter le commentaire et d'évoquer les schémas communaux en ces termes : les schémas communaux peuvent déjà identifier des propositions de révision du plan de secteur et, afin de mettre en œuvre l'optimisation spatiale, il est par exemple utile de procéder à l'identification de zones destinées à l'urbanisation qui pourraient être transformées en zones non destinées à l'urbanisation.

Dans la plupart des schémas de développement communaux, l'identification de zones qui pourraient évoluer de la zone non urbanisable vers la zone urbanisable est réalisée. Au vu de l'importance du potentiel foncier dans certaines communes, il semble important de rappeler que l'optimisation spatiale peut également se mettre en œuvre via l'identification de zones urbanisables qui pourraient faire l'objet d'une modification vers la zone non urbanisable.

Je pense que c'est qu'il est important de préciser, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Votre propos est très clair, Monsieur Dodrimont, c'est-à-dire de donner la possibilité d'identifier des révisions de plans de secteur qui vont mettre en œuvre l'optimisation spatiale, aussi bien dans le sens de la zone urbanisable vers la zone non urbanisable que dans l'autre sens.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je confirme tout à fait, Monsieur le Député, la lecture que vous faites de cet article. S'il n'est pas possible d'en préciser, comme vous l'avez très justement rappelé, le contenu à travers une modification du commentaire de l'article concerné, la lecture que vous en faites correspond tout à fait à la réalité telle que nous avons voulu l'approcher à la faveur de ce projet de décret.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je note que la majorité essaie d'apporter certaines clarifications et certaines nuances à travers ce qui sera le rapport de nos travaux. Le groupe Les Engagés reste persuadé qu'il n'aurait pas été plus mal de modifier l'article en tant que tel parce que la clarté sur la formulation aurait été totale

sur ce qui pouvait être compris par la suite. Néanmoins, c'est déjà un petit pas qu'il y ait une clarification.

Mme la Présidente. – On pourra s'appuyer sur ce commentaire en bonne et due forme lors de l'établissement des schémas de développement communaux et pluricommunaux.

L'amendement n° 8 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) est rejeté par 5 voix contre 2.

L'article 18 est adopté par 5 voix et 2 abstentions.

Art. 26

À l'article 26, deux amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 14 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) par M. Antoine ;
- l'amendement n° 1 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9) par M. Fontaine, Mme Cremasco et M. Dodrimont.

L'amendement n° 14 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) a déjà été présenté.

La parole est à M. Fontaine pour présenter l'amendement n° 1 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9).

M. Fontaine (PS). – L'amendement vise à clarifier la possibilité pour les autorités communales de consulter le pôle Aménagement du territoire lorsqu'il existe une CCATM.

Cette précision apparaît particulièrement précieuse au regard de l'importance du volet commercial des schémas communaux et pluricommunaux que les CCATM seront peut-être moins outillées pour aborder.

Les communes pourront alors profiter de la compétence de la nouvelle section « Développement commercial » du pôle Aménagement du territoire.

Il est souligné : « La précision ainsi formulée ne limite pas cette possibilité de consultation du pôle aux seules hypothèses d'élaboration du schéma de développement pluricommunal ou communal ».

Sous couvert de l'instance jugée utile, le conseil communal peut toujours décider de consulter le pôle lors de l'élaboration d'un schéma d'orientation locale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Nous avons l'impression, à travers cet amendement, que la majorité a essayé de reprendre en partie ce que nous avons souligné dans notre amendement. Ce n'est pas négatif non plus, mais l'élégance aurait été de reconstruire un amendement ensemble. Je n'ai pas de problème, mais nous nous abstenons sur votre amendement et nous maintenons le nôtre.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 14 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 2.

L'amendement n° 1 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9) est adopté par 7 voix et 1 abstention.

L'article 26 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 1 abstention.

Art. 40

À cet article, un amendement n° 18 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) a été déposé par M. Antoine.

Cet amendement a déjà été présenté.

L'amendement n° 18 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) est rejeté par 5 voix contre 1 et 1 abstention.

L'article 40 est adopté par 6 voix et 2 abstentions.

Art. 60

À cet article, un amendement n° 21 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) a été déposé par M. Antoine.

Cet amendement a déjà été présenté.

L'amendement n° 21 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 60 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 1 abstention.

Art. 64

L'article 64 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 64 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 72

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 4 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) par MM. Antoine et Desquesnes ;
- l'amendement n° 2 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9) par M. Fontaine, Mme Cremasco et M. Dodrimont.

L'amendement n° 4 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) a déjà été présenté.

La parole est à M. Fontaine pour présenter l'amendement n° 2 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9).

M. Fontaine (PS). – La justification de cet amendement a un double objectif qui poursuit une même finalité dont l'importance a été soulignée lors des auditions organisées par la commission : garder le contrôle de l'évolution des commerces hors centralité.

Tout d'abord, le seuil d'absorption de la catégorie la plus sensible est revu à la hausse pour éviter que celle-ci

ne conduise trop rapidement à un rattachement à une catégorie sensible. Il préserve ainsi raisonnablement les possibilités des exploitants d'adapter leur offre de vente pour répondre aux évolutions des attentes des consommateurs. Le seuil d'absorption reste fixé à un niveau qui garantit que la fonction sensible reste réellement et effectivement accessoire de la fonction moins sensible.

Ensuite, une nouvelle hypothèse de modification importante de la nature de l'activité commerciale est proposée pour éviter – et cela a été discuté assez longuement en commission – qu'un commerce d'achats lourds qui se verrait autoriser la commercialisation d'achats légers complémentaires de son mix commercial ne soit qualifié de « léger » ou d'« alimentaire » et puisse ensuite être entièrement dédié à la commercialisation de tels articles légers ou alimentaires sans qu'aucune autorisation ne soit plus requise.

L'amendement permet ainsi de conserver une maîtrise de l'évolution du mix commercial vers les fonctions les plus sensibles. Dans un souci de cohérence, le seuil de la modification du mix commercial soumise à permis est calqué sur le seuil d'absorption de la fonction la plus sensible fixée au paragraphe 3 de la disposition.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – M. Fontaine n'a pas cité de chiffre, mais l'amendement accroît le seuil qui permet de déterminer la catégorie en le portant à 25 %. Nous avons proposé 30 %. Il y a, à nouveau, un ajustement.

(Réactions dans l'assemblée)

Je sais que vous étiez plusieurs à relever le problème. Néanmoins, pourquoi avez-vous choisi 25 % plutôt qu'un autre chiffre ? Comment cela a-t-il été déterminé ? Il serait intéressant que vous expliquiez pourquoi vous avez porté votre choix sur 25 %.

Je note qu'il n'y a pas de raison, et je me permets de prendre la parole alors que Mme la Présidente ne me la donne pas.

Mme la Présidente. – Je vous en prie.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Il n'y a pas d'éclairage technique ; ou alors, on ne le perçoit pas. Pourquoi 25 % plutôt que 30 % ?

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – C'est toujours la problématique des pourcentages ; 30 % n'est pas plus explicite et objectif que 25 %. On a collectivement – on en a discuté en commission – voulu relever le seuil parce que l'on estimait que 10 % était peu.

Par conséquent, 25 %, qui représente le quart de l'assortiment, nous a semblé correspondre à une certaine réalité et donner des garanties suffisantes. La bonne solution serait-elle 25, 26, 27, 28, 30 ou encore 30,5 % ? L'avenir nous le dira et, de toute façon, le décret devra être évalué. Toutefois, les 25 % ne nous semblaient pas moins pertinents que 30 %.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je confirme que c'est un pas vers la bonne direction.

Mme Laruelle (MR). – Un grand pas !

(Rires)

Mme la Présidente. – Chacun appréciera la longueur du pas.

L'amendement n° 4 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 2.

L'amendement n° 2 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 9) est adopté par 8 voix et 1 abstention.

L'article 72 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 73

L'article 73 est adopté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Un amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) visant à insérer un article 73/1 a été déposé par MM. Antoine et Desquesnes.

Cet amendement a été présenté, mais n'a pas été retiré.

L'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) visant à insérer un article 73/1 est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 77

À cet article, un amendement (Doc. 1479 (2023-2024) N° 7) a été déposé par M. Desquesnes et Mme Schyns.

La parole est à Mme Schyns pour présenter cet amendement.

Mme Schyns (Les Engagés). – Cet amendement vise à assurer le maintien, à droit constant, de la compétence du collège communal quand il statue sans

avis préalable du fonctionnaire délégué. Cela veut dire que l'on maintient la décentralisation à l'identique de ce qui est aujourd'hui.

Mme la Présidente. – L'amendement (Doc. 1479 (2023-2024) N° 7) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

L'article 77 est adopté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 83

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 8 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 3) par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco ;
- l'amendement (Doc. 1479 (2023-2024) N° 11) par Mme Cremasco, MM. Dodrimont et Fontaine.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – L'amendement n° 8 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 3) est retiré par ses auteurs.

La parole est à Mme Cremasco pour présenter l'amendement n° 11 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 11).

Mme Cremasco (Ecolo). – Il y a deux amendements parce qu'il y a une partie modifiée dont je vais essayer de vous faire lecture et de vous expliciter ce qu'il y a derrière cet amendement. La deuxième partie, c'est l'amendement CoPat, qui permet d'avoir les deux solutions en attendant la date d'entrée en vigueur du CoPat. Je vais ne vous lire que la partie destinée à un bien qui n'est pas classé ou assimilé, mais il y a exactement la même chose sur le bien classé et assimilé.

Cet amendement propose, dans l'article 83 du projet de décret qui nous est présenté, les modifications suivantes.

Premièrement, le 2° est remplacé comme suit : « Dans le paragraphe 2, alinéa 2, les mots « le fonctionnaire délégué, le fonctionnaire technique » sont remplacés par les mots « le fonctionnaire délégué ou le fonctionnaire technique » et les mots « ou le fonctionnaire technique des implantations commerciales » sont abrogés.

Jusque-là, on comprend la modification technique qui corrige une erreur formelle de rédaction de l'article 83. Le 2° et le 3° sont remplacés par un 3° – c'est ce que je vous disais – et le 3°/1 qui comporte la partie patrimoine avant la date d'entrée en vigueur.

Je vais vous faire la lecture du 3° : « Pour la période précédant l'entrée en vigueur du décret du 28 septembre 2023 remplaçant le Code wallon du

patrimoine et portant des dispositions diverses dans le paragraphe 3, l'alinéa 2 est remplacé par ce qui suit :

- 1° lorsque la réunion de projet est relative à un bien immobilier, situé dans une zone de protection visée à l'article 21 du Code wallon du patrimoine, le Département du patrimoine et de l'administration ;
- 2° lorsque la réunion de projet est relative à un bien immobilier qui, de par sa localisation et sa nature, est susceptible de produire un impact sur un cours d'eau ou est soumis à l'aléa d'inondation au sens de la cartographie adoptée par le Gouvernement en l'application de l'article D.53-2 du Code de l'eau sont invités à la réunion de projet le gestionnaire du cours d'eau, le représentant du contrat de rivière, le gestionnaire du réseau d'égouttage et, le cas échéant, le titulaire du permis d'environnement portant sur une prise d'eau lorsque le projet s'implante dans une zone de prise d'eau ».

Cela élargit donc les personnes conviées à la réunion de projet en amont du projet. C'est la réunion de projet elle-même qui convoque les gens en amont.

On élargit également le nombre de gens invités à la réunion de projet : « 3° lorsque la réunion est relative à un projet situé dans un axe de concentration naturel des eaux de ruissellement qui correspond à un thalweg, une vallée ou un vallon sec, le Département de la ruralité et des cours d'eau de l'administration et de l'environnement, le représentant du contrat de rivière, le gestionnaire du réseau d'égouttage et, le cas échéant, le titulaire du permis d'environnement portant sur une prise d'eau lorsque le projet s'implante dans une zone de prise d'eau ».

Suivent dans l'amendement que vous avez sous les yeux exactement les mêmes dispositions pour des biens classés ou assimilés, en attendant la date d'entrée en vigueur du CoPat.

Vous l'aurez compris, le premier vise à corriger une erreur de rédaction formelle et le deuxième vise à coordonner l'entrée en vigueur du décret du 28 septembre 2023 remplaçant le Code wallon du patrimoine et l'entrée en vigueur du présent projet de décret.

Le décret du 28 septembre entrant en vigueur à une date à fixer par le Gouvernement, il ne peut pas être déterminé à ce stade. Il entrera en vigueur avant ou après le projet de décret. Vous connaissez le propos puisque nous en avons déjà largement discuté. Il convient dès lors d'organiser l'articulation des deux textes de manière à rencontrer chacune des hypothèses possibles.

Enfin, les derniers visent les modifications qui ne sont pas techniques et visent à prendre en compte la recommandation n° 122 de la commission d'enquête

relative aux inondations qui vise à mieux faire connaître l'existence de la cellule GISER et organiser la possibilité pour un porteur de projet de construction ou d'urbanisation de demander, avant la phase d'instruction du permis, un avis indicatif global préalable intégrant les analyses de la cellule GISER, des gestionnaires de cours d'eau, des gestionnaires d'égouttage, du contrat de rivière et, le cas échéant, du titulaire d'un permis de prise d'eau lorsque le projet s'implante dans la zone de prise d'eau.

Pour les distraits, je viens de lire la recommandation n° 122 de la commission d'enquête. Vous verrez qu'elle a été exactement transposée dans le texte avec les membres conviés autour de la réunion de projet.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Le groupe Les Engagés souligne que, si votre amendement va dans le bon sens, il est néanmoins dommage qu'il n'ait pas été amené avant puisqu'il y a eu trois lectures au Gouvernement.

Le Code du patrimoine, qui a été travaillé et présenté au Parlement par la ministre De Bue, entrera en vigueur à partir du deuxième semestre 2024, comme elle l'a dit hier en réponse à l'un de mes collègues dans sa commission. Elle a dit qu'elle n'avait été concertée ni sur les amendements récemment déposés ni sur les enjeux ni sur le lien avec le Code du patrimoine.

Sur le fond, on pense que cela va globalement dans le bon sens, mais on va s'abstenir sur l'amendement parce que c'est un travail qui aurait dû être fait en amont et concerté avec la ministre compétente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Il y a eu une concertation entre les deux cabinets concernant les amendements qui vous sont soumis, de manière à bien coller dans les temporalités, sachant qu'elles sont encore partiellement incertaines, d'où le dispositif qui vous est proposé.

Mme la Présidente. – L'amendement (Doc. 1479 (2023-2024) N° 11) est adopté par 8 voix et 1 abstention.

L'article 83 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Art. 84

À cet article, un amendement n° 9 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) a été déposé par MM. Antoine et Desquesnes.

Cet amendement a déjà été présenté.

L'amendement n° 9 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

L'article 84 est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Art. 85

À cet article, un amendement n° 10 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) a été déposé par MM. Antoine et Desquesnes.

Cet amendement a déjà été présenté.

L'amendement n° 10 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

L'article 85 est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Art. 86

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 11 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) par MM. Antoine et Desquesnes ;
- l'amendement n° 1 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

L'amendement n° 11 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) a déjà été présenté.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter l'amendement n° 1 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10).

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, comme j'aurai l'occasion d'y revenir à l'une ou l'autre reprise durant cette discussion, l'amendement que nous vous présentons vise simplement à coordonner l'entrée en vigueur du décret CoPat avec l'entrée en vigueur du présent projet de décret. La formule est déjà bien connue puisqu'elle s'impose à différents articles. Je ne vais donc pas la répéter. Vous avez compris de quoi cet amendement est fait.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 11 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

L'amendement n° 1 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) est adopté par 8 voix et 1 abstention.

L'article 86 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 90

À cet article, des amendements ont été déposés :

- les amendements n° 14 et 24 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) par MM. Antoine et Desquesnes ;
- l'amendement n° 2 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

Les amendements n° 14 et 24 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) ont déjà été présentés.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter l'amendement n° 2 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10).

M. Dodrimont (MR). – C'est la même justification qu'à l'article 86 puisque l'amendement vise à coordonner l'entrée en vigueur du CoPat et du présent projet de décret.

Mme la Présidente. – Les amendements n° 14 et 24 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) sont rejetés par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

L'amendement n° 2 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) est adopté par 8 voix et 1 abstention.

L'article 90 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 94

À cet article, un amendement n° 15 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) a été déposé par MM. Antoine et Desquesnes.

La parole est à Mme Schyns pour présenter cet amendement.

Mme Schyns (Les Engagés). – Compte tenu de la modification apportée en matière de recours par l'introduction d'un article D.IV.65/1 qui accorde une capacité de recours aux gestionnaires de cours d'eau concernés et au Département de la ruralité et des cours d'eau de l'administration de l'environnement, il convient de prévoir leur information quant à la décision prise.

Nous profitons donc de la modification pour supprimer la modification proposée par le projet de décret au délai de prorogation pour maintenir une capacité de 30 jours de prolongation. L'amendement réintègre sous une nouvelle forme l'ancien article 343 du CWATUPE, qui avait pour objet de transmettre aux réclamants intervenant dans le cadre d'une enquête publique une copie de la décision intervenue dans le cadre de celle-ci. Il nous paraissait important de garder cet envoi aux réclamants.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 15 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 2.

L'article 94 est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Art. 96

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 17 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) par MM. Antoine et Desquesnes ;
- l'amendement n° 3 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) par MM. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

La parole est à Mme Schyns pour présenter l'amendement n° 17 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4).

Mme Schyns (Les Engagés). – À nouveau, c'est lié à l'introduction de l'article D.IV.65/1. C'est la même introduction d'article que l'article précédent qui accorde une capacité de recours aux gestionnaires de cours d'eau, et cetera. Il convient donc de prévoir leur information quant à la décision prise.

À nouveau, on en profite pour maintenir une capacité de 30 jours de prolongation et l'on réintègre le fait de transmettre la copie de la décision aux réclamants dans le cadre d'une enquête publique. C'est exactement la même justification que l'amendement précédent.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont pour présenter l'amendement n° 3 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10).

M. Dodrimont (MR). – C'est la même justification que pour les articles dont nous venons de parler. Il s'agit toujours de cette coordination entre le CoPat et le présent projet de décret.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 17 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 4) est rejeté par 7 voix contre 2.

L'amendement n° 3 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) est adopté par 8 voix et 1 abstention.

L'article 96 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Art. 147

À cet article, un amendement n° 4 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) a été déposé par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter cet amendement.

M. Dodrimont (MR). – On doit simplement compléter le second alinéa. L'amendement qui complète cet alinéa va corriger une petite erreur matérielle dans cet article.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 4 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 147 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 158

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5), par MM. Antoine, Desquesnes et Mme Schyns ;
- l'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10), par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

L'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) a déjà été présenté.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter l'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10).

M. Dodrimont (MR). – Il y a toujours cette coordination entre les entrées en vigueur des deux textes, à savoir le CoPat et le présent projet de décret. Vous avez compris le mécanisme.

Cet amendement intègre une proposition du Conseil francophone de la Fédération du notariat et vise à adapter la référence au mécanisme dérogatoire susceptible d'être mobilisé à l'introduction d'un mécanisme d'amnistie glissant. L'amnistie n'étant plus limitée aux seuls actes et travaux réalisés avant le 1^{er} mars 1998, la référence à des mécanismes dérogatoires antérieurs à cette date n'a plus de sens.

Cet amendement corrige une incohérence de la version actuelle du code, qui n'appliquait pas seulement cette exemption aux travaux susceptibles de bénéficier de l'amnistie, mais aussi aux travaux susceptibles de bénéficier de la limitation de l'infraction de maintien de 10 ou 20 ans.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

L'amendement n° 5 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

L'article 158 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Art. 229

À cet article, un amendement n° 6 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) a été déposé par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter cet amendement.

M. Dodrimont (MR). – L'article 229 laisse la possibilité de poursuivre l'élaboration de schémas de développement communal ou pluricommunal qui ont atteint le stade de l'avant-projet avant l'entrée en vigueur du décret, soit sur la base des anciennes dispositions, soit sur la base des nouvelles dispositions. Les raisons d'être de cette faculté sont expliquées dans le commentaire des articles.

Il convient toutefois d'assurer une certaine sécurité juridique au mécanisme et, pour ce faire, de l'entourer de conditions qui garantissent, s'il est fait le choix de l'ancienne procédure, un aboutissement rapide.

Vu que ces schémas adoptés sur la base de l'ancienne procédure n'auront pas pour effet d'empêcher l'entrée en vigueur, dans la ou les communes concernées, des centralités et mesures du Schéma du développement du territoire, il est inopportun de laisser de telles procédures se poursuivre pendant une longue période, rapprochant alors l'adoption du schéma de développement communal ou pluricommunal, du moment où surviendra l'effet d'abrogation tacite de leurs prescriptions non conformes au Schéma de développement du territoire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Avec l'amendement, on conditionne dans le temps le régime transitoire pour les schémas de développement communaux, ce qui ne nous paraît pas opportun. Nous avons un vote plutôt favorable sur l'article de départ, mais l'amendement nous amène à nous abstenir.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 6 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) est adopté par 8 voix et 1 abstention.

L'article 229 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Un amendement n° 7 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) visant à insérer un article 229/1 a été déposé par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter cet amendement.

M. Dodrimont (MR). – Avec cette insertion, on permet la poursuite de l'élaboration en cours des schémas d'orientation locaux sur la base des anciennes dispositions lorsque l'avant-projet est adopté avant l'entrée en vigueur du décret. À la différence des schémas de développement communaux et pluricommunaux, il n'y a pas d'enjeu stratégique à permettre le basculement des schémas d'orientation locaux en cours vers la nouvelle procédure. La poursuite sur la base des anciennes dispositions est donc obligatoire de manière à garantir la sécurité juridique des procédures en cours.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 7 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) visant à insérer un article 229/1 est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 232

Un amendement n° 10 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) visant à insérer un article 232/1 a été déposé par MM. Antoine, Desquesnes et Mme Schyns.

(Réaction de Mme Schyns)

Après vérification dans le compte rendu, les articles 231 et 232 ont été votés à l'unanimité de membres.

(Réactions dans l'assemblée)

L'amendement n° 10 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) visant à insérer un article 232/1 est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 244

À cet article, des amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 13 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) par MM. Antoine, Desquesnes et Mme Schyns ;
- l'amendement n° 32 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 3) par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco.

L'amendement n° 13 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) a déjà été présenté.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter l'amendement n° 32 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 3).

M. Dodrimont (MR). – On propose de remplacer l'article 244 par un nouvel article.

Cette façon de faire vise tout d'abord à postposer l'entrée en vigueur de trois dispositions du projet concernant le nouveau régime relatif aux commerces, à une date à fixer par le Gouvernement, comme le fait l'article 244 pour toutes les autres dispositions de ce nouveau régime.

Il postpose également l'entrée en vigueur de dispositions visant à adapter le nouveau Code du patrimoine à l'abrogation du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

Il vise aussi à coordonner l'entrée en vigueur du décret du 28 septembre, remplaçant le Code du patrimoine, et l'entrée en vigueur du présent projet de décret.

Enfin, le décret du 28 septembre entrant en vigueur à une date fixée par le Gouvernement, il ne peut pas être déterminé à ce stade s'il entrera en vigueur avant ou après le présent projet. Il convient donc d'organiser

l'articulation des deux textes de manière à rencontrer chacune des hypothèses possibles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Vendredi dernier, nous avons eu un débat sur l'importance d'avoir une date d'entrée en vigueur. Dans votre texte, on voit apparaître la date du 1^{er} avril, mais, dans la manière dont vous l'expliquez, on ne l'a pas entendu. Confirmez-vous bien que c'est comme cela que vous l'entendez ?

On avait proposé le 1^{er} janvier 2025, mais on avait dit : « On est ouvert au 1^{er} septembre ». Il faut laisser le temps aux communes et aux acteurs concernés de s'adapter et de prendre connaissance de tous les changements, et je souhaiterais que la majorité puisse confirmer la date.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Nous allons faire même mieux que de le confirmer verbalement puisqu'un article 247 va vous être présenté prochainement – suspense encore de quelques minutes – avec une date d'entrée en vigueur que je vous réserve pour la suite.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 13 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 5) est rejeté par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – On estime qu'un peu plus de temps aurait été le bienvenu pour tous ceux qui sont concernés.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 32 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 3) est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

L'article 244 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Un amendement n° 8 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) visant à insérer un article 247 a été déposé par M. Dodrimont, Mme Cremasco et M. Fontaine.

La parole est à M. Dodrimont pour présenter cet amendement.

M. Dodrimont (MR). – En énonçant cet article inséré dans le projet de décret, on répond aussi à certaines questions de Mme Schyns puisqu'on précise, dans cet article 247, que les dispositions du présent décret, autres que celles visées à l'article 244, entrent en vigueur le 1^{er} avril 2024.

De cette manière, on clarifie l'ensemble des dispositions qui entourent ce texte, avec un parallèle qui se doit d'être observé entre le présent projet et les dispositions qui concernent le patrimoine et les

implantations commerciales, comme on l'a souvent évoqué.

En travaillant de la sorte, les choses sont, à notre sens, claires et précises.

Mme la Présidente. – L'amendement n° 8 (Doc. 1479 (2023-2024) N° 10) visant à insérer un article 247 est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1^{ter}).

Par 7 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – J'aurais aimé expliquer mon vote rapidement, même s'il ne s'agit pas d'une abstention.

Mme la Présidente. – Oui, parce que si M. Hermant s'abstient et qu'il y a un « non », cela doit être vous.

Mme Schyns (Les Engagés). – Au niveau des Engagés, nous partageons les objectifs globaux du projet, mais, selon nous, le dispositif indicatif ne parviendra pas à atteindre les objectifs. Au niveau des inondations, l'ensemble des dispositions prévues sont trop faibles. Surtout, vous avez refusé tous nos amendements sur le sujet.

L'intégration du dispositif au niveau des implantations commerciales n'est pas complète, ce qui, selon nous, va entraîner une dérégulation, même s'il y a eu un petit aménagement aujourd'hui. L'optimisation du CoDT ne va pas suffisamment loin.

On a travaillé en essayant d'amener des amendements constructifs, et trois ou quatre ont été acceptés.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne sais pas combien M. Dodrimont en avait proposé la dernière fois parce que je n'étais pas au sein de ce Parlement, mais c'est l'explication de notre vote.

Par ailleurs, nous demandons que nos propositions de décret jointes soient retirées puisqu'elles ont toutes

été transformées en amendements, qui n'ont d'ailleurs pas été votés par la majorité.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES D.I.13 ET D.IV.31 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AFIN D'ORGANISER LA DIGITALISATION DES PERMIS D'URBANISME ET LE RECOURS À LA VISIOCONFÉRENCE,
DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, BASTIN, MMES SCHYNS, GOFFINET, MM. DISPA ET DESQUESNES
(DOC. 225 (2019-2020) N° 1 ET 1BIS)**

Mme la Présidente. – À la demande de ses auteurs, la proposition de décret modifiant les articles D.I.13 et D.IV.31 du Code du développement territorial afin d'organiser la digitalisation des permis d'urbanisme et le recours à la visioconférence, déposée par MM. Antoine, Bastin, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 225 (2019-2020) N° 1 et 1bis) est retirée.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES D.IV.15 ET D.IV.110 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AFIN D'ALLONGER LE DÉLAI PERMETTANT AU COLLÈGE COMMUNAL DE STATUER SANS AVIS PRÉALABLE DU FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ,
DÉPOSÉE PAR MMES SCHYNS, GOFFINET, MM. DESQUESNES, ANTOINE, BASTIN ET DISPA
(DOC. 549 (2020-2021) N° 1)**

Mme la Présidente. – À la demande de ses auteurs, la proposition de décret modifiant les articles D.IV.15 et D.IV.110 du Code du développement territorial afin d'allonger le délai permettant au collège communal de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué, déposée par Mmes Schyns, Goffinet, MM. Desquesnes, Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 549 (2020-2021) N° 1) est retirée.

En application de l'article 129 du règlement, un avis citoyen a été déposé par Mme Nathalie Landrou sur la proposition de décret n° 549. Celui-ci a été envoyé une première fois aux membres de la commission le 14 février 2023, lors de sa réception, et une seconde fois le 9 novembre 2023. Tout le monde l'a reçu et en a pris connaissance.

**PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À MODIFIER LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AFIN DE REVOIR LA CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONES INONDABLES, DÉPOSÉE PAR M. ANTOINE, MME SCHYNS, MM. DESQUESNES, BASTIN, DISPA ET MATAGNE
(DOC. 848 (2021-2022) N° 1 À 3)**

Mme la Présidente. – À la demande de ses auteurs, la proposition de décret visant à modifier le Code du développement territorial afin de revoir la constructibilité en zones inondables, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Desquesnes, Bastin, Dispa et Matagne (Doc. 848 (2021-2022) N° 1 à 3) est retirée.

**PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ÉLECTRIFICATION PROGRESSIVE DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. MATAGNE, DESQUESNES, MME GOFFINET, M. ANTOINE ET MME SCHYNS
(DOC. 927 (2021-2022) N° 1 ET 2)**

Mme la Présidente. – À la demande de ses auteurs, la proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns (Doc. 927 (2021-2022) N° 1 et 2) est retirée.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie pour la bonne tenue de ces travaux.

Je remercie tous les collaborateurs de M. le Ministre et les services de cette commission – en particulier M. le Secrétaire de commission – parce que ce sont des heures et des heures de travail.

Vous avez été un soutien plus que précieux. Je le disais encore tout à l'heure par rapport aux amendements. Je vois que tous les membres de cette commission ont l'air plein de gratitude.

(Applaudissements)

Sans vous, nous n'y serions jamais arrivés.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je remercie l'opposition de nous avoir challengés.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SUPPRESSION DES CONNAISSANCES EN GESTION DE BASE POUR LES CANDIDATS ENTREPRENEURS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la suppression des connaissances en gestion de base pour les candidats entrepreneurs ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à Bruxelles, la secrétaire d'État à la Transition économique a présenté au Parlement, début novembre, un projet de simplification des règles en matière de création d'entreprise. Ce projet d'ordonnance comporte trois volets et parmi ceux-ci figure la suppression du certificat en gestion de base qui conditionne actuellement l'accès au statut d'indépendant et donc la possibilité de créer ou de gérer une entreprise. De ce fait, la Région bruxelloise renforce sa position comme hub entrepreneurial en facilitant la création d'entreprise et en créant des conditions plus équitables pour les candidats entrepreneurs.

Comme l'ont souligné vos collègues libéraux bruxellois, c'est une excellente nouvelle pour les futurs entrepreneurs et entrepreneuses à Bruxelles.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, la Région flamande a supprimé les connaissances en gestion de base. Cette décision était motivée par une analyse approfondie réalisée par un consultant externe. On apprend notamment que l'entrée en vigueur de ces connaissances n'a pas permis de baisser le nombre de faillites alors que c'était le principal objectif.

Par ailleurs, le nombre de nouvelles inscriptions au Registre du commerce a diminué de 20 % en 1999, tandis que le nombre de faillites n'a pas augmenté après suppression de cette obligation, contrairement au

nombre de créations d'entreprise, qui, lui, a bel et bien augmenté.

En avril dernier, vous répondiez à des collègues de cette assemblée que « l'obligation des connaissances en gestion de base conservait tout son bien-fondé afin de protéger les consommateurs et les *starters* ». Cette justification semble aller à l'encontre des résultats de l'analyse menée en Flandre en 2018. Selon le projet d'ordonnance du groupe des libéraux au Parlement bruxellois sur le sujet, « cette obligation pour les candidats entrepreneurs est souvent perçue comme une barrière parfois infranchissable, avec pour résultat que bon nombre d'entre eux n'osent pas se lancer dans l'aventure ».

Monsieur le Ministre, vu l'engouement des libéraux bruxellois sur la question, votre position a-t-elle évolué ?

Une suppression de cette obligation est-elle à l'étude en Wallonie afin de ne pas rester isolés sur la question dans notre pays ?

Sur la base de quelles données le maintien de cette obligation se justifie-t-il en Région wallonne ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme vous le relevez, le projet d'ordonnance relatif à la simplification des règles en matière de création d'entreprise a été récemment présenté au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il reprend notamment la suppression du certificat en gestion de base qui conditionne actuellement l'accès à la profession. Vous relevez dans votre question que, de ce fait, la Région de Bruxelles-Capitale renforcerait sa position comme hub entrepreneurial en facilitant la création d'entreprise et en créant des conditions plus équitables pour les candidats entrepreneurs.

Je me permets de nuancer une partie de ce constat et de rappeler le contexte très difficile rencontré par les entreprises implantées à Bruxelles.

J'ai ainsi rappelé, en réponse à une question écrite que m'avait adressée Mme Schyns fin 2021, que, si l'on regarde l'évolution du solde net des mouvements d'entreprises pour les trois Régions, on constate pour Bruxelles 500 sorties nettes annuelles en moyenne de 2009 à 2016, une accélération depuis 2017 avec 702 sorties cette année-là puis 662 en 2018, 782 en 2019 et 896 en 2020. Il s'agit d'une forme d'hémorragie et d'un départ important d'entreprises qui quittent Bruxelles.

De facto, l'analyse de l'attractivité entre les Régions est multifactorielle : le niveau de compétences, les emplois vacants, un cadre soutenant, l'existence d'un réseau d'enseignement et de formation, des questions de mobilité, la facilité ou non de créer une entreprise ou bien encore les différents régimes d'aides aux entreprises en matière d'exportation, de formation ou d'emploi.

J'ai noté les inquiétudes récemment exprimées par M. Willocx, l'administrateur délégué de BECI, concernant la suppression des aides. On parle de sabrer dans celles-ci en ce qui concerne les aides à l'exportation, ce qui allait inciter les entreprises à fuir vers la Wallonie ou vers la Flandre. Des déclarations encore plus récentes indiquent que près de la moitié des entreprises s'interrogent quant à leur présence à moyen terme à Bruxelles.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure dans le débat général : *Welcome in Wallonia* ! Plutôt que de quitter, le cas échéant, notre pays, je me permets de tendre la main vers ces entreprises, indépendamment des choix opérés à Bruxelles et sur lesquels il ne m'appartient pas de m'exprimer, mais en indiquant que, en Wallonie, le cadre destiné aux entreprises reste soutenant et favorisant, et maintient une série d'aides à l'exportation, à la recherche, à l'innovation et à l'investissement.

En ce qui concerne les exigences en matière de connaissances de base en gestion, d'ici la fin de la législature, une telle suppression n'est, à ce stade, pas envisagée parce que celle-ci se justifie, suivant notre analyse :

- d'une part, par la nécessité de protéger le consommateur en imposant des conditions telles dans le chef de l'entrepreneur, de sorte que le client ait en face de lui un professionnel qui a pu valider des conditions en ce qui concerne les exigences de base en matière de gestion ;
- d'autre part, même si j'entends les chiffres que vous exprimez, par la nécessité de doter le candidat indépendant ou entrepreneur d'un bagage suffisant pour lutter contre la sinistralité de l'entreprise, particulièrement importante en ce qui concerne les *starters* et importante en ce qui concerne certains secteurs.

Le phénomène de la sinistralité des *starters* persiste encore aujourd'hui et ne va pas disparaître dans les Régions qui suppriment les connaissances de base en gestion.

De plus, les fédérations professionnelles – que j'ai eu l'occasion de contacter il y a quelque temps – sont favorables au maintien de la connaissance de base en gestion.

Cependant, comme vous le relevez, dès le moment où les Régions qui nous entourent ont décidé de supprimer cette certification de connaissance en gestion de base, on se trouve dans une situation où, au départ de la Flandre et de Bruxelles, il pourrait y avoir une validation de l'exercice de compétence, puisque cette certification n'est plus exigée, et un travail qui s'exerce au départ de ces Régions sur le territoire de la Wallonie.

Ces éléments nouveaux, indépendamment de la conviction qui est la mienne, vont nécessiter que l'on se repose également la question en Wallonie, mais celle-ci sera le fait des prochaines négociations gouvernementales, auxquelles j'espère pouvoir apporter ma contribution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Vous avez surtout répondu en comparant Bruxelles et les autres Régions, mais je ne pense pas souhaitable de se lancer dans une concurrence entre les Régions de Belgique.

Le fait de supprimer cette exigence en Wallonie irait plutôt dans le sens d'une harmonisation. J'entends toutefois que la réflexion mérite d'exister et que ce sera plutôt l'objet de discussions dans le cadre d'un futur accord de gouvernement.

Soulignons, afin que l'information soit bien notée dans le compte rendu, que la fin des aides à l'exportation n'est pas la compétence de Mme Barbara Trachte, mais de sa collègue, Mme Ans Persoons.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'INSTALLATION POTENTIELLE EN
WALLONIE D'UNE IMPLANTATION DU PARC
RÉCRÉATIF DU PUY DU FOU »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation potentielle en Wallonie d'une implantation du parc récréatif du Puy du Fou ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la presse a récemment évoqué le fait que la direction du parc vendéen du Puy du Fou avait des vellétés d’installation en Wallonie. Après l’Espagne, le parc voudrait en effet créer une nouvelle implantation en Europe et prospecte actuellement des sites situés dans notre Région. Il semblerait que le Monde sauvage d’Aywaille ait été dans un premier temps envisagé, mais que le rachat du site n’ait pas abouti, ce qui n’a pas freiné les ambitions wallonnes du parc.

Ainsi, selon le journal *L’Écho*, une liste de trois terrains serait prochainement arrêtée et le management du Puy du Fou serait attendu en Wallonie début décembre pour la visite des différents sites. Les lacs de l’Eau d’Heure en feraient partie, d’après la presse de ce week-end. Le domaine de Chevetogne a également été cité, mais le député provincial compétent a démenti cette possibilité. Quels sont les sites envisagés ?

Selon la presse, vous vous êtes rendu cet été en Vendée avec Mme De Bue, Ministre du Tourisme, pour rencontrer la direction du parc.

Comment anticipez-vous les problématiques environnementales, de mobilité ou d’aménagement du territoire liées à un tel projet ? Une telle infrastructure est de nature à générer un flux considérable de personnes et sa localisation est donc toujours un enjeu déterminant.

Outre ces questions, il me semble important et nécessaire de vous alerter ou, en tout cas, d’avoir un dialogue sur les risques politiques d’une telle installation.

Un récent reportage de l’émission *Complément d’enquête* ainsi qu’un livre signé par plusieurs historiens reconnus ont ainsi démontré que le parc du Puy du Fou, créé par Philippe de Villiers, l’une des grandes figures de l’extrême droite française, n’est pas seulement un projet économique, mais également une entreprise politique véhiculant une vision tronquée de l’histoire de France et portant une idéologie similaire à son créateur.

Les auteurs, que ce soit du reportage ou du livre, relèvent de nombreuses erreurs, anachronismes, approximations et contrevérités, mais le véritable problème réside surtout dans l’idéologie sous-jacente derrière les spectacles qui y sont présentés, à savoir antirépublicaine, anti-égalitaire, identitaire, xénophobe et qui masque les inégalités sociales et de genre.

Le parc a également déjà été épinglé pour son recours massif à des travailleurs bénévoles. Pouvez-vous nous en dire davantage sur l’implication des autorités régionales, du Gouvernement et de vous-même, dans ce projet d’implantation d’un Puy du Fou en Wallonie ?

Confirmez-vous la venue prochaine en Wallonie de la direction du parc pour visiter des terrains ? Le Gouvernement a-t-il été associé à ces contacts ?

Comment répondez-vous aux craintes de l’importation en Wallonie d’un projet politique lié à l’extrême droite ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous confirme tout d’abord que nous nous sommes mobilisés pour soutenir le Puy du Fou, aussi bien dans sa recherche de terrains que, le cas échéant, dans le contexte de différents contacts, de prospection ou bien encore de soutien à l’investissement.

Cependant, nous ne nous substituons pas aux interlocuteurs privés dans le cadre de contacts, notamment avec le Monde sauvage d’Aywaille que vous avez cité.

Le Puy du Fou envisage de s’implanter dans un autre pays européen et la Wallonie fait partie des possibilités, comme le Royaume-Uni ou l’Italie. Il s’agit donc encore de phases exploratoires à cet égard. Les échanges avec le Puy du Fou nous ont permis d’affirmer notre soutien au projet et notre intérêt pour un projet d’implantation sur le territoire de la Wallonie. Ces contacts ont aussi permis de renforcer la position de la Wallonie en tant que partenaire potentiel fiable et proposant un certain nombre de solutions ou de réponses aux questions qu’un tel projet implique, notamment en termes d’aménagement du territoire.

À l’évidence, notre Région se positionne stratégiquement au cœur de l’Europe. L’histoire de l’Europe et de l’Euregio Meuse-Rhin constitue véritablement une thématique particulièrement riche et intéressante pour ce type d’activités culturelles d’un parc tel que le Puy du Fou.

Sa localisation et sa proximité avec le nord de la France, l’Allemagne et les Pays-Bas en font une zone de chalandise importante puisque 58 millions de visiteurs, à une distance de quatre heures de route en voiture, se trouvent dans cette zone de chalandise. Il s’agit donc de 58 millions de visiteurs potentiels. Cela permet de confirmer l’intérêt pour cette Région, mais aussi pour le projet au niveau économique et au niveau touristique ainsi que pour les retombées susceptibles d’être générées par celui-ci.

Permettez-moi de rappeler que le Puy du Fou représente 2,5 millions de visiteurs en 2023, 2 500 emplois directs et 5 000 emplois indirects en France, avec 277 millions d’euros de retombées

économiques annuelles. En Espagne, qui est le premier dossier en dehors de France à avoir été porté par le Puy du Fou, cela représente 700 emplois directs et 2 000 emplois indirects.

L'enthousiasme pour le projet est partagé par un certain nombre d'interlocuteurs, indépendamment de ma collègue, Valérie De Bue, puisque, au niveau fédéral, le secrétaire d'État, Thomas Dermine, a aussi eu l'occasion de prendre connaissance du projet et d'y être associé.

Lorsqu'il était question d'une implantation à Liège, le GRE-Liège a pu organiser une rencontre de présentation à destination de l'ensemble des forces vives liégeoises, et celles-ci ont accueilli le projet favorablement.

Étaient présents un représentant du Puy du Fou au plus haut niveau ainsi qu'un certain nombre de ministres, dont le ministre-président, Pierre-Yves Jeholet, le vice-président du Gouvernement wallon, Philippe Henry, Frédéric Daerden, pour la Fédération Wallonie Bruxelles, ou bien encore Alda Greoli. Ma collègue, Christie Morreale, ne pouvant pas l'être à ce moment, elle s'est vu présenter le projet également.

Les éléments liés à l'aménagement du territoire, à la mobilité ou encore à l'environnement doivent être pris en compte dans un projet comme celui-là, que ce soit par les porteurs de projets ou par les autorités. Le Puy du Fou en France compte plus de 200 hectares de forêts qui sont sillonnés par 25 kilomètres de sentiers.

Comme vous avez pu le lire, le management du Puy du Fou, avec lequel nous sommes en contact régulier, est attendu en Wallonie début décembre pour la visite de différents sites potentiels à l'examen eu égard à leur cahier des charges de ces sites. Sachant qu'un espace de près de 150 hectares est nécessaire, une bonne partie de cet espace conservera aussi un caractère naturel. Cet espace doit par ailleurs être d'un accès facile.

La Wallonie reste intéressée par l'implantation d'un nouveau parc, ce qui représenterait un investissement de 200 à 300 millions d'euros et la création de l'ordre de 700 emplois directs et d'un certain nombre d'emplois indirects.

À ce stade, il est trop tôt pour me prononcer plus avant.

L'implantation espagnole, dans la Région de Castille-La Manche, dont Tolède est la capitale, a été accueillie avec satisfaction. Les autorités, positionnées à gauche de l'échiquier politique, n'ont visiblement pas tiré les mêmes conclusions – hâtives, de mon point de vue – que celles qui ont été exposées à la faveur de votre intervention ou d'autres écrits encore.

Ce que j'ai pu voir des récentes créations artistiques du Puy du Fou semblent orientées vers la scénographie moderne et de haut niveau.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce sont des éléments de réponse fort intéressants.

Je ne minimise pas l'importance économique d'un tel projet, même si son caractère structurant peut, à mon avis, être contesté. Cela étant, l'économie n'est pas neutre et certains projets et investissements ont une dimension géopolitique que l'on ne peut pas négliger. On a déjà eu l'occasion d'en parler à l'égard d'investissements chinois, par exemple, même si ce n'est évidemment pas comparable.

Le Puy du Fou a récemment créé une nouvelle implantation à Tolède, en Espagne. Je me permets de ne pas avoir le même retour que le vôtre puisque les constats d'une réalité historique tordue ont pu être faits, présentant la guerre civile comme un épisode anodin de l'histoire espagnole, de même que la dictature de Franco qui l'a suivie. Il ne me semble pas souhaitable d'accueillir sur le sol wallon un projet qui serait lié à une vision révisionniste et identitaire de l'histoire.

Les développements récents des spectacles du Puy du Fou n'ont peut-être plus été dans cette direction – c'est à vérifier avec beaucoup d'intérêt –, mais sur son créateur, Philippe de Villiers – qui a soutenu Éric Zemmour aux dernières présidentielles françaises et qui a récemment déclaré sur Twitter, à propos de la nomination de Gabriel Attal en remplacement de Pap Ndiaye : « C'est la catastrophe de l'été. C'est le passage du woke au LGBT » –, il n'y a pas trop de doute à avoir quant à son orientation politique.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR
DE SWITCH TIHANGE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Switch Tihange ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en réponse à une précédente question écrite, vous remettez en question l'avenir de la Delivery Unit – rebaptisée

Switch Tihange –, qui est chargée de la reconversion économique de la région hutoise.

Une convention liant le Gouvernement à la SPI et Noshag prévoit pourtant un financement sur quatre années – du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2025 –, avec une prolongation possible de deux ans, en vue de travailler non seulement à la reconversion du site de la centrale nucléaire de Tihange, mais aussi au redéploiement de l'activité économique et au déploiement de nouvelles filières économiques à l'échelle du bassin hutois.

Ce travail s'inscrit dans la perspective de la transition énergétique, mais aussi dans le nécessaire redéploiement du bassin mosan particulièrement touché ces dernières années par le phénomène de désindustrialisation.

Pour justifier cette remise en cause, vous évoquiez la prolongation d'un réacteur sur les trois que compte Tihange.

Le travail de Switch Tihange s'étend toutefois bien au-delà de la prolongation ou non d'un réacteur ; c'est toute l'économie régionale qui est concernée et qui est aujourd'hui touchée par le travail de Switch Tihange, qui s'est rapidement imposé comme un acteur clé dans le redéploiement socioéconomique du bassin hutois.

La cellule travaille aujourd'hui en réseau avec de nombreux acteurs et constitue une pièce maîtresse dans la stratégie de développement de l'arrondissement de Huy-Waremme, pour ne prendre que deux exemples rapides. La cellule coordonne toute la réflexion sur l'économie circulaire à Huy-Waremme et également sur la *silver* économie.

Les travailleurs de Switch sont particulièrement inquiets et ne savent pas de quoi leur avenir sera fait vu les incertitudes qui pèsent sur un financement pourtant garanti jusque début 2025.

Je viens aux nouvelles pour savoir l'état des réflexions quant à l'avenir de Switch Tihange. En quoi la prolongation d'un réacteur change-t-elle la nécessité de travailler à la transition et à la réindustrialisation du bassin hutois et de la région liégeoise en général ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la principale raison de la mise en place de la Delivery Unit Tihange, rebaptisée Switch, était la fermeture programmée de la centrale nucléaire de Tihange. Switch et ses missions ont été formalisés dans une convention-cadre signée le 13 janvier 2021 et conclue pour une durée de quatre ans

à dater du 1^{er} janvier 2021. Les missions confiées à Switch et reprises dans la convention-cadre sont les suivantes.

Premièrement, la reconversion du site de la centrale de Tihange, en coordination avec Engie, une remobilisation des espaces libérés par le démantèlement ainsi que la mobilisation de ceux à lui réserver seront analysées. En fonction du calendrier de démantèlement, des espaces à libérer et des atouts du site, des infrastructures de distribution d'énergie, des propositions d'activités et de nouvelles filières économiques, notamment en matière de production énergétique, seront établies avec Engie pour le site de Tihange.

Deuxièmement, il y aura également le redéploiement d'activités économiques productives sur des sites alternatifs à la centrale. Cependant, compte tenu de la croissance de ces dernières années, du nombre d'indépendants de l'arrondissement et d'une proportion plus faible des entreprises des secteurs économiques de l'industrie et de la transformation – le secteur de l'économie secondaire –, d'autres sites permettant d'accueillir des activités économiques sont à redévelopper. L'étude de la SPI a déjà identifié des sites qui pourront répondre à cet objectif de création d'emplois à l'échelle du bassin hutois.

Troisièmement, le soutien ou le déploiement de nouvelles filières économiques sur le territoire favorisant des activités de services et des emplois avec un ancrage local seront organisés.

Depuis lors, le Gouvernement fédéral a décidé de prolonger la durée de vie des centrales de 10 ans, jusqu'en 2035, en conservant deux des sept réacteurs belges, Doel 4 et Tihange 3. C'est une décision très importante, que je soutiens, concernant le futur énergétique de notre pays. Le secteur nucléaire de la production d'électricité représente plus de 10 000 emplois directs, indirects et induits en Belgique.

L'Union européenne compte aujourd'hui une centaine de réacteurs en activité dans les États membres : en Belgique, en Espagne, en Finlande, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas – avec des projets tout proches de notre frontière –, en République tchèque, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie et en Suède, pour une puissance totale de près de 100 gigawatts.

Des projets de construction sont envisagés dans plusieurs États membres. Certains sont en cours de construction ou en phase de démarrage en Finlande, en France, en Slovaquie ou encore en Hongrie, tandis que d'autres sont envisagés en Bulgarie, en République tchèque, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie ou encore aux Pays-Bas. La Suède a elle-même récemment annoncé investir massivement dans l'atome. De son côté, l'Allemagne a fermé ses trois derniers réacteurs

nucléaires en avril 2023. Vous connaissez les récentes difficultés que le Gouvernement allemand connaît en la matière. La Pologne vient aussi de relancer un programme afin de construire jusqu'à trois centrales nucléaires.

Le 16 mai 2023, lors d'une réunion des pays membres de l'Alliance du nucléaire, ceux-ci ont estimé que, d'ici 2050, l'énergie nucléaire pourrait fournir jusqu'à 150 gigawatts d'électricité grâce à la poursuite d'exploitation des installations existantes en toute sûreté. La construction de 30 à 45 nouveaux grands réacteurs et le développement de petits réacteurs modulaires – les SMR – sont prévus dans l'Union européenne, ce qui représente des investissements considérables.

La centrale et le site de Tihange jouent un rôle crucial dans l'économie locale en générant des revenus pour les travailleurs et les entreprises de la région ainsi que des recettes fiscales et parafiscales pour les collectivités locales. Sa fermeture différée garantit la pérennité des emplois – en tout cas, pendant cette période – dans la région hutoise. Notre pays est aussi engagé en ce qui concerne les SMR. Le futur nucléaire sera probablement au cœur du débat politique lors de l'année à venir et dans le contexte des prochaines élections.

Le site de la centrale de Tihange appartient par ailleurs à Engie et ce site ne sera pas disponible avant plusieurs dizaines d'années. L'opportunité de redéployer l'activité non liée au nucléaire sur ce site n'est donc pas envisageable à court ou moyen terme. Les besoins de reconversion économique identifiés sont pour moi une priorité concernant l'arrondissement, comme d'autres espaces en Wallonie.

Cependant, l'espace de travail de Switch s'est réduit à la suite de la décision de prolongation de la non-disponibilité des terrains d'Engie. Ceci doit nous conduire à une réflexion concernant le devenir de Switch et l'articulation du travail à mener dans cet arrondissement avec des outils existants, comme Wallonie Entreprendre, les pôles de compétitivité et l'AWEx. Cela ne doit pas seulement se faire au départ d'une structure temporaire.

Je souligne la qualité du travail de Switch et la volonté de continuer à déployer les efforts pour la création d'activités économiques. Néanmoins, vu la prolongation du nucléaire, on doit se questionner concernant la pertinence de la structure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. C'est un débat important, et je suis content que vous ayez pu aller jusqu'au bout de votre réponse.

J'entends votre plaidoyer pronucléaire, mais je crois que ce n'est pas le débat. Pour moi, il n'y a rien de neuf. La prolongation d'un réacteur est déjà l'une des hypothèses qui étaient sur la table. La fin de Switch, avant même la fin de sa mission, serait absolument dramatique pour la région hutoise.

Je sais que vous êtes un homme de bon sens et quelqu'un de pragmatique, et je crois que personne ne peut se remettre à nouveau la tête dans le sable comme on le fait depuis 50 ans sans jamais préparer l'avenir.

On parle d'une équipe de quatre travailleurs qui, comme vous l'avez souligné, font un travail incroyable. Ils ont réussi à mettre en réseau de nombreux acteurs socioéconomiques, à créer une véritable dynamique, à créer des projets et à mobiliser tout un arrondissement autour de ce qu'ils mettent en place et de ce qu'ils font. Ils ont développé une réelle expertise. Je crois que l'on ne peut pas jeter tout ce travail indispensable à la poubelle.

La prolongation d'un réacteur, alors qu'un a été fermé et qu'un autre va l'être, ne change rien à la nécessité de préparer l'avenir.

La relance de l'économie et la réindustrialisation de l'arrondissement restent absolument nécessaires. Je crois que l'on ne peut pas tout miser sur des technologies qui seront peut-être prêtes dans 20 ou 25 ans, qui vont coûter des dizaines de milliards d'euros et qui vont nécessiter de raser la moitié de Tihange.

Je crois que l'on doit être réaliste par rapport à ce que l'on a entre les mains et faire confiance à ces acteurs qui travaillent pour développer des projets à Tihange et dans la région hutoise, et donc travailler à ce redéploiement et à cette réindustrialisation de la vallée. On ne doit pas refaire les mêmes erreurs que par le passé.

Je vous encourage à maintenir Switch, en réorientant peut être ses missions, pour redéployer le bassin hutois.

Mme la Présidente. – J'ai été un peu tolérante avec l'un et l'autre, mais cela n'arrivera plus.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
RESPECT PAR L'ENTREPRISE CAINIAO DU
DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2017 RELATIF AU
DÉVELOPPEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le respect par l'entreprise Cainiao du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activité économique ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le journal *Le Soir* révélait, le 6 juillet dernier, que la convention entre Cainiao et Liege Airport ne prévoyait pas d'obligation de résultat, mais une obligation de moyens dans le chef de Cainiao en termes de création d'emplois.

Une partie de la zone occupée par Cainiao constitue une zone d'activité économique soumise à une telle obligation d'après le décret du 2 février 2017 relatif aux parcs d'activités économiques.

L'article 82b de ce décret impose en effet que « la convention d'occupation de la zone prévoit une clause déterminant les exigences en matière d'emploi pour l'activité à exercer », tandis que l'article 84 indique que « lorsque la convention constitue une location ou une cession de droits réels, elle contient, outre les clauses visées à l'article 82, une clause qui rappelle que l'opérateur peut résilier la convention aux torts de l'utilisateur ou de l'intermédiaire économique en cas de cessation de l'activité économique identifiée dans la convention ou de non-respect de l'article 82b ».

La convention en question prévoit que Cainiao déploiera « ses meilleurs efforts » afin d'obtenir un niveau d'emploi de 20 à 25 postes équivalent temps plein par hectare. Il s'agit d'une « obligation de moyens », comme répété à deux reprises dans le texte.

De plus, la société chinoise doit « prendre toutes les mesures adéquates et déployer ses meilleurs efforts ». Cependant, le non-respect de cette clause sur l'emploi ne figure pas dans la liste des manquements graves permettant de résilier la convention au tort de Cainiao.

Dès lors, je me tourne vers vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre, pour vous demander si ces dispositions respectent le décret du 2 février 2017.

Par ailleurs, l'ancien ministre des Aéroports, redevenu député et désormais passé dans l'opposition, affirmait dans ce même article du journal *Le Soir* qu'il n'a jamais été associé aux négociations avec Alibaba et Cainiao, qu'il n'a servi que de boîte aux lettres et qu'il s'est contenté de communiquer au Parlement les informations reçues à l'époque du ministère de l'Économie. Confirmez-vous cette affirmation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme déjà précisé dans le cadre de l'investissement d'Alibaba à Liege Airport, les conventions mentionnent la clause en matière d'emploi à atteindre.

Il est exact que les conventions ne reprennent pas textuellement une clause qui rappelle que l'opérateur peut résilier la convention aux torts de l'utilisateur ou l'intermédiaire économique en cas de non-respect de l'article 82b, qui concerne le taux d'emploi, comme stipulé à l'article 83, alinéa 1^{er}, du décret.

Cependant, les conventions précisent que tout manquement grave et persistant d'Alibaba à la convention ou ses annexes, restée sans suite à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une mise en demeure, autorise Liege Airport à poursuivre la résolution de la convention aux torts et griefs, le cas échéant, d'Alibaba.

Le non-respect du taux d'emploi pourra être considéré comme un manquement grave par Liege Airport l'autorisant à initier la procédure de résolution des conventions.

Dans le cadre de la phase 2 du développement des activités d'Alibaba, afin d'éviter toute polémique, la clause visée à l'article 83 sera par ailleurs explicitement reprise dans le second bail emphytéotique, renforçant encore, si besoin, le mécanisme de résolution de la convention pour manquement grave s'il échet.

Notons cependant que Cainiao a créé près de 300 emplois. À la fin de la construction complète des entrepôts et des bureaux – phases 1, 2 et 3 – Cainiao et ses partenaires annoncent la création de 900 emplois. Nous pouvons raisonnablement – et nous aurons l'occasion de l'apprécier le moment venu – escompter et envisager le respect de l'article 83 par Cainiao.

Rendez-vous après les développements des phases que je viens de mentionner – toutes les occasions devant être sollicitées – en vue de faire le point sur le volet économique.

Pour le surplus, je n'ai pas l'intention d'entrer dans la moindre discussion concernant « qui a été associé à quoi ». Tout le monde soutenait l'arrivée d'Alibaba à l'aéroport de Liège, comme chacun le sait, et ce, déjà bien avant le Gouvernement concerné.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Tout le monde dans la majorité de l'époque, vous voulez dire.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Oui, je ne vous inclus pas. Il n'y a pas d'ambiguïté à cet égard.

M. Bierin (Ecolo). – Je prends acte de votre réponse.

Il me semble que mentionner à plusieurs reprises dans cette convention le fait qu'il s'agirait d'une obligation de moyens pourrait être utilisé pour de très longs débats juridiques si un litige se présentait un jour.

Cependant, j'entends que ces éléments seraient renforcés dans la future convention pour d'éventuels futurs développements. Ce serait positif, mais avec toutes les précautions à prendre, comme vous l'avez fait, sur les autorisations à recevoir qui font l'objet d'autres procédures, mais ce n'est pas le débat du jour.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
LANCEMENT D'UN DIALOGUE STRATÉGIQUE
SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS
L'UNION EUROPÉENNE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le lancement d'un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'Union européenne ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, récemment, dans son discours sur l'état de l'Union, la présidente de la Commission européenne a annoncé le lancement d'un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'Union européenne afin « de

dépolariser les débats sur la transition verte ». Sans aucun doute, ce dialogue stratégique entraînera une pause réglementaire, notamment en matière environnementale, avec un lancement estimé au mois de décembre.

Ce dialogue stratégique et les travaux connexes à celui-ci préparent déjà les négociations de la prochaine PAC à l'heure où les plans stratégiques entrent en action et où les premiers paiements du premier pilier ont été effectués.

Selon toute logique, les travaux initiés dans le cadre de ce dialogue devraient se décliner en trois volets distincts : réunions de groupes d'experts, discussions au sein des groupes de dialogue civil et panels citoyens. Des conclusions devraient être formulées pour avril et constitueraient la feuille de route de la Commission pour les prochaines discussions en politique agricole.

La Wallonie a-t-elle été sollicitée pour participer à ce prochain dialogue stratégique qui définira la feuille de route de la Commission européenne pour la prochaine PAC ? Dans l'affirmative, quelles seront les problématiques et thématiques mises en exergue dans le cadre de ce dialogue stratégique pour la Région wallonne ?

Les questions du foncier et du renouvellement agricole, abordées à plusieurs reprises dans cette commission, seront sans nul doute les grands enjeux de l'agriculture de demain. La Wallonie portera-t-elle ces problématiques à l'échelon européen ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, l'ambition de la Commission, au travers de ce dialogue stratégique, est de mettre l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire autour de la table. Il s'agit non seulement des producteurs, des agriculteurs et des transformateurs, mais aussi d'autres parties prenantes, telles que les banques, les fournisseurs d'intrants, la société civile et d'autres encore.

Cela montre que la Commission ambitionne d'aborder la question non seulement sous l'angle agricole, mais, de façon plus large, sous l'angle de l'alimentation en général et de l'écosystème autour de l'agriculture de façon globale.

Le calendrier de ce dialogue stratégique ne m'est pas encore connu avec précision au moment où nous nous parlons. Il devrait, selon toute vraisemblance, se dérouler lors du premier trimestre 2024. L'événement d'ouverture de ce dialogue devrait impliquer les commissaires concernés, à savoir M. Wojciechowski, le

commissaire à l'Agriculture, et Mme Kyriakides, la commissaire à la Santé.

Le dialogue devrait, entre autres, prendre la forme d'ateliers avec les parties prenantes. Les conclusions seraient attendues vraisemblablement pour la fin mars ou pour le mois d'avril. La Belgique aura la charge de la présidence du Conseil de l'Union européenne entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année à venir. Le dialogue stratégique pourrait être abordé lors de différents travaux et événements prévus sous l'égide belge.

Nous sommes donc en discussion actuellement avec la Commission pour envisager la méthodologie et tenter de le faire au mieux. Comme je l'ai indiqué, ce dialogue devrait aborder de nombreuses thématiques, telles que la résilience et l'accès aux sols, qui dépasseront le seul domaine de l'agriculture sensu stricto et qui impliqueront donc de nombreux interlocuteurs.

En tant que présidence, la Belgique se met au service du Conseil et des États membres en se portant alors garante du bon fonctionnement de l'Union. Elle a une forme de devoir de réserve dans le cadre de cette dynamique présidentielle. Elle ne s'exprimera dès lors pas en son nom propre. Elle devra jouer le rôle de médiateur loyal du processus décisionnel.

Cependant, nous veillerons à ce que nos points d'attention soient abordés, notamment le besoin de sécurité et d'autonomie alimentaire en Europe, la résilience de nos chaînes d'approvisionnement ou bien encore l'accompagnement de nos agriculteurs, qui font face à de nombreux défis qui nous sont bien connus.

Il y aura donc un travail d'équilibre à mener entre présidence et devoir de réserve de l'exercice d'une présidence, et, en même temps, le fait de pouvoir examiner un certain nombre de points d'attention qui sont transversalement importants au niveau européen, mais qui le sont aussi au niveau de notre agriculture belge et wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et je salue l'ambition de la Commission de mettre autour de la table l'ensemble des intervenants, y compris le secteur bancaire.

J'entends que la Belgique aura un devoir de réserve en tant que pays présidant la Commission, mais je ne doute pas un seul instant que vous arriverez à placer, d'une manière ou d'une autre, les grandes problématiques connues en Wallonie – mais qui ne sont pas uniquement en Wallonie – pour les mettre en avant et pouvoir faire avancer la chose.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
MESURES D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS
DE POMMES DE TERRE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures d'aide pour les producteurs de pommes de terre ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, les conditions météorologiques de ces dernières semaines, voire de ces derniers jours, mettent à rude épreuve les agriculteurs. La récolte de pommes de terre a pris du retard pour cause de pluies abondantes, voire surabondantes. Avec un printemps déjà pluvieux qui a contraint de repousser la plantation des pommes de terre, la récolte est désormais postposée aussi. Les conditions de récolte sont perturbées à cause d'une terre trop humide.

Les fermiers tentent de trouver le meilleur moment – je dirais même « le moins mauvais moment » – pour réaliser leur travail : entre les gouttes et la nuit. Ils essaient de trouver la solution, mais leur machine se remplit de boue ou s'embourbe, rendant la récolte très compliquée, voire impossible.

En Flandre occidentale, dans région d'Ypres, les pluies incessantes sont responsables du pourrissement des pommes de terre dans les champs. Avec un relevé de 200 litres par mètre carré, les champs sont gorgés d'eau et endommagés, les machines ne peuvent plus y faire leur travail et les pommes de terre restent dans les flaques. Des pertes sont déjà annoncées pour les producteurs, et l'ampleur est encore à déterminer.

Disposez-vous déjà des premiers éléments d'une mauvaise récolte de pommes de terre en Wallonie ? La Wallonie est-elle aussi touchée que certaines provinces de Flandre ? Une réflexion est-elle en cours sur de potentielles mesures compensatoires ou d'aides ? Dans l'affirmative, de quelles mesures s'agit-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, votre question

illustre bien toute la difficulté du métier d'agriculteur, notamment lorsque ce métier s'exerce dans des conditions météorologiques extrêmement difficiles, comme celles que nous connaissons depuis la fin septembre et tout au long de ce mois de novembre.

C'est l'occasion de rappeler à celles et ceux qui sont prompts à reprocher et à adresser un certain nombre de conseils au monde agricole à quel point ce métier doit s'exercer dans un contexte difficile et qu'il convient non seulement de respecter ce métier d'agriculteur, mais aussi de tenir compte des conditions de travail qui sont celles d'un certain nombre d'acteurs de ce secteur agricole, qu'il s'agisse d'ailleurs de la culture ou bien encore de l'élevage.

La pluie n'a pas cessé, rendant très difficile, voire impossible, dans certains cas, les récoltes de pommes de terre en Belgique en ce moment, mais également dans une partie du nord-ouest de l'Europe.

Quelle est la situation ? Avec la FIWAP, qui suit de très près le secteur, nous avons quelques chiffres. D'après une enquête menée le 15 novembre, il y a quelques jours maintenant, il restait 16 % des surfaces de pommes de terre à arracher en Flandre et 10 % en Wallonie.

Il est encore un peu tôt pour dresser le bilan final, car, s'il ne gèle pas trop tôt et si les précipitations s'arrêtent – cela fait déjà deux « si » –, une partie des surfaces peuvent encore être récoltées au moment où l'on se parle, certes, dans des conditions difficiles, comme vous l'avez souligné. Il me paraît donc prématuré d'évaluer actuellement ce qui est définitivement perdu par impossibilité ou graves difficultés de récolte.

Le secteur s'attend également à connaître un autre problème, c'est-à-dire plus de problèmes en termes de conservation, cette année, compte tenu des conditions très humides. La FIWAP soutient le secteur, notamment en dispensant un certain nombre de conseils et en rappelant de bonnes pratiques en pareille situation, avec notamment l'utilisation incontournable des canons à chaleur pour limiter les effets de dégradation, voire de pourriture, pendant le stockage, d'une partie des pommes de terre.

La question d'une éventuelle aide à mettre en œuvre n'est cependant pas à l'ordre du jour actuellement. En effet, en Wallonie, on considère que 90 % des surfaces récoltées se trouvent déjà en stockage. Il faudra suivre l'évolution à la fois du solde des récoltes – à supposer qu'elles fussent encore possibles – et de la conservation.

Par ailleurs, une dimension très importante est le cadre contractuel qui lie les producteurs de pommes de terre aux différentes entreprises de valorisation de celles-ci.

Je suis en contact très régulier avec le secteur, avec la FIWAP et avec un certain nombre d'agriculteurs, et donc je me tiens au courant au plus près de l'évolution de cette situation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir dressé le bilan à l'état actuel et à la date où nous nous parlons. Certes, l'enquête qui a été faite le 15 novembre rapporte 16 % de non-récolté en Flandre et 10 % en Wallonie. Pour M. Tout-le-Monde, cela peut paraître peu, mais c'est très très important.

Vous avez signalé l'autre problème criant, à savoir le stockage, avec des pommes de terre qui sont totalement humides, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. Il faut s'attendre à ce que la pomme de terre – et c'est déjà le cas maintenant – prenne de la valeur et coûte plus cher aux citoyens.

J'ai bien noté que des aides ne sont pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Wait and see, s'il ne pleut plus et s'il ne gèle pas. Malheureusement, on annonce du gel. On restera attentif – et je sais que vous êtes très attentif – sur le sujet et sur l'agriculture en général.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
NUISANCES ET RISQUES SANITAIRES CAUSÉS
PAR LES LÂCHERS DE FAISANS ET DE
CANARDS D'ÉLEVAGE À CLAVIER »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nuisances et risques sanitaires causés par les lâchers de faisans et de canards d'élevage à Clavier ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous poser une question écrite sur le sujet, mais je ne suis pas certain que nous nous étions bien compris dans ce cadre. Dès lors, je préfère revenir avec une question orale pour aller plus loin dans le détail.

Je souhaitais revenir vers vous au sujet des lâchers de faisans et de canards d'élevage pratiqués dans le

beau village de Saint-Fontaine, dans la commune de Clavier. Vous connaissez sans doute ce petit coin de paradis du Condroz.

Des habitants témoignent de leur calvaire quotidien causé par ces pratiques de chasse d'un autre temps qui mettent en scène une poignée de privilégiés qui élèvent des milliers de canards et de faisans à quelques dizaines de mètres des habitations voisines avant de les relâcher dans le seul but de les tirer à vue.

Ces pratiques ont non seulement de multiples conséquences tragiques pour ces pauvres volatiles, mais aussi des nuisances particulièrement désagréables pour les riverains. On parle de centaines de faisans dans les jardins, de cris et de déjections sur leur terrasse et mobilier d'extérieur, de chasses régulières, sans avertissement préalable pour les habitants, d'allées et venues de quads et autres pickups pour les nourrissages, de cadavres de faisans dans les jardins, et j'en passe.

À ces nuisances s'ajoute un risque sanitaire sérieux dans le contexte de grippe aviaire généralisé que nous connaissons. En effet, en septembre 2022, la commune de Clavier fut l'épicentre d'un foyer de grippe aviaire. Or, la date d'ouverture de la chasse à tir du gibier d'eau est fixée au 15 août, en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon. La pratique des chasses à tir sur des canards et faisans élevés en captivité dans des conditions intensives puis relâchés dans la nature pose d'inévitables questions en lien avec l'origine de cette épidémie qui a touché les oiseaux sauvages de la région.

De son côté, la Région flamande a explicitement interdit ce type de pratiques dangereuses pour la biodiversité et la santé visant à élever du petit gibier en vue de le relâcher pour le tirer. La législation flamande prévoit même la possibilité d'interdire toute chasse de petit gibier en cas d'infraction à ces dispositions.

Êtes-vous au courant de ces pratiques d'élevage et de chasse dans la commune de Clavier ? Quelles mesures prenez-vous ou comptez-vous prendre afin d'encadrer ce type de pratiques pour atténuer sensiblement les nuisances pour les habitants ?

Suite à l'épidémie de grippe aviaire, vous aviez eu des échanges avec mon collègue, M. Florent, et vous vous étiez engagé à exercer une surveillance accrue des activités de chasse dans cette zone. Qu'en est-il et quel est votre rapport de la situation ?

Vous affirmiez ainsi, début 2023, que votre priorité était « de poursuivre la réflexion concernant les lâchers de petits gibiers ». Près d'un an plus tard, où en est votre réflexion à ce sujet ? Une interdiction de ces lâchers est-elle envisagée ?

Comment justifiez-vous le maintien de l'autorisation de ces lâchers de petits gibiers au regard des enjeux de santé publique, de biodiversité et de nuisances pour les

riverains, alors que la Flandre et d'autres pays européens les ont interdits ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, certaines pratiques de lâchers de petits gibiers et de gibiers d'eau ont été mises en lumière la saison dernière, lors de la contamination de faisans par la grippe aviaire.

Pour rappel, toute personne qui souhaite détenir des animaux, dont des oiseaux gibiers, ou un titulaire de droit de chasse qui souhaite élever des canards colverts ou des faisans communs doit s'inscrire au préalable dans Sanitel, le système belge de gestion informatisée pour l'identification, l'enregistrement et le suivi des animaux d'élevage, auprès de l'AFSCA, via l'ARSIA, en Wallonie, afin de recevoir un numéro de troupeau.

Le lien entre les lâchers de grandes quantités d'oiseaux gibiers et l'apparition de foyers de grippe aviaire n'a pas été établi. Néanmoins, il est vrai que toute concentration d'oiseaux est de nature à augmenter le risque de propagation rapide de la maladie au sein de l'avifaune sauvage et d'élevages présents dans la zone touchée, qui ont fait l'objet de restrictions de commercialisation et de circulation pendant la période de contamination aviaire.

Notons également que les mentalités ont évolué au sein même des chasseurs et de la population, et que ces pratiques excessives ne peuvent être acceptées et ne sont pas une généralité.

Lors des contrôles, outre la vérification des permis et licences de chasse, les préposés forestiers contrôlent l'absence de cartouches de grenaille de plomb pour le tir des gibiers d'eau dans et à moins de 100 mètres des marais, lacs, étangs, réservoirs, fleuves et rivières, conformément aux nouvelles directives européennes.

En ce qui concerne la surveillance sanitaire, l'administration met actuellement en place des procédures de veille relatives aux différentes maladies qui touchent la faune sauvage, dont, en particulier, la grippe aviaire. Un réseau d'agents du Département de l'étude du milieu naturel et agricole et du Département de la nature et des forêts est particulièrement engagé dans cette surveillance depuis l'année dernière.

Des informations relatives aux différentes maladies affectant la faune sauvage sont disponibles sur le portail Biodiversité.be à l'attention des citoyens.

Toute découverte d'une mortalité anormale dans l'avifaune sauvage est rapidement examinée et l'administration envoie des échantillons vers le

laboratoire national de référence Sciensano afin d'obtenir, le cas échéant, la détection précoce de tout nouveau foyer de grippe aviaire.

Fort heureusement, les oiseaux sauvages qui se sont révélés positifs au virus en 2022 ne semblent pas avoir entraîné de dispersion importante de la maladie autour du point de découverte de la ou des carcasses, ce qui n'empêche pas à la vigilance de s'exercer.

Les nuisances liées au bruit et à la présence de centaines d'oiseaux, manifestement peu farouches, subies par les riverains dans leur propriété peuvent être considérées comme problématiques, mais, sans aucun doute, ne contribuent pas à créer un problème sanitaire ; en tout cas, dans l'observation qui a été établie. Par ailleurs, elles peuvent aussi donner une image négative de la chasse en général.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que l'on puisse continuer à se pencher sur la problématique du petit gibier afin de réfléchir au devenir et au contexte de cette pratique. J'invite néanmoins, indépendamment de ces réflexions, les chasseurs et autres interlocuteurs concernés à agir dans un cadre qui soit raisonnable et modéré.

En ce qui concerne cette réflexion, je dois indiquer que nous nous sommes concentrés sur ce qui est repris dans la DPR, c'est-à-dire les mesures liées au nourrissage, aux surdensités de grand gibier, singulièrement les sangliers, et à l'adaptation des périodes de chasse. Ensuite, nous entamerons une réflexion – qui va prendre un certain temps – concernant le petit gibier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse particulièrement complète.

Comme vous l'avez dit, je crois que les mentalités ont évolué. Ce sont des pratiques qui datent d'une autre époque, et je crois que l'on ne peut pas les laisser se poursuivre pour le plaisir de quelques-uns. Cela porte non seulement atteinte à ces pauvres bêtes, mais aussi aux riverains, qui vivent un enfer, et à la santé publique. J'entends les mesures qui sont prises à cet égard.

C'est un point important que vous soulignez : même ceux qui défendent la chasse ne se reconnaissent pas dans ce type de pratiques et devraient donc s'opposer à ces pratiques de nourrissage et d'abattage, qui n'ont absolument rien à voir avec de la chasse et qui portent atteinte à l'image de tous les chasseurs.

Je me réjouis que l'on continue de se pencher sur le dossier. J'espère que l'on pourra aboutir, comme en Flandre et comme en France, à une interdiction de ce type de pratiques qui n'est plus de notre époque.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Schyns, sur « la réforme des centres de recherche agréés et la création d'un centre wallon dans les matériaux » ;
- M. Schonbrodt, sur « le pilotage de la construction de la vallée de la Vesdre » ;
- M. Florent, sur « la reconnaissance des frelons asiatiques comme espèce installée » ;
- M. Florent, sur « la prolongation de la période chasse en battue » ;
- M. Florent, sur « la promotion de la chasse à l'affût », à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, ont été développées lors de l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis).

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Bastin, sur « l'impact pour la Wallonie du contrat entre la FN Herstal et l'État belge » ;
- Mme Sobry, sur « la stratégie durable des entreprises » ;
- Mme Mengoni, sur « les suppressions d'emplois annoncées par Alstom » ;
- M. Devin, sur « l'évolution du projet de la Boucle du Hainaut » ;
- Mme Ryckmans, sur « la prolongation du glyphosate par l'Union européenne » ;
- M. Florent, sur « les dangers pour la santé des agriculteurs exposés au glyphosate et à d'autres produits phytosanitaires » ;
- Mme Schyns, sur « l'impact de l'appel à ne plus consommer de produits issus de l'agriculture locale en raison de la présence de PFAS » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « l'investissement du Gouvernement fédéral à la FN Herstal » ;
- M. Antoine, sur « la concrétisation du plan de franchisation d'Intermarché pour fin 2023 » ;

- Mme Sobry, sur « le faible recours des entreprises wallonnes aux flexi-jobs » ;
- M. Antoine, sur « le déploiement de distributeurs BATOPIN et l'exemple de Mont-Saint-Guibert » ;
- M. Disabato, sur « la pollution aux PFAS » ;
- M. Schonbrodt, sur « les craintes de délocalisation de l'usine 3B Fibreglass » ;
- M. Liradelfo, sur « les travailleurs de Liberty Steel abandonnés à leur sort » ;
- M. Liradelfo, sur « l'annonce de la fermeture de l'usine Saint-Gobain à Eupen » ;
- M. Schonbrodt, sur « l'annonce de la fermeture de l'usine Saint-Gobain à Eupen » ;
- M. Schonbrodt, sur « la transparence des subsides économiques » ;
- Mme Goffinet, sur « l'évolution du dossier de la ligne à haute tension entre Aubange et Esch-sur-Alzette » ;
- M. Antoine, sur « la motivation de l'octroi du permis dans le dossier des étangs de Glabais » ;
- M. Antoine, sur « les raisons de l'octroi du permis pour sept éoliennes sur le site de Baudecet » ;
- M. Antoine, sur « le développement de l'habitat léger en Wallonie à travers les nouvelles dispositions du Code du développement territorial (CoDT) » ;
- Mme Galant, sur « le financement de l'enfouissement de la Boucle du Hainaut » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 37 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Gaëtan Bangisa, PS
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. Olivier Laboureur, Premier Auditeur à la Cour des comptes
Mme Sabine Laruelle, MR
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

4G	quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile
5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
A6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire situé à Charleroi)
AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGC	Asahi Glass Company
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ALS	Association du logement social
AMB	ArcelorMittal Belgique
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
ATMP	Advanced Therapy Medicinal Products
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BCAE	bonnes conditions agricoles et environnementales (critère de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture)
BDO	Binder, Dijkster, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
BECI	Brussels Enterprises Commerce & Industry (Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles)
CARI	Centre apicole de recherche et d'information (ASBL)
CATU	conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
CCATM	commission(s) consultative(s) communale(s) d'aménagement du territoire et de mobilité
CDC	centre(s) de compétence
Cenaero	Centre de recherche appliquée en aéronautique
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CO ₂	Dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
CoPat	Code wallon du patrimoine
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAT	Centre d'études en aménagement du territoire (UCL)
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DAFOR	Direction de l'aménagement foncier rural
DIANA	Defense Innovation Accelerator for the North Atlantic (Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord)
DIFST	Diffusion des sciences et des techniques
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	Division organique
DPA	Département des permis et autorisations
DPR	Déclaration de politique régionale
ECO	Energy Company Obligation
EPN	espace public numérique
ESA	Economic Stabilization Agency (Agence de stabilisation économique)
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
ETS	entreprise(s) titres-services
EU	European Union (Union européenne)

Euregio	Europe des régions
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIWAP	Filière wallonne de la pomme de terre
FN	Fabrique nationale
FNRS	Fonds national de la recherche scientifique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GO	Groupe opérationnel
HF6	haut-fourneau n° 6 de Seraing
HFB	haut-fourneau B d'Ougrée
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IIS	initiative d'innovation stratégique
INAH	Institute of Analytics for Health (Institut d'analyse pour la santé)
IRM	Institut royal météorologique
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KPI	key performance indicator (indicateur de performance clé)
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen)
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
NATO	North Atlantic Treaty Organization
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONDRAF	Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies
OPW	Organisme payeur de Wallonie
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAC	Politique agricole commune
PAP	plan(s) d'actions prioritaires
PASS	Parc d'aventures scientifiques (devenu SparkOh! en 2021)
PDG	président-directeur général
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PIB	produit intérieur brut
PKM	prélèvement kilométrique (décret)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PoC	proof of concept
PSDAB	Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique
RH	ressources humaines
RIE	Rapport d'incidence environnementale
RRF	Recovery and Resilience Facility (Facilité pour la reprise et la résilience)
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SAED	site d'activité économique désaffecté
Sanitel	système belge de gestion informatisée pour l'identification, l'enregistrement et le suivi des animaux (bovins, ovins, caprins, cervidés, volaille)

SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SAR	site à réaménager
SAU	surface agricole utile
SDC	schéma de développement communal
SDP	schéma(s) de développement pluricommunal
SDT	Schéma de développement du territoire
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOL	schéma d'orientation local
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives)
SPW	Service public de Wallonie
SRPE	site de réhabilitation paysagère et environnementale
Statbel	Office belge de statistique
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TRL	technology readiness level (niveau de maturité technologique)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WEL	Wallonia Easy Line
WelBio	Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie - Walloon Excellence in Life sciences and Biotechnology
WING	Wallonia Innovation and Growth (Wallonie Innovation et Croissance)
WINGS	Walloon Innovations for Green Skies (partenariat d'innovation technologique du secteur aéronautique)
WSL	Wallonia Space Logistics